

# ***Observatoire Sociologique du Changement***

(FNSP/CNRS, UMR 7049)

11, rue de Grenelle 75007 PARIS

Adresse postale :

OSC - 27, rue Saint-Guillaume, 75337 Paris Cedex 07

Téléphone : 01 44 39 56 60

Télécopie : 01 44 39 56 75

Détresse et Ruptures Sociales

Résultats de l'enquête OSC/Fnars  
“ personnes en détresse ”

réalisée avec le concours de :

la DGAS (Direction générale de l'action sociale),  
la Direction de l'administration pénitentiaire  
la DGUHC (Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction)  
la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés  
le PUCA (Plan urbanisme construction, architecture)

Serge PAUGAM et Mireille CLÉMENÇON

Février 2002

Ce rapport repose sur une enquête réalisée par l'OSC en partenariat avec la Fnars avec le concours de plusieurs institutions :

- la DGAS (Direction générale de l'action sociale),
- la Direction de l'administration pénitentiaire,
- la DGUHC (Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction),
- la Fondation Abbé Pierre,
- le PUCA (Plan urbanisme construction, architecture).

Qu'elles en soient vivement remerciées.

Nous remercions aussi tous ceux qui nous ont aidés dans notre tâche en suivant les étapes de l'élaboration de ce rapport, en particulier les membres du comité de pilotage :

- Isabelle Baconnier (Fnars), Daniëlle Ballet (PUCA), Claire Beauville (Fnars), François Bray (DGUHC), Laurence Cirba (Direction de l'administration pénitentiaire), Jean-Marie Firdion (INED), Jean-Pierre Gille (Fnars), Pascal Noblet (DGAS, ministère de l'Emploi et de la solidarité), Jean-Paul Peneau (Fnars), Patrick Pétour (DREES ministère de l'Emploi et de la solidarité), Daniel Rose (Permanence d'accueil, Association Étape), Bruno Six (Fondation Abbé Pierre), Franck Tanifeani (Association réadaptation sociale).

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux enquêteurs qui ne se sont pas laissés décourager par des conditions d'enquête difficiles et qui ont fait preuve de beaucoup de conviction et de compétence :

- Arifeh Abdallah, Marion Bacrot, Bruno Bervas, Raphaëlle Betton, Dimitri Bœuf, Julien Bourrouilhou, Danielle Cornet, Belinda Descamps, Sophie Garcia, Vincent Grimaud, Juliette Laganier, Caroline Matuszewski, François Menduni, Nathalie Montoya, Maria Estela Ortega Rubi, Mathilde Perrot, Anne Poulain, Valérie Refeuille, Françoise Tuffery.

## Sommaire

□ TOC \o "1-5" □ Introduction .....	□ PAGEREF _Toc3264786 \h	□□5□
Les trois types de liens sociaux .....	□ PAGEREF _Toc3264787 \h	□□5□
Le lien de filiation .....	□ PAGEREF _Toc3264788 \h	□□5□
Le lien d'intégration .....	□ PAGEREF _Toc3264789 \h	□□6□
Le lien de citoyenneté .....	□ PAGEREF _Toc3264790 \h	□□7□
Les grands thèmes de l'enquête .....	□ PAGEREF _Toc3264791 \h	□□8□
Chapitre 1 Qui sont les personnes aidées par les services d'accueil, d'hébergement et d'insertion ? .....	□ PAGEREF _Toc3264792 \h	□□10□
I. Caractéristiques de l'échantillon par rapport à la population générale .....	□ PAGEREF _Toc3264793 \h	□□12□
II. La situation familiale .....	□ PAGEREF _Toc3264794 \h	□□21□
III. La situation par rapport à l'emploi .....	□ PAGEREF _Toc3264795 \h	□□25□
IV. La situation par rapport au logement .....	□ PAGEREF _Toc3264796 \h	□□27□
V. Les difficultés et les ruptures .....	□ PAGEREF _Toc3264797 \h	□□29□
Chapitre 2 Difficultés dans la jeunesse et à l'âge adulte : analyse des cumuls .....	□ PAGEREF _Toc3264798 \h	□□37□
I. Le cumul des difficultés dans la jeunesse et à l'âge adulte : principales variations .....	□ PAGEREF _Toc3264799 \h	□□38□
II. Les effets des difficultés sur la santé psychologique .....	□ PAGEREF _Toc3264800 \h	□□44□
1. Le manque d'estime de soi .....	□ PAGEREF _Toc3264801 \h	□□45□
2. L'angoisse et les troubles psychosomatiques .....	□ PAGEREF _Toc3264802 \h	□□47□
3. L'incapacité à faire face .....	□ PAGEREF _Toc3264803 \h	□□51□
III. Les effets des difficultés sur le lien familial .....	□ PAGEREF _Toc3264804 \h	□□56□
1. Les relations parentales .....	□ PAGEREF _Toc3264805 \h	□□56□
2. Les relations de couple .....	□ PAGEREF _Toc3264806 \h	□□59□
3. Les effets des difficultés sur l'isolement social .....	□ PAGEREF _Toc3264807 \h	□□63□
Chapitre 3 L'engrenage des ruptures : trajectoires et expériences vécues .....	□ PAGEREF _Toc3264808 \h	□□68□
I. La trajectoire par rapport au logement .....	□ PAGEREF _Toc3264809 \h	□□69□
II. La trajectoire scolaire et professionnelle .....	□ PAGEREF _Toc3264810 \h	□□74□
III. L'engrenage vécu des ruptures .....	□ PAGEREF _Toc3264811 \h	□□79□
Chapitre 4 Le recours aux institutions .....	□ PAGEREF _Toc3264812 \h	□□85□
I. Le jugement sur l'accueil dans les services .....	□ PAGEREF _Toc3264813 \h	□□86□
II. La satisfaction par rapport aux aides reçues .....	□ PAGEREF _Toc3264814 \h	□□89□
III. Connaissance et utilisation du 115 .....	□ PAGEREF _Toc3264815 \h	□□90□
IV. La confiance dans les institutions .....	□ PAGEREF _Toc3264816 \h	□□91□
Annexe Bilan de l'enquête par questionnaires .....	□ PAGEREF _Toc3264817 \h	□□94□
I. La représentativité .....	□ PAGEREF _Toc3264818 \h	□□94□
II. Les terrains d'enquête .....	□ PAGEREF _Toc3264819 \h	□□95□
III. Les difficultés rencontrées par les enquêteurs .....	□ PAGEREF _Toc3264820 \h	□□97□
1. Les difficultés liées à l'organisation de l'enquête .....	□ PAGEREF _Toc3264821 \h	□□97□
2. Les difficultés liées au contact avec le public de l'enquête .....	□ PAGEREF _Toc3264822 \h	□□98□

3. Les difficultés liées à la passation du questionnaire  PAGEREF \_Toc3264823 \h  
  98

IV. Les premières impressions et questions des enquêteurs  PAGEREF \_Toc3264824 \h  
  100

V. La qualité des réponses.....  PAGEREF \_Toc3264825 \h   101

# Introduction

L'enquête OSC-Fnars auprès des personnes s'adressant aux services d'accueil, d'hébergement et d'insertion, sur laquelle se fonde ce rapport, est intitulée " Personnes en détresse". Nous entendons par cette expression les personnes qui ont rompu ou qui sont susceptibles de rompre les liens qui les rattachent aux autres et à la société dans son ensemble. Si la détresse renvoie toujours à une souffrance individuelle, autant physiologique que psychologique, nous avons fait l'hypothèse qu'elle a des causes sociales qu'il faut étudier en tant que telles.

Les personnes aidées par les nombreuses structures, notamment associatives, qui interviennent dans le domaine de l'urgence et de l'insertion, sont nombreuses à avoir connu des ruptures, soit au cours de l'enfance, soit à l'âge adulte. Les acteurs qui œuvrent dans ces structures le soulignent couramment et se sentent souvent désarmés face à ces problèmes tant ils semblent complexes, voire parfois irrémédiables. Une question préalable mérite en effet d'être éclaircie : de quelles ruptures s'agit-il ?

## *Les trois types de liens sociaux*

Parler de ruptures implique de connaître les liens fondamentaux qui rattachent l'individu à la société et de pouvoir les classer. Ces liens renvoient aux mécanismes de la socialisation, c'est-à-dire aux mécanismes par lesquels l'individu apprend à se définir lui-même en fonction des normes de la vie sociale et des attentes respectives de tous ceux avec qui il se trouve en relation. Chacun des liens correspond à une réciprocité dans l'échange, ce qui ne signifie pas une égalité. Il existe en effet des liens de subordination ou de domination. En parlant de réciprocité, on entend que le lien dépend de l'action réciproque de deux ou de plusieurs personnes dont les comportements interagissent.

On peut distinguer trois grands types de liens en référence auxquels il est possible de définir des types précis de ruptures : le lien de filiation, le lien d'intégration et le lien de citoyenneté.

### *Le lien de filiation*

L'individu naît dans une famille et rencontre en principe à sa naissance à la fois son père et sa mère ainsi qu'une famille élargie à laquelle il appartient sans qu'il l'ait choisie. C'est ce que les sociologues, depuis Talcott Parsons, appellent la famille d'orientation, c'est-à-dire la famille qui contribue à l'éducation de l'individu, celle qui lui permet de faire ses premiers apprentissages sociaux. Le lien de filiation contribue aussi à l'équilibre affectif de l'individu dès sa naissance puisqu'il lui assure à la fois stabilité et protection. Les psychologues ont

démontré que chaque enfant éprouvait des pulsions d'attachement qui nécessitaient d'être satisfaites.

On comprend alors le traumatisme qui peut survenir à l'occasion d'une rupture de ce lien. C'est le cas lorsque les enfants sont abandonnés ou placés dans un centre ou une famille d'accueil à la suite du décès ou de la déchéance reconnue de l'autorité de leurs parents. Parfois, le lien de filiation n'est pas totalement rompu, mais la socialisation familiale est affectée par la mésestime et de graves disputes entre les parents, par de mauvais traitements envers les enfants, par des crises profondes au sein de la fratrie à tel point qu'il devient difficile, voire impossible à l'enfant et à l'adolescent de s'identifier de façon positive à sa famille, ce qui peut conduire à une rupture plus tardive avec celle-ci à l'âge adulte.

### *Le lien d'intégration*

Le lien d'intégration relève de la socialisation secondaire au cours de laquelle l'individu entre en contact avec d'autres individus qu'il apprend à connaître dans le cadre de groupes divers et d'institutions. Pour participer à la vie sociale en dehors de son cadre familial, il faut qu'il s'intègre en apprenant à respecter des normes et des règles qui lui préexistaient. Les lieux de cette socialisation sont nombreux : l'école, les institutions religieuses, sportives, culturelles, les groupes d'amis, le monde du travail, etc. Au cours de ses apprentissages sociaux, l'individu est à la fois contraint par cette nécessité de s'intégrer, mais en même temps en partie autonome dans le sens où il peut construire lui-même son réseau d'appartenances à partir duquel il pourra affirmer sa personnalité sous le regard des autres. On peut considérer la formation du couple et la constitution d'une famille de procréation comme un lien d'intégration. Même s'il s'agit aussi d'un lien de filiation, l'individu s'intègre par cet acte à un autre réseau familial que le sien. Il élargit ainsi son cercle d'appartenance.

Autant dans le lien de filiation, l'individu n'a aucune liberté de choix, autant dans le lien d'intégration, il dispose d'un espace d'autonomie qui lui permet de s'allier et de s'opposer. Il n'existe pas, on la sait, d'alliance qui ne soit en même temps distinction, voire opposition. Autrement dit, l'individu au cours de sa socialisation secondaire doit autant apprendre à s'allier à d'autres qu'à se distinguer des autres, voire à s'y opposer. Le lien d'intégration est le lien par excellence où se révèlent les rapports sociaux, les inégalités et les formes de domination dans les relations de quartier, au travail, mais aussi dans la vie familiale et sociale.

Le lien d'intégration peut aussi se rompre. Dans le cadre de l'école, la rupture passe par le refoulement dans des classes dévalorisées, la mésestime avec les enseignants et les élèves et la sortie du système sans diplôme, ce qui signifie l'échec autant pour l'individu que pour l'école dans sa mission éducatrice. Dans la vie professionnelle, la rupture se caractérise par l'impossibilité d'accéder à un emploi ou l'épreuve du chômage. Elle peut survenir aussi dans le monde du travail proprement dit lorsque les salariés sont mal intégrés, à la fois dévalorisés dans l'exercice de leur activité, faiblement rémunérés et peu appréciés et susceptibles en même temps d'être licenciés dans un délai proche. Ils éprouvent alors le sentiment d'être inutiles<sup>1</sup>. Dans la vie familiale, la rupture peut correspondre à une mésestime dans le couple et dans les relations entre les parents et les enfants et, bien entendu, au divorce ou à la séparation. Dans la vie sociale enfin, on peut parler de rupture lorsque l'individu vit replié sur lui-même, éloigné de tous les centres où se développent les activités humaines. C'est le cas

---

<sup>1</sup> On peut parler alors d'*intégration disqualifiante*. Cf. Serge Paugam, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. "Le lien social", 2000.

lorsque les personnes n'ont plus de liens avec leur famille, avec leur entourage, avec les associations ou les groupes informels de leur quartier ou voisinage.

### *Le lien de citoyenneté*

Le lien de citoyenneté repose sur le principe de l'appartenance à une nation. Par cette appartenance, la nation reconnaît à ses membres des droits et des devoirs et en fait des citoyens à part entière. Dans les sociétés démocratiques, les citoyens sont égaux en droit, ce qui implique, non pas que les inégalités économiques et sociales disparaissent, mais que des efforts soient accomplis dans la nation pour que tous les citoyens soient traités de façon équivalente et forment ensemble un corps ayant une identité et des valeurs communes. Le lien de citoyenneté est en quelque sorte supérieur aux deux autres, puisqu'il est censé dépasser tous les clivages, les oppositions et les rivalités. À défaut d'être rattaché à une famille, d'être intégré dans la vie professionnelle, de participer à la vie sociale, l'individu peut au moins se prévaloir d'être membre d'une nation et d'être reconnu comme citoyen. Pour mesurer l'étendue de ces droits et devoirs du citoyen, il faut distinguer les libertés formelles des libertés réelles. Les premières se réfèrent aux droits classiques inscrits généralement dans les constitutions des sociétés démocratiques, tandis que les secondes se réfèrent notamment aux droits économiques et sociaux. On reconnaît aujourd'hui de plus en plus que les secondes sont nécessaires à l'exercice des premières. À quoi peut servir le droit de vote et de libre opinion si l'on meurt de faim ? Autrement dit, dans les sociétés démocratiques, le citoyen dispose aussi de droits économiques et sociaux qui en fait autre chose qu'une simple marchandise. Par ce processus de "démarchandisation"<sup>2</sup>, le lien de citoyenneté s'est en quelque sorte élargie pour garantir aux individus une plus grande protection face aux aléas de l'existence.

Le lien de citoyenneté n'est pas non plus à l'abri d'une rupture. C'est le cas notamment lorsque les individus sont trop éloignés – ou tenus à l'écart – des institutions pour accéder à des papiers d'identité et pouvoir exercer leurs droits. Les détenus sont privés, on le sait, de leur droit de vote. Les étrangers éprouvent parfois des difficultés à régulariser leurs titres de séjour et sont, de ce fait, en situation illégale, privés de tous droits et de protection sociale. Les sans-domicile sont également souvent coupés des circuits administratifs ou renvoyés d'un bureau à l'autre tant qu'ils ne parviennent pas à réunir les papiers nécessaires à une aide. Notons que dans un système catégoriel d'aide sociale, il existe toujours des exclus du droit, c'est-à-dire des personnes qui ne correspondent à aucune des catégories prévues par le droit.

On peut également admettre que le lien de citoyenneté est pour ainsi rompu lorsque les personnes en détresse sont maintenues de façon durable, souvent contre leur gré, dans des structures provisoires mises en place au titre de l'urgence. Que signifie en effet ce droit à être aidé en urgence s'il ne se traduit pas dans les faits par une amélioration du sort des personnes ainsi prises en charge et leur sortie vers des formes d'insertion plus acceptables ? Si les solutions d'urgence sont pérennes pour les individus qui en bénéficient, elles correspondent à une exclusion des autres formes d'aide et à une relégation dans le statut de l'infra-assistance.

Ces trois types de lien, le lien de filiation, le lien d'intégration et le lien de citoyenneté constituent donc un cadre à partir duquel on peut analyser les ruptures sociales. Deux autres

---

<sup>2</sup> Cf. Gøsta Esping-Andersen, *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. "Le lien social", 1999.

questions restent cependant à éclaircir : 1) Puisque l'homme sociologique est défini par ses liens avec autrui, comment peut-on expliquer que ces derniers peuvent s'affaiblir jusqu'à se briser ? 2) Ces liens sociaux sont-ils interdépendants et existe-t-il une logique dans le processus qui conduit certaines personnes à les rompre l'un après l'autre jusqu'à la situation extrême de la disqualification sociale ? Nous nous sommes efforcés d'y apporter des éléments de réponse dans ce rapport.

### *Les grands thèmes de l'enquête*

L'enquête OSC-Fnars porte sur les trajectoires, les potentialités et les représentations des usagers des services d'accueil, d'hébergement et d'insertion. La population concernée touche, bien entendu, les personnes que l'on nomme les sans-domicile, mais aussi les personnes en grande difficulté que l'on peut estimer proches de cette catégorie, en particulier celles qui ont un logement, mais dont la situation reste précaire (population mal logée ou en logement temporaire)<sup>3</sup>. Cette enquête s'est déroulée au cours de l'été 2000 et au cours de l'hiver 2000/2001 auprès de 1 160 personnes interrogées dans 55 villes réparties dans 15 départements (cf. annexe). Elle a été complétée par une série d'entretiens approfondis en septembre 2002 dans une ville moyenne.

Cette enquête entend notamment apporter des réponses aux questions relatives au cumul des handicaps des populations en situation de précarité économique et sociale, à l'enchaînement de leurs difficultés dans le temps, aux ruptures qui caractérisent leurs trajectoires et, enfin, à la transformation des identités et des représentations sociales au cours de la période de leur prise en charge par les services sociaux.

Dans le questionnaire, nous avons, bien entendu, retenu des questions se rapportant aux trois types de liens sociaux présentés ci-dessus. Nous avons insisté sur les difficultés dans l'enfance pour appréhender les éventuelles ruptures du lien de filiation et leurs effets sur l'ensemble de la trajectoire et des autres ruptures des individus interrogés.

Nous avons également essayé de connaître de façon précise comment cette population se représente, son passé, son présent et son avenir. L'image de soi, que l'on peut appréhender à partir de questions générales sur la santé psychologique, le sentiment d'utilité, la confiance en soi, la capacité à faire face aux difficultés, est une dimension souvent oubliée dans les enquêtes quantitatives auprès des populations défavorisées, alors qu'elle est un facteur essentiel de l'insertion. Il convient de préciser qu'elle n'est pas simplement le reflet de l'identité pour soi, mais aussi le reflet intériorisé de l'identité pour autrui. Les personnes en situation de rupture construisent leur identité en fonction de leur trajectoire personnelle, mais aussi en fonction des représentations des personnes avec qui elles ont été en relation dans leur passé. L'image de soi et la représentation du présent dépendent aussi, bien entendu, des relations sociales dans la vie quotidienne<sup>4</sup>. En insistant sur ces dimensions subjectives de la vie de l'individu, nous avons voulu approfondir les mécanismes par lesquels les liens sociaux en viennent à s'affaiblir et à se briser.

---

<sup>3</sup> L'enquête a été réalisée dans un esprit de complémentarité avec celle de l'INSEE auprès des sans domicile usagers des services d'aide réalisée en janvier 2001. Elle apporte notamment, sur un échantillon plus restreint, des informations plus précises sur les difficultés dans l'enfance, le parcours biographique et sur les opinions.

<sup>4</sup> L. Gruel, "Conjurer l'exclusion. Rhétorique et identité revendiquée dans des habitats socialement disqualifiés", *Revue française de Sociologie*, XXVI, 3, 1985, pp. 431-453.



Nous avons également essayé de demander à l'individu de reconstituer lui-même sa trajectoire et en particulier d'expliquer l'engrenage de ses propres difficultés. En prêtant attention à ce que disent les personnes interrogées sur elles mêmes, nous avons fait l'hypothèse que la dimension subjective de l'expérience individuelle pouvait expliquer la rupture elle-même ou du moins aider à sa compréhension sociologique.

Le rapport se compose de quatre chapitres. Le premier analyse de façon descriptive et exploratoire qui sont les personnes aidées par les services d'accueil, d'hébergement et d'insertion. Le second porte sur les cumuls des difficultés dans la jeunesse et à l'âge adulte. Le troisième explore les trajectoires et les expériences vécues de l'engrenage des difficultés. Enfin, le cinquième aborde la question du recours des institutions et des formes de ruptures du lien de citoyenneté.

# Chapitre 1

## Qui sont les personnes aidées par les services d'accueil, d'hébergement et d'insertion ?

Lorsque la pauvreté est combattue et jugée intolérable par la collectivité dans son ensemble, son statut social est dévalorisé et stigmatisant. Les pauvres sont, par conséquent, plus ou moins contraints de vivre leur situation dans l'isolement. Ils cherchent souvent à dissimuler l'infériorité de leur statut dans leur entourage et entretiennent des relations distantes avec ceux qui sont proches de leur condition. L'humiliation les empêche de développer tout sentiment d'appartenance à une classe sociale. La catégorie sociale à laquelle ils appartiennent est hétérogène, ce qui accroît encore le risque de l'isolement de ses membres. Déjà au début du siècle Simmel remarquait que le groupe social des pauvres constitue dans la société moderne une "synthèse sociologique unique". "En ce qui concerne sa signification et sa place dans le corps social, elle possède une grande homogénéité ; mais pour ce qui est de la qualification individuelle de ses éléments, elle en manque complètement. C'est une fin commune aux destinés les plus diverses, un océan dans lequel des vies, dérivées des couches sociales les plus diverses, flottent ensemble. Aucun changement, aucun développement, aucune polarisation ou rupture de vie sociale ne survient sans laisser son résidu dans la classe pauvre. Ce qu'il y a de plus terrible dans la pauvreté est le fait qu'il y a là des êtres humains qui, dans leur position sociale, sont pauvres et rien que pauvres□." "

Cette analyse de l'hétérogénéité des pauvres est aujourd'hui encore vérifiée. Les travaux menés en France auprès des allocataires du revenu minimum d'insertion□, mais aussi dans d'autres pays européens auprès de populations assistées□, ont abouti, en effet, à des conclusions similaires. Le recours à l'assistance dans un contexte économique marqué par une forte dégradation du marché de l'emploi se traduit par une diversification accrue des pauvres, puisque ces derniers sont nombreux, issus de catégories sociales diverses, à faire l'expérience d'un processus de disqualification sociale qui les refoule hors du monde du travail dans la sphère de l'inactivité et de la dépendance où ils sont assimilés à d'autres pauvres ayant connu des trajectoires différentes.

---

<sup>5</sup> Cf. G. Simmel, *Les pauvres*, Paris, PUF, coll. "Quadrige" 1998 (1<sup>ère</sup> éd. en allemand 1908), précédé de "Naissance d'une sociologie de la pauvreté" par Serge Paugam et Franz Schultheis.

<sup>6</sup> Cf. S. Paugam, *La société française et ses pauvres. L'expérience du revenu minimum d'insertion*, Paris, PUF, coll. "Recherches politiques", 1993, 2<sup>e</sup> édition mise à jour 1995.

<sup>7</sup> Cf. Serge Paugam (dir.), *L'Europe face à la pauvreté. Les expériences nationales de revenu minimum*, Paris, La Documentation française, 1999.

Soulignons également, à la suite de nombreuses observations, que les “ SDF ” eux-mêmes ne forment pas un groupe homogène<sup>8</sup>. Alexandre Vexliard distinguait déjà plusieurs types dans les années 1950<sup>9</sup>.

Réalisée il y a dix ans, l'enquête de Michel Houillon sur les usagers de l'aide sociale à l'hébergement en fournissait également la preuve. Cette enquête portait sur un échantillon de 274 personnes admises dans des établissements adhérents de la Fnars<sup>10</sup>. Elle avait permis, entre autres, de distinguer six types empiriques :

1. l'homme seul de plus de 45 ans, profondément atteint dans son intégrité physique au lourd passé institutionnel dès l'enfance ;
2. la jeune femme seule avec enfant(s), en bonne santé et sans passé institutionnel ;
3. la femme de 36 à 45 ans invalidée par des problèmes de santé, mais sans passé institutionnel ;
4. l'homme jeune sans problème de santé mais au lourd passé institutionnel, notamment pénal et durant l'enfance ;
5. l'homme que ni l'enfance, ni la fragilité de sa famille d'origine, ni une quelconque invalidité ne prédisposait à l'exclusion, mais dont la vie à l'âge adulte s'est dégradée : alcool, problèmes pénaux, hôpital psychiatrique et utilisation récurrente des CHRS ;
6. la jeune femme, issue d'une cellule familiale fragile, suivie dès l'enfance et lourdement invalidée.

Cette enquête permettait notamment de souligner que les usagers des centres d'hébergement n'étaient pas tous issus de familles déstructurées ou ayant connu de nombreuses difficultés. Si les types 1, 4 et 6 renvoyaient bien à des cas de reproduction de la pauvreté d'une génération à l'autre et à des formes de prise en charge institutionnelle dès l'enfance, ce n'était pas le cas des autres. On pouvait donc déjà en conclure que le phénomène “ SDF ” concernait aussi des personnes ayant connu des ruptures à l'âge adulte, aussi bien des femmes que des hommes.

L'objectif de ce chapitre est de donner un premier éclairage sur les caractéristiques démographiques et sociales des personnes interrogées dans l'enquête OSC-Fnars. On s'attachera dans un premier temps à mesurer les principales différences de cet échantillon par rapport à la population générale et en étudiera ensuite les principales variations de la situation familiale, de la situation par rapport à l'emploi et de la situation par rapport au logement selon le sexe, l'âge et la nationalité. Le chapitre se terminera par une présentation des premiers résultats sur les difficultés et les ruptures tant dans l'enfance qu'à l'âge adulte.

---

<sup>8</sup> Cf. Julien Damon et Jean-Marie Firdion, “ Vivre dans la rue : la question SDF ” in Serge Paugam (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996.

<sup>9</sup> Cf. Alexandre Vexliard, *Le clochard. Étude de psychologie sociale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1<sup>ère</sup> édition 1957.

<sup>10</sup> Cf. Michel Houillon, *Les usagers de l'aide sociale au logement*, Paris, Fnars, décembre 1989.

## I. Caractéristiques de l'échantillon par rapport à la population générale

La comparaison des caractéristiques des personnes qui s'adressent aux services d'accueil, d'hébergement et d'insertion avec celles de la population générale apporte en elle-même des éléments d'appréciation sur les risques de connaître des difficultés économiques et sociales. Pour cette comparaison, nous avons pris les données nationales représentatives de la population générale issues de grandes enquêtes : les données du recensement de 1999, mais aussi, selon les besoins, la première vague française du panel européen des ménages de 1994 (Eurostat), l'enquête Formation et Qualification Professionnelle de 1993 et l'enquête INSEE conditions de vie des ménages dite " Situations défavorisées " de 1986-1987 pour notamment les seules données que l'on dispose en France sur les difficultés au cours de l'enfance. En raison du caractère spécifique de la représentation par âge de l'échantillon de l'enquête OSC-Fnars qui laisse apparaître une faible proportion de personnes de 55 ans et plus (environ 3 %), nous avons préféré limiter, pour cette comparaison, le champ de la population générale aux individus de 18 à 64 ans. Lorsque nous parlerons ci-dessous de population générale, il faudra donc entendre la population générale de cette tranche d'âge.

En premier lieu, notons dans notre échantillon une plus forte proportion d'hommes (près de 60 % contre 49,8 % en population générale d'après le recensement de 1999) et les jeunes (cf. tableaux I.1). Si les hommes sont plus représentés parmi les populations en détresse, c'est en grande partie parce qu'ils cumulent, comme on le verra dans le chapitre suivant, plus de difficultés que les femmes et parce que les modes de prise en charge de ces difficultés sont plus nombreux et plus organisés pour les femmes, en particulier lorsqu'elles ont des enfants.

**Tableau I.1 : Sexe et Age**

	En %		
	OSC/Fnars Personnes en détresse 2000-2001	INSEE Recensement 1999	Eurostat Panel européen des ménages France 1e vague 1994
<b>Sexe</b>			
Hommes	59,7	49,8	51,2
Femmes	40,3	50,2	48,8
<b>Age</b>			
18-24	25,3	14,8	16,5
25-29	15,2	11,6	11,1
30-34	16,8	11,8	11,4
35-39	13,6	12,0	11,5
40-44	9,3	11,8	11,8
45-49	9,5	11,7	11,6
50-54	7,0	11,0	8,0

55-65		3,2	15,2	18,1
	N	1 160	36 005 278*	11 722*

\*18-64 ans

Les 18-24 ans représentent 25,3 % de notre échantillon alors qu'ils sont 15 % environ en population générale, ce qui pose à nouveau le problème de la grande vulnérabilité de cette tranche d'âge par rapport aux suivantes, notamment par rapport à celles qui correspondent aux générations nées dans la période des Trente glorieuses.

La population de notre échantillon comporte également une proportion plus forte d'immigrés en provenance surtout de pays autres que la CEE, notamment d'Afrique du Nord ou d'Afrique noire (18,6 % contre 4,1 % en population générale, d'après le recensement (cf. tableau I.2).

**Tableau I.2 : Nationalité**

	En %		
	OSC/Fnars Personnes en détresse 2000-2001	INSEE Recensement 1999	Eurostat Panel européen des ménages France 1e vague 1994
France	79,6	93,5	94,4
Europe CEE	1,7	2,4	2,4
Afrique du Nord	9,4	2,3	-
Afrique noire	6,5	0,5*	-
Autre	2,7	1,3	3,2
	N	1 160	36 005 278**

\*ancienne administration française

\*\* 18-64 ans

Il est intéressant de vérifier que parmi cette population immigrée de notre échantillon, la proportion d'hommes est nettement plus forte parmi les ressortissants d'Afrique du Nord, alors que les femmes sont nettement plus représentées parmi les ressortissants d'Afrique noire (cf. tableau I.3). L'explication de cette différence ne réside pas seulement dans les flux migratoires. Elle est liée aussi au statut différent des femmes dans les deux cultures et au risque plus grand des femmes noires de se retrouver seules avec des enfants à charge après une séparation. Notons également que la proportion de jeunes est un peu plus faible parmi les immigrés ressortissants des pays autres que la CEE.

**Tableau I.3 : Nationalité selon sexe et l'âge**

	En %				
Sexe	France	Europe	Afrique du Nord	Afrique noire	Autre
Hommes	60,8	61,9	64,8	36,0	44,4

Femmes	39,2	38,1	35,2	64,0	55,6
Age					
< 25 ans	27,3	26,8	15,1	17,3	22,2
25-34 ans	31,1	34,1	34,0	42,7	
35-49 ans	31,3	29,3	34,9	37,3	66,7
> 50 ans	10,3	9,8	16,0	2,7	11,1

Khi-deux pour le sexe : 0,000

Khi-deux pour l'âge : 0,012

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Les personnes qui s'adressent aux services d'accueil, d'hébergement et d'insertion se distinguent aussi fortement de la population générale du point de vue du statut matrimonial. La proportion de célibataires, mais aussi de personnes séparées et divorcées est beaucoup plus élevée dans notre échantillon (52 % de célibataires contre 23 % en population générale d'après le Panel européen et 22 % de séparés ou divorcés contre 7 % en population générale toujours d'après le Panel européen, cf. tableau I.4). Ces chiffres traduisent deux phénomènes : d'une part une vie conjugale plus difficile à concevoir et à construire pour les personnes dont le statut économique et social est précaire, en particulier pour les hommes dont la valeur sur le marché matrimonial est fortement liée à leur valeur sur le marché de l'emploi<sup>11</sup>, d'autre part une instabilité conjugale plus forte laquelle est corrélée comme on a pu le démontrer à la précarité professionnelle<sup>12</sup>. Soulignons également que si la proportion de personnes seules sont nombreuses à fréquenter les services d'hébergement, c'est aussi en raison de la politique d'accueil développée par ces structures et des types d'aides qu'elles offrent. En ciblant leurs aides sur le public des personnes désocialisées qui le plus souvent sont sans conjoint, elles renforcent la visibilité institutionnelle du problème de l'isolement conjugal.

**Tableau I.4 : Statut matrimonial**

	En %		
	OSC/Fnars Personnes en détresse 2000-2001	INSEE Recensement 1999*	Eurostat Panel européen des ménages France 1e vague 1994
Célibataire	51,7	37,9	22,9
Marié	13,9	52,9	59,3
Séparé, divorcé	22,4	7,2	6,9
Veuf	1,5	2,0	2,7
Vie maritale	9,7	-	8,3
N	1 160	36 005 278**	11719**

\*La modalité vie maritale ne figure pas

\*\* 18-64 ans

<sup>11</sup> Voir en particulier sur ce point Serge Paugam, Jean-Paul Zoyem et Jean-Michel Charbonnel, *Précarité et risque d'exclusion en France*, Paris, La Documentation française, coll " Documents du CERC ", n°109, 1993.

<sup>12</sup> Ibid, voir également Serge Paugam, *Le salarié de la précarité*, op. cit.

Comme on pouvait s’y attendre, l’origine sociale mesurée à partir de la profession du père des personnes de notre échantillon se caractérise par une forte proportion des catégories socioprofessionnelles les moins qualifiées : employés et ouvriers. Notons aussi une forte proportion de réponses inconnues dans notre échantillon liées notamment au décès ou à l’absence du père (13 % contre moins de 4 % en population générale, cf. tableau I.5). En revanche, la proportion de personnes dont le père est – ou était – indépendant, cadre ou relevant d’une profession intermédiaire est nettement plus élevée en population générale que dans notre échantillon. En ce qui concerne la profession de la mère, il faut souligner une sur-représentation de la catégorie des employés dans notre échantillon (environ 21 % contre 16 % en population générale, d’après l’enquête FQP de 1993, cf. tableau I.6). On retrouve également une plus forte proportion de réponses inconnues (mère décédée ou inconnue).

D’une façon générale, on peut donc conclure que les personnes qui s’adressent aux services d’accueil, d’hébergement et d’insertion sont globalement issues d’un milieu social plus modeste comparativement à la population générale et qu’elles sont également proportionnellement plus nombreuses à avoir fait l’objet d’une absence ou d’un décès de leur père ou de leur mère. Cela dit, il ne faut pas en déduire que cette population est exclusivement issue des catégories populaires. Il existe dans l’échantillon des personnes dont le père appartient – ou appartenait – à la catégorie des artisans, commerçants et chefs d’entreprise, à la catégorie des cadres ou encore des professions intermédiaires. On ne peut donc pas parler en termes de déterminisme social. Il serait plus exact de parler d’une probabilité plus forte pour les personnes de notre échantillon d’avoir des parents de condition sociale modeste.

**Tableau I.5 : Origine sociale, profession du père**

	En %		
	OSC/Fnars Personnes en détresse 2000-2001	INSEE Enquête conditions de vie 1986-1987	INSEE Enquête FQP 1993*
Agriculteurs exploitants	3,9	17,1	13,4
Artisans, commerçants, chefs d’entreprise	9,1	12,6	12,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5,2	7,1	9,0
Professions intermédiaires	6,6	9,6	11,8
Employés	12,2	10,9	10,4
Ouvriers qualifiés	25,0	21,1	23,7
Ouvriers non qualifiés	20,7	17,7	15,3
Sans activité professionnelle	4,4	0,3	3,8**
Non réponse (ne sait pas, père inconnu ou décédé)	13,0	3,6	-
	N	1160	10 606* 18 332

\* 18-64 ans

\*\* y compris " ne sais pas "

**Tableau I.6 : Origine sociale, profession de la mère**

	En %		
	OSC/Fnars Personnes en détresse 2000-2001	INSEE Enquête conditions de vie 1986-1987	INSEE Enquête FQP 1993*
Agriculteurs exploitants	2,8	13,1	11,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,7	6,1	6,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,9	1,1	1,7
Professions intermédiaires	4,4	3,8	7,2
Employées	20,8	13,1	16,0
Ouvrières qualifiées	2,2	2,8	3,5
Ouvrières non qualifiées	7,1	5,4	11,3
Sans activité professionnelle	48,8	52,1	42,7**
Non réponse (ne sait pas, mère inconnue ou décédée)	8,4	2,5	-
	N	1160	10 606*
			18 332

\* 18-64 ans

\*\* y compris " ne sais pas "

Pour analyser les problèmes des personnes qui s'adressent aux services d'accueil, d'hébergement et d'insertion, il ne suffit pas de toute façon de connaître leur origine sociale. Il faut en effet s'interroger sur les difficultés ou ruptures survenues au cours de l'enfance. Nous disposons de plusieurs indicateurs sur ce sujet dans notre enquête qu'il est possible de confronter à certaines données de l'enquête INSEE conditions de vie des ménages de 1986-1987 réalisée en population générale. Parmi ces indicateurs, plusieurs concernent l'environnement familial (cf. tableau I.7). La proportion de personnes ayant vécu dans une famille confrontée à de graves problèmes d'argent est nettement plus élevée dans notre échantillon qu'en population générale (33,3 % contre 17,2 %). On constate également une plus forte proportion de personnes dont les parents ont eu de graves problèmes de santé (33,3 % contre 21,3 % en population générale). L'écart est encore plus important entre notre échantillon et celui de la population générale en ce qui concerne les graves disputes des parents (38,1 % contre 9,7 %, soit quatre fois plus) et le divorce ou la séparation des parents (32,6 % contre 8,5, soit également près de quatre fois plus). Ce constat d'une forte instabilité familiale des personnes de notre échantillon au cours de leur enfance est important. Il traduit un phénomène que l'on a peu souvent pris en compte dans l'analyse des inégalités, lesquelles ont le plus souvent été analysées sous l'angle économique (revenu du ménage) ou sous l'angle de la catégorie socioprofessionnelle. Il apparaît déjà, à la lumière de ce résultat, que les ruptures familiales constituent un facteur complémentaire du processus de disqualification sociale. Il conviendra de l'étudier de façon approfondie dans la suite de cette recherche en analysant notamment en quoi il est associé à d'autres ruptures, en particulier à celles survenues à l'âge adulte.



**Tableau I.7 : Problèmes liés à l'environnement familial dans la jeunesse**

	En %	
	OSC/Fnars Personnes en détresse 2000-2001	INSEE Enquête conditions de vie 1986-1987
Problèmes d'argent dans la famille	33,3	17,2*
Problèmes de santé des parents	33,3	21,3**
Graves disputes des parents	38,1	9,7
Divorce ou séparation des parents	32,6	8,5
	N	10 606***

\*Réponse : oui souvent depuis ma naissance

\*\* Maladie, handicap ou accident grave du père et de la mère (réponses distinctes cumulées)

\*\*\*18-64 ans

À ces problèmes liés à l'environnement familial dans la jeunesse, on peut ajouter les problèmes plus personnels. On constate également dans ce domaine un écart important entre notre échantillon et celui de la population générale. Un quart des personnes interrogées dans notre enquête a connu des problèmes personnels de santé dans la jeunesse, contre 6,1 % en population générale (cf. tableau I.8). 28,1 % des personnes interrogées ont subi de mauvais traitements. On ne dispose pas de données strictement comparables sur ce point en population générale. À défaut de trouver un indicateur identique, on peut se référer à celui d'un grand manque d'affection qui concerne 8,5 % dans l'enquête de l'INSEE, proportion dans ce cas très inférieure à celle établie à partir de l'indicateur des mauvais traitements dans notre enquête.

Enfin, l'écart entre notre échantillon et celui de la population générale atteint son niveau le plus élevé en ce qui concerne le placement Ddass en famille d'accueil ou en institution : près de 20 % dans notre échantillon contre 1,9 % dans l'échantillon de l'INSEE, soit exactement dix fois plus). Signalons ici que ce type de placement concerne davantage les personnes de nationalité française que les étrangers. Si l'on se réfère exclusivement aux Français de notre échantillon, la proportion de personnes ayant été placées atteint 23,4 %, c'est-à-dire près de un sur quatre. Notons également à titre de comparaison que la proportion d'allocataires du RMI qui avaient été placés dans l'enfance était de 18,4 % dans l'enquête du CERC de 1990<sup>13</sup>, ce qui est assez proche de ce que nous obtenons dans notre enquête. Le placement dans l'enfance est, on l'a vu, un indicateur de la rupture du lien de filiation. Cette proportion très élevée que l'on obtient dans notre enquête constitue déjà un facteur explicatif possible des difficultés multiples que les personnes interrogées ont rencontrées au cours de leur trajectoire.

<sup>13</sup> Cf. Françoise Euvrard et Serge Paugam (dir.), *Atouts et difficultés des allocataires du RMI*, Paris, La Documentation française, coll. " Documents du CERC ", n° 98, voir en particulier pp. 56-57 dans le chapitre consacré aux liens sociaux.

**Tableau 1.8 : Problèmes personnels dans la jeunesse**

		En %
	OSC/Fnars Personnes en détresse 2000-2001	INSEE Enquête conditions de vie 1986-1987
Problèmes personnels de santé	25,0	6,1
Mauvais traitements	28,1	8,5*
Placement Ddass (famille d'accueil ou institution)	19,9	1,9
	N	10 606**

\*Réponse : Un grand manque d'affection

\*\*18-64 ans

Il sera possible dans la suite de la recherche d'étudier de façon précise l'impact de ces difficultés personnelles dans la jeunesse sur les formes de la socialisation à l'âge adulte, mais pour le moment il faut surtout garder en mémoire la proportion particulièrement élevée que nous enregistrons dans notre échantillon pour chacun de ces items.

Un autre indicateur des difficultés dans la jeunesse concerne la scolarité. Nous constatons que ce point que la proportion de personnes ayant arrêté les études à la suite d'un échec à l'examen ou au concours est plus élevée dans notre échantillon qu'en population générale (8,3 % contre 4,5 %, cf. tableau I.9). De même pour la proportion de personnes ayant arrêté en raison d'un manque d'intérêt pour les études (35,6 % contre 27,2 %).

**Tableau I.9 : Raisons de l'arrêt des études**

	En %	
	OSC/Fnars Personnes en détresse 2000-2001	INSEE Enquête situations défavorisées 1986-1987
Échec à un examen ou à un concours	8,3	4,5
Problème de santé personnelle	2,9	1,6
Obligation de travailler	31,0	29,7
Pas d'intérêt pour l'école	35,6	27,2
	N	10 606*

\*18-64 ans

Ce résultat sur les raisons de l'arrêt des études se traduit par un niveau de diplôme qui reste dans l'ensemble très faible pour les personnes de notre échantillon. S'il existe dans cette population environ 10 % des personnes interrogées qui ont un niveau supérieur au bac, il faut surtout souligner que plus de 40 % d'entre elles n'ont aucun diplôme (cf. tableau I.10). D'après les statistiques du ministère de l'Éducation nationale, la part des non-diplômés qui sortent du système scolaire est de 13,5 %. D'après le recensement de 1999, les non-diplômés représentent 15,6 % de la population des 18-64 ans. Si l'on se réfère aux données de l'enquête Emploi de l'INSEE pour l'ensemble des actifs, on peut estimer à 35 % environ la part de ceux dont le diplôme est égal ou inférieur au BEPC, contre 55,2 % dans notre échantillon.

**Tableau I.10 : Niveau de diplôme**

	En %		
	OSC/Fnars Personnes en détresse 2000-2001	INSEE Recensement 1999	Ministère Éducation nationale Sortants 1995
Aucun	40,3	15,6	13,5
CEP et BEPC	14,9	19,9	7,2
CAP-BEP	26,5	27,5	16,9
Bac	8,7	15,8	23,3
BTS, Bac +2	4,3	10,4	19,2
Licence et plus	5,3	10,6	19,6
	N	36 005 278	704 000

Ce faible niveau de diplôme explique, au moins partiellement, les difficultés de l'intégration professionnelle de cette population. Comme on pouvait s'y attendre les actifs occupés sont nettement moins représentés dans notre échantillon qu'ils ne le sont en population générale.

Les personnes à leur compte ou en emploi salarié forment au total 40 % de notre échantillon, alors qu'ils sont environ 63 % dans l'ensemble de la population, d'après le recensement (cf. tableau I.11). Parmi les 31 % de personnes en emploi salarié de notre échantillon, il convient de préciser que, pour plus de la moitié, il s'agit en fait d'emplois aidés puisque l'on trouve 14 % de salariés en CES et 3 % de salariés en centre d'hébergement ou en CAVA. Cette forte proportion d'emplois aidés est liée à la politique d'insertion développée au sein des structures dans lesquelles l'enquête a été réalisée. Elle reflète aussi en même temps la très faible présence des personnes interrogées employées sur le marché concurrentiel de l'économie. Bien entendu, la proportion de chômeurs (indemnisés ou non) est également très élevée dans notre échantillon puisqu'elle atteint plus de 44 %.

**Tableau I.11 : Situation par rapport à l'emploi**

	En %		
	OSC/Fnars Personnes en détresse 2000-2001	INSEE Recensement 1999	Eurostat Panel européen des ménages France 1e vague 1994
À son compte	0,1	7,3	6,4
Emploi salarié	30,9	55,5	51,6
Apprentissage	4,4*	0,7	0,8
Chômage	44,1**	9,4	9,4
Inactif	20,8	26,8	31,8
dont :			
Au foyer	4,4	11,0	12,4
Étudiant	1,4	8,9	8,8
Retraité	1,1	6,9	10,0
Service militaire	0,1	0,2	0,6
	N	1 160	36 005 278
			11 722***

\* : y compris stage de formation et contrat de qualification et d'adaptation

\*\* : y compris chômeurs non indemnisés et non inscrits

\*\*\* 18-64 ans

Au total, ces premiers éléments permettent de mesurer l'écart de notre échantillon par rapport à la population générale d'âge comparable et de constater que celui-ci est souvent énorme. Les personnes qui s'adressent aux services d'accueil, d'hébergement et d'insertion sont issues d'un milieu social assez modeste si l'on se réfère à la profession de leurs parents, mais, par rapport à la population générale, elles ont surtout été proportionnellement beaucoup plus souvent marquées par des difficultés et des ruptures dès l'enfance, lesquelles ont pu entraîner par la suite des problèmes à la fois d'adaptation au système scolaire et d'intégration sociale et professionnelle. On peut déjà parler ici d'une reproduction très forte des inégalités.

## II. La situation familiale

Pour analyser la situation familiale des personnes interrogées, on peut se référer à deux caractéristiques : le statut matrimonial et la composition du ménage. Les tableaux qui suivent présentent les résultats selon le sexe, l'âge et la nationalité.

Nous avons constaté précédemment que les célibataires étaient nettement plus représentés dans notre échantillon qu'en population générale. En réalité, il existe une très forte différenciation interne du statut matrimonial des personnes interrogées selon le sexe. La proportion de célibataires est nettement plus élevée parmi les hommes que parmi les femmes (58,9 % contre 42 %, cf. tableau I.12) tandis que les femmes plus souvent mariées (16 % contre 12,6 %). Elles sont également plus souvent séparées ou divorcées que les hommes (28,6 % contre 18,6 %). La probabilité pour un homme en situation précaire de mener une vie conjugale est, on le sait, plus faible que pour une femme dans la même situation. Il est donc normal de vérifier encore une fois cette différence à partir de notre échantillon.

**Tableau I.12 : Statut matrimonial selon le sexe**

	En %	
	Hommes	Femmes
Célibataire	58,9	42,0
Marié	12,6	16,0
Vie maritale	9,0	11,0
Veuf	0,9	2,4
Séparé, divorcé	18,6	28,6

Khi-deux : 0,000

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Il existe aussi, bien entendu, des différences de statut matrimonial selon l'âge. La proportion de célibataires décroît de façon parfaitement régulière de la première tranche d'âge, les moins de 25 ans où elle atteint 78 %, à la dernière, les plus de 50 ans, où elle n'est plus que de 23 % (cf. tableau I.13). Inversement, la proportion de personnes mariées, séparées ou divorcées croît régulièrement avec l'âge. Parmi les plus de 50 ans, la proportion de mariés est de 20 % environ et celle des séparés ou divorcés de 44 %. Il semble donc au regard de ces résultats que les personnes de notre échantillon sont confrontées dans leur vie conjugale à deux problèmes principaux : celui de l'accès difficile à une vie de couple en particulier pour les jeunes, mais aussi pour les 25-34 ans, tranche dans laquelle la proportion de célibataires est encore très élevée (57 %) et celui de l'instabilité conjugale en particulier à partir de 35 ans. Dans la tranche des 35-49 ans, la proportion de séparés ou divorcés est deux fois plus forte que celle des mariés (36,6 % contre 17,5 %).

**Tableau I.13 : Statut matrimonial selon l'âge**

En %			
< 25ans	25-34 ans	35-49 ans	> 50 ans

Célibataire	77,7	57,0	36,6	23,3
Marié	5,8	14,5	17,5	19,8
Vie maritale	13,7	10,4	7,3	6,9
Veuf	-	0,5	2,2	6,0
Séparé, divorcé	2,7	17,5	36,6	44,0

Khi-deux : 0,000

Enquête OSC-Fnars, “ Personnes en détresse ”, 2000-2001.

Il existe aussi des différences de statut matrimonial selon la nationalité. La proportion de mariés est la plus élevée parmi les personnes d’Afrique du Nord (39 % contre 9 % pour les Français et 12 % pour les personnes d’Afrique noire, cf. tableau I.14). C’est également parmi les personnes d’Afrique du Nord que la proportion de séparés et divorcés est la plus faible (18 % contre 23 % pour les Français et 24 % pour les personnes d’Afrique noire). On peut donc dire que la cellule familiale se constitue plus facilement et résiste davantage parmi la population du Maghreb, y compris en situation de grande difficulté ou de détresse. Les normes qui régissent l’univers familial dans cette aire culturelle sont sans doute plus rigides qu’ailleurs. Si elles peuvent offrir une protection contre le risque d’isolement conjugal et familial des personnes démunies, elles peuvent également se traduire par des situations de rupture grave. Nous avons constaté, par exemple, sur le terrain des cas de jeunes femmes maghrébines très fortement marginalisées qui avaient fui leur famille pour éviter un mariage imposé par leurs parents.

**Tableau I.14 : Statut matrimonial selon la nationalité**

	En %				
	France	Europe	Afrique du Nord	Afrique noire	Autre
Célibataire	55,5	40,5	39,6	38,7	22,2
Marié	9,4	28,6	38,7	11,9	33,3
Vie maritale	11,2	7,1	0,9	6,7	22,2
Veuf	1,0		2,8	5,3	11,1
Séparé, divorcé	22,9	23,8	17,9	24,0	11,1

Khi-deux : 0,000

Enquête OSC-Fnars, “ Personnes en détresse ”, 2000-2001.

Pour analyser la composition du ménage, nous avons distingué six catégories : les couples avec enfant, les couples sans enfant, les femmes seules sans enfant, les femmes seules avec enfant, les hommes seuls sans enfant et les hommes seuls avec enfant. Si cette catégorisation ne prend pas en compte les personnes hébergées dans le ménage en dehors des parents et des enfants, elle a le mérite de la simplicité et permet de distinguer la population de l’échantillon selon leur situation familiale réelle, c’est-à-dire au sens de la cohabitation et non pas au sens de la filiation.

Parmi les hommes, il est frappant de constater en premier lieu la très forte proportion d'hommes seuls sans enfant (80,6 %) et la très faible proportion d'hommes seuls avec enfant (0,9 %, cf. tableau I.15). Pourtant, dans notre échantillon, la proportion d'hommes sans conjoint ayant des enfants au sens de la filiation est nettement plus élevée puisqu'elle atteint 35 %. 11,1 % des hommes sans conjoint ont même au moins trois enfants (cf. tableau I.16). Cet écart s'explique bien sûr par le fait que les hommes seuls ayant des enfants au sens de la filiation sont très peu nombreux en réalité à vivre avec eux. Après une séparation ou un divorce, il est rare en effet que la garde des enfants soit confiée aux pères. Dans les entretiens semi-directifs réalisés au cours de l'enquête, nous avons pu constater que cette séparation avec les enfants correspondaient souvent à une réelle rupture. Beaucoup de pères ne voyaient plus du tout leurs enfants et en éprouaient une profonde souffrance. Lorsqu'elles vivent seules, les femmes ont en revanche plus souvent des enfants à charge vivant avec elles. L'écart pour les femmes entre le nombre d'enfants par filiation et le nombre d'enfants vivant effectivement avec elles est relativement faible.

**Tableau I.15 : Composition du ménage selon le sexe**

	En %	
	Hommes	Femmes
couple sans enfant	6,6	8,1
couple avec enfant	11,9	14,3
femme sans enfant	-	33,4
femme avec enfant	-	44,2
homme sans enfant	80,6	-
homme avec enfant	0,9	-

Khi-deux : 0,000

Enquête OSC-Fnars, “ Personnes en détresse ”, 2000-2001.

**Tableau I.16 : Nombre d'enfants au sens de la filiation et de la cohabitation (présence effective dans le ménage) des hommes et des femmes sans conjoint**

	En %			
	Hommes sans conjoint		Femmes sans conjoint	
	Filiation	Cohabitation	Filiation	Cohabitation
0	65,0	98,3	31,3	38,7
1	15,3	-	23,1	23,2
2	8,6	0,8	19,4	16,2
3	7,0	-	12,7	13,0
4 et plus	4,1	0,8	13,5	8,8

Khi-deux : 0,000

Enquête OSC-Fnars, “ Personnes en détresse ”, 2000-2001.

La composition du ménage selon l'âge permet de vérifier que la proportion des hommes seuls sans enfant au sens de la cohabitation varie peu d'une tranche à l'autre, de 42 % pour les 25-34 ans à 48,6 % pour les plus de 50 ans (cf. tableau I.17). En revanche, comme on pouvait s'y attendre, la proportion de femmes seules avec enfant est nettement supérieure dans la tranche des 25-34 ans et dans celle de 35-49 ans où elle atteint 25 % environ, contre 11 % pour les moins de 25 ans et 8 % pour les plus de 50 ans.

**Tableau I.17 : Composition du ménage selon l'âge**

	En %			
	< 25ans	25-34 ans	35-49 ans	> 50 ans
couple sans enfant	9,6	6,0	3,7	16,2
couple avec enfant	6,9	15,2	16,5	16,2
femme sans enfant	25,4	11,3	5,3	10,8
femme avec enfant	10,8	24,8	25,0	8,1
homme sans enfant	47,3	41,8	48,4	48,6



homme avec enfant	-	0,7	1,1	-
-------------------	---	-----	-----	---

Khi-deux : 0,000

Enquête OSC-Fnars, “ Personnes en détresse ”, 2000-2001.

Enfin, la composition du ménage selon la nationalité laisse apparaître de très fortes différenciations (cf. tableau I.18). Les couples avec enfant sont plus représentés parmi les ressortissants d’Afrique du Nord (25,7 %) que parmi les Français (10,3 %) ou les personnes d’Afrique noire (18 %). Il faut également souligner une très forte proportion de femmes seules avec enfant parmi les personnes d’Afrique noire (54 %).

**Tableau I.18 : Composition du ménage selon la nationalité**

	France	Europe	Afrique du Nord	Afrique noire	En % Autre
couple sans enfant	7,9	11,8	4,1	3,6	
couple avec enfant	10,3	20,6	25,7	17,9	33,3
femme sans enfant	16,7	5,9	6,8	7,1	33,3
femme avec enfant	16,0	17,6	17,6	53,6	33,3
homme sans enfant	48,4	44,1	45,9	17,9	
homme avec enfant	0,7	-	-	-	-

Khi-deux : 0,000

Enquête OSC-Fnars, “ Personnes en détresse ”, 2000-2001.

D’une façon générale, on retiendra qu’au-delà des différences peu surprenantes du statut matrimonial et de composition du ménage selon le cycle de vie, il existe de fortes variations selon le sexe et la nationalité. Les hommes apparaissent nettement plus exposés que les femmes au risque de l’isolement conjugal et familial, ce qui explique déjà, au moins partiellement, les problèmes personnels qu’ils rencontrent dans leur vie adulte. De même, on doit aussi souligner sur ce point une différence sensible entre les Français, les personnes d’Afrique du Nord et les personnes d’Afrique noire. Le risque de l’isolement conjugal et familial est variable selon le sens de la famille et des liens familiaux dans chaque culture.

### III. La situation par rapport à l’emploi

Pour définir la situation par rapport à l’emploi des personnes interrogées, nous avons retenu six catégories : l’emploi stable, l’emploi précaire, l’emploi aidé et les stages, le chômage indemnisé, le chômage non indemnisé et l’inactivité ou l’attente de statut. Les variations selon le sexe sont moins importantes que l’on aurait pu l’imaginer. Si les personnes concernées par l’emploi précaire, l’emploi aidé et les stages sont plus représentées parmi les hommes et si les personnes inactives ou en attente de statut le sont davantage parmi les femmes, les écarts restent faibles dans l’ensemble (cf. tableau I.19). Le test du khi-deux donne d’ailleurs un résultat non significatif.

**Tableau I.19 : Situation par rapport à l'emploi selon le sexe**

	En %	
	Hommes	Femmes
emploi stable	8,1	8,8
emploi précaire	6,3	4,8
emploi aidé, stage	22,2	19,3
chômage indemnisé	9,5	8,6
chômage non indemnisé	35,7	33,8
inactif, en attente de statut	18,2	24,6

Khi-deux : ns

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

En revanche, les variations sont plus significatives selon l'âge. La proportion de personnes en emploi aidé ou en stage est la plus élevée parmi les moins de 25 ans (25 %, contre 20 % pour les autres tranches d'âge, cf. tableau I.20). La proportion la plus élevée de chômeurs non indemnisés se trouve également parmi les plus jeunes (40,6 %, contre 35 % environ pour les deux tranches d'âge suivantes et 25 % environ pour les plus de 50 ans). Enfin, notons que la proportion d'inactifs croît selon l'âge : elle est de 16,3 % pour les moins de 25 ans et atteint près de 32 %, soit le double pour les plus de 50 ans. Ces résultats confirment que l'âge reste un facteur discriminant dans les mécanismes d'intégration professionnelle. Les employeurs sont, on le sait, très sensibles à l'âge dans les recrutements. Ils cherchent le plus souvent des personnes expérimentées de plus de 25 ans et écartent fréquemment celles qui ont plus de 50 ans. Les pouvoirs publics chargés de proposer des solutions d'insertion tentent d'enrayer cette discrimination, mais tous les jeunes de moins de 25 ans ne peuvent en bénéficier, si bien que le chômage sans indemnisation reste une situation très fréquente pour eux. De même, les solutions d'insertion proposées pour les plus de 50 ans ne permettent pas de juguler la tendance au retrait du monde du travail pour nombre d'entre eux, en particulier pour les plus défavorisés.

**Tableau I.20 : Situation par rapport à l'emploi selon l'âge**

	En %			
	< 25ans	25-34 ans	35-49 ans	> 50 ans
emploi stable	8,1	11,5	6,6	4,4
emploi précaire	3,9	8,1	5,3	3,5
emploi aidé, stage	25,1	19,9	19,4	20,2
chômage indemnisé	6,0	6,7	11,9	15,8
chômage non indemnisé	40,6	34,8	34,6	24,6
inactif, en attente de statut	16,3	18,8	22,2	31,6

Khi-deux : 0,000

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

**Tableau I.21 : Situation par rapport à l'emploi selon la nationalité**

	France	Europe	Afrique du Nord	Afrique noire	En % Autre
emploi stable	7,8	7,5	6,9	19,4	11,1
emploi précaire	6,0	10,0	4,8	4,2	-
emploi aidé, stage	24,4	5,0	8,9	8,3	11,1
chômage indemnisé	10,0		6,9	5,6	-
chômage non indemnisé	33,9	40,0	44,6	31,9	44,4
inactif, en attente de statut	17,9	37,5	29,7	30,6	33,3

Khi-deux : 0,000

Enquête OSC-Fnars, “ Personnes en détresse ”, 2000-2001.

Le tableau sur la situation par rapport à l’emploi selon la nationalité permet de constater que la proportion des personnes en emploi stable est la plus élevée parmi les ressortissants d’Afrique noire (19,4 % contre moins de 8 % pour les Français et moins de 6 % pour les ressortissants d’Afrique du Nord, cf. tableau I.21). On peut faire l’hypothèse qu’il s’agit pour beaucoup d’entre eux d’emplois faiblement rémunérés. Notons aussi que les emplois aidés et les stages sont nettement plus souvent représentés parmi les Français que parmi les autres nationalités (24,4 %, contre 5 % pour les autres nationalités européennes, 8,9 % pour les personnes d’Afrique du Nord et 8,3 % pour les personnes d’Afrique noire). Soulignons enfin, comme on pouvait s’y attendre, que les inactifs et les personnes en attente de statut sont proportionnellement plus nombreux parmi les personnes de nationalité étrangère que parmi les Français.

#### IV. La situation par rapport au logement

Le statut d’occupation du logement varie fortement selon le sexe. Parmi les femmes, la proportion de locataires HLM est nettement plus forte que parmi les hommes (16,1 % contre 8,9 %, cf. tableau I.22). La proportion de sous-locataires d’associations est également deux fois plus élevée parmi les femmes que parmi les hommes (16,6 % contre 7,9 %). En revanche, les hommes sont proportionnellement plus nombreux à être hébergés en foyer ou dans des institutions chargées de l’hébergement d’urgence (54,7 % contre 47,1 % pour les femmes). On vérifie que les hommes sont beaucoup plus souvent à la rue ou en squat que les femmes (7,3 % contre 1,9 %). Cette différence est liée en grande partie à la situation familiale. Les hommes sont, on l’a vu, plus souvent seuls sans enfant. En attribuant plus facilement un logement aux femmes avec enfant, les pouvoirs publics et les associations chargées de l’accompagnement social visent en effet autant la protection des femmes que celles des enfants. Cela dit, il faut souligner le risque d’enfermement que représente la vie en foyer pour les hommes écartés parfois durablement de l’accès à un logement ordinaire.

**Tableau I.22 : Statut d’occupation du logement selon le sexe**

	En %		
	Hommes	Femmes	Ensemble

propriétaire, accédant	1,0	3,0	1,8
locataire HLM	8,9	16,1	11,8
locataire non HLM	8,5	8,6	8,6
sous-locataire association	7,9	16,6	11,4
hébergé association	54,7	47,1	51,1
hébergé famille	4,8	3,0	4,0
hébergé amis	3,7	2,2	3,0
à la rue, squat	7,3	1,9	6,0
sous-locataire privé, hôtel	3,1	1,5	2,3

Khi-deux : 0,000

Enquête OSC-Fnars, “ Personnes en détresse ”, 2000-2001.

On vérifie qu’il existe aussi un âge à partir duquel il est plus facile d’accéder à un logement ordinaire. Parmi les moins de 25 ans, la proportion de locataires HLM est plus faible (6,6 % contre 11,2 % pour les 25-34 ans, 14,7 % pour les 35-49 ans et 18,1 % pour les plus de 50 ans, cf. tableau I.23). Les moins de 25 ans sont également plus nombreux à être hébergés en foyer (63 % contre moins 50 % pour les autres tranches d’âge). Ils sont plus souvent hébergés dans leur famille et moins souvent à la rue ou en squat que les autres tranches d’âge. Il est clair que le problème qui se pose pour nombre de jeunes qui s’adressent aux services d’accueil, d’hébergement et d’insertion est celui de l’insuffisance de leur autonomie tant économique que professionnelle, ce qui constitue bien évidemment un obstacle pour l’accès au logement.

**Tableau I.23 : Statut d’occupation du logement selon l’âge**

	En %			
	< 25ans	25-34 ans	35-49 ans	> 50 ans
propriétaire, accédant	0,3	2,2	1,9	4,3
locataire HLM	6,6	11,2	14,7	18,1
locataire non HLM	4,5	9,0	10,6	10,3
sous-locataire association	11,8	12,3	12,2	6,0
hébergé association	63,0	48,5	46,7	48,3
hébergé famille	7,3	4,4	1,9	1,7
hébergé amis	3,1	3,5	2,7	2,6
à la rue, squat	2,4	6,3	6,0	6,0
sous-locataire privé, hôtel	1,0	2,7	3,3	2,6

Khi-deux : 0,000

Enquête OSC-Fnars, “ Personnes en détresse ”, 2000-2001.

Enfin le statut d’occupation du logement selon la nationalité fait apparaître que les Français sont moins fréquemment concernés que les autres nationalités par l’hébergement en foyer par l’intermédiaire des associations (49 % contre 57,5 % pour les ressortissants d’Afrique du

Nord et 68 % pour les personnes d’Afrique noire). Ceci s’explique notamment par la situation de nombreux étrangers demandeurs d’asile en attente de régularisation qui sont hébergés souvent de nombreux mois dans des foyers spécialisés. Dans l’ensemble les variations du statut d’occupation du logement selon la nationalité restent cependant assez faibles et le test du khi-deux aboutit à un résultat non significatif.

## V. Les difficultés et les ruptures

Dans le questionnaire utilisé pour l’enquête, nous avons prévu plusieurs questions sur les difficultés dans la jeunesse et à l’âge adulte. Pour chacune de ces difficultés, il nous a semblé important de demander aux personnes interrogées de préciser si elles en sont encore marquées ou si, au contraire, elles sont parvenues à la surmonter.

Parmi les difficultés dans la jeunesse (avant 18 ans), on peut distinguer quatre grandes catégories : la précarité des conditions de vie, les problèmes liés à l’intervention éducative et judiciaire, l’environnement familial perturbé et les problèmes personnels (cf. tableau I.24). Dans l’ensemble, ces difficultés sont loin d’être négligeables. Elles touchent une proportion souvent très élevée de notre échantillon. Sur vingt-quatre difficultés recensées, dix d’entre elles concernent au moins un quart de la population enquêtée. Parmi celles qui arrivent en tête, les graves disputes entre les parents, le divorce des parents, les problèmes de santé des parents, les problèmes d’argent, mais aussi les problèmes avec la police. Notons aussi que près de 30 % de la population a été victime de mauvais traitements et plus de 10 % d’abus sexuels.

**Tableau I.24 : Les difficultés dans la jeunesse**

	Oui, j’en suis toujours marqué	Oui, mais je l’ai surmonté	Oui (total)	En % Ratio surmonté/total
Précarité des conditions de vie				
Problèmes de santé parents	17,6	15,7	33,3	47,1
Problèmes de logement	5,5	7,5	13,0	57,7
Problèmes d’argent	13,4	19,9	33,2	59,9
Chômage prolongé parents	7,9	15,1	23,0	65,6
Intervention éducative et judiciaire				
Suivi par éducateur	6,9	18,8	25,7	73,1
Problèmes avec police	7,1	22,8	29,9	76,2
Suivi par juge enfants	5,6	14,6	20,2	72,2
Prison	3,0	2,5	5,5	45,4
Environnement familial perturbé				
Décès parents	12,2	8,0	20,2	39,6
Décès frères ou sœurs	6,6	5,0	11,6	43,1
Graves disputes parents	23,7	14,4	38,0	37,9

Divorce parents	13,9	18,7	32,6	57,4
Alcoolisme parents	18,4	10,5	28,9	36,3
Prison parents	3,3	5,7	9,0	63,3
Prison frères ou sœurs	2,7	3,7	6,4	57,8
Tentatives suicide parents	5,8	4,0	9,8	40,8
Mauvais traitements	21,4	6,7	28,1	23,8
Mauvais traitements mère	17,1	7,1	24,2	29,3
Abus sexuels	9,6	1,6	11,2	14,3
Problèmes personnels				
Problèmes de santé	12,5	12,5	25,0	50,0
Fugues	7,6	23,0	30,6	75,2
Tentatives suicide	9,3	6,8	16,1	42,2
Sentiment mal aimé, abandonné*	4,3	1,1	5,4	20,4
<b>Autre</b>	5,3	1,7	6,9	24,6

\* Recodage de l'item " autre "

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Lorsque l'on calcule le ratio des personnes qui disent avoir surmonté la difficulté sur l'ensemble des personnes qui l'ont rencontrée, on constate une grande variation selon les types de difficultés. Certaines semblent se surmonter relativement facilement, d'autres, au contraire, semblent marquer profondément l'existence des personnes et se traduire par de réels traumatismes. Lorsque le ratio est supérieur à 50, on peut estimer que la difficulté est surmontable, de 50 à 30, qu'elle est difficile à surmonter et en dessous de 30, qu'elle est très difficile à surmonter, voire traumatisante. Parmi les difficultés qui relèvent de la précarité des conditions de vie, trois sur quatre peuvent être considérées comme surmontables selon ce principe d'analyse : les problèmes de chômage des parents, d'argent et de logement. On peut dire qu'il s'agit dans ce cas de difficultés qui peuvent avoir rendu l'existence plus pénible, mais qui n'ont pas pour autant affecté gravement l'individu dans sa personnalité et remis en question son équilibre. Ces difficultés correspondent en quelque sorte à des causes externes par rapport auxquelles il est possible d'agir ou tout au moins de faire face. Parmi les difficultés qui relèvent de l'intervention éducative et judiciaire, on constate également un ratio élevé pour trois difficultés sur quatre : le suivi par un éducateur, des problèmes avec la police et le suivi par un juge des enfants. Il s'agit de difficultés renvoyant à des faits du passé, que les personnes peuvent considérer en quelque sorte comme " classés ". Le ratio, en revanche, est plus faible pour la prison qui, on le sait, est souvent une expérience pénible qui peut être traumatisante. Les difficultés qui relèvent de l'environnement familial perturbé sont, dans l'ensemble, les plus difficiles à surmonter. Trois d'entre elles ont un ratio particulièrement bas : les mauvais traitements envers la mère (29,3), les mauvais traitements envers la personne interrogée (23,8) et les abus sexuels (14,3). Il s'agit d'expériences qui ne peuvent aisément s'effacer de la mémoire dont les effets peuvent être durables comme on le verra dans le chapitre suivant sur les cumuls de handicaps, en particulier dans le domaine de la santé psychologique. Enfin, parmi les problèmes personnels, il n'est pas étonnant de constater que c'est le sentiment d'avoir été mal aimé ou abandonné qui affecte le plus durablement les personnes interrogées.

Les difficultés dans la jeunesse varient selon le sexe (cf. tableau I.25). S'il n'existe pas de différences significatives entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les problèmes de logement, d'argent et de chômage des parents, les hommes sont nettement plus concernés par les problèmes liés à l'intervention éducative et judiciaire. Les écarts sont significatifs pour chacun des items de cette catégorie. Les hommes sont plus concernés que les femmes au cours de leur jeunesse par le suivi par un éducateur ou un juge, les problèmes avec la police et la prison.

**Tableau I.25 : Les difficultés dans la jeunesse selon le sexe**

	Oui, j'en suis toujours marqué		Oui, mais je l'ai surmonté		Oui (total)		En % Khi-deux
	H	F	H	F	H	F	
	Précarité des conditions de vie						
Problèmes de santé parents	15,5	20,7	17,7	12,6	33,2	33,3	0,013
Problèmes de logement	5,1	6,1	8,2	6,5	13,3	12,6	ns
Problèmes d'argent	12,6	14,5	20,9	18,4	33,5	32,9	ns
Chômage prolongé parents	7,4	8,6	16,3	13,4	23,7	22,0	ns
Intervention éducative et judiciaire							
Suivi par éducateur	5,7	8,6	23,7	11,6	29,4	20,2	0,000
Problèmes avec police	8,6	5,0	30,2	11,7	38,8	16,7	0,000
Suivi par juge enfants	5,2	6,1	13,3	10,6	18,5	16,7	0,007
Prison	4,4	1,1	4,1	0,2	8,5	1,3	0,000
Environnement familial perturbé							
Décès parents	11,5	13,4	7,6	8,6	19,1	22,0	ns
Décès frères ou sœurs	5,6	8,3	5,1	4,8	10,7	13,1	ns
Graves disputes parents	20,7	28,0	15,4	12,8	36,1	40,8	0,015
Divorce parents	13,3	14,8	18,7	18,7	32,0	33,5	ns
Alcoolisme parents	18,2	18,6	11,1	9,6	29,3	28,2	ns
Prison parents	2,7	4,1	5,7	5,7	8,4	9,8	ns
Prison frères ou sœurs	2,5	3,1	4,4	2,6	6,9	5,7	ns
Tentatives suicide parents	4,9	7,2	4,1	3,7	9,0	10,9	ns
Mauvais traitements	19,7	23,9	8,2	4,4	27,9	28,3	0,017
Mauvais traitements mère	15,3	19,6	8,0	5,7	23,3	25,3	ns
Abus sexuels	5,4	15,9	1,5	1,7	6,9	17,6	0,000
Problèmes personnels							
Problèmes de santé	11,8	13,5	14,1	10,1	25,9	23,6	ns
Fugues	7,3	8,2	24,3	21,1	31,6	29,3	ns
Tentatives suicide	7,4	12,0	5,7	8,4	13,1	20,4	0,004
Sentiment mal aimé, abandonné*	4,3	4,4	0,9	1,5	5,2	5,9	ns
<b>Autre</b>	6,0	4,1	2,1	1,1	8,1	5,2	ns

\* Recodage de l'item " autre "

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Il est possible d'expliquer cette variation importante par les mécanismes de la socialisation secondaire, celle qui détermine le lien d'intégration dont nous avons parlé précédemment. Pour les jeunes hommes, cette socialisation s'accompagne davantage que pour les jeunes femmes de rapports sociaux tendus où la violence et la délinquance sont de rigueur. Lorsqu'ils ne parviennent pas à s'affirmer dans les sphères scolaire et professionnelle, ils cherchent à s'intégrer d'une autre manière en ayant recours à des formes de provocation et de socialisation dans des groupes ou des clans unis par un même esprit de contestation ou de révolte envers la société et ses normes majoritaires. Même si elles sont parfois concernées par la violence, les femmes se tiennent plus à l'écart de ce type de comportement, souvent parce qu'elles sont plus protégées par la sphère familiale. En revanche, les femmes sont plus éprouvées que les hommes par les graves disputes entre leurs parents, les mauvais traitements et les abus sexuels. On vérifie également qu'elles sont nettement plus concernées que les hommes par des tentatives de suicide.

Nous avons également classé les difficultés à l'âge adulte en plusieurs catégories : la précarité des conditions de vie, l'intervention judiciaire, l'environnement familial perturbé, les problèmes relationnels et enfin les problèmes personnels (cf. tableau I.26). Tout comme dans le tableau des difficultés dans la jeunesse, il faut commencer par souligner la proportion importante de personnes concernées par ce type de difficultés.

**Tableau I.26 : Les difficultés à l'âge adulte**

	Oui, j'en suis toujours marqué	Oui, mais je l'ai surmonté	Oui (total)	En % Ratio surmonté/total
<b>Précarité des conditions de vie</b>				
Endettement	21,3	12,4	33,7	36,8
<b>Intervention judiciaire</b>				
Condamnation justice	11,9	13,5	25,4	53,1
Prison	10,3	9,5	19,8	48,0
<b>Environnement familial perturbé</b>				
Enfant non désiré	4,1	4,3	8,4	51,2
Placement des enfants	6,1	1,6	7,7	20,8
Décès d'un proche	41,2	17,8	59,0	30,2
<b>Problèmes relationnels</b>				
Victime de violences	25,4	8,8	34,3	25,7
Souffrance par un tiers	42,1	13,4	55,5	24,1
Mauvaise fréquentation	14,8	11,9	26,7	44,6
<b>Problèmes personnels</b>				
Problème santé	23,9	9,3	33,2	28,0
Hôpital psychiatrique	10,2	10,5	20,7	50,7
Tentatives suicide	12,4	10,7	23,1	46,3
Problèmes d'alcool	10,1	17,0	27,1	62,7
Problèmes de drogue	7,8	9,3	17,1	54,4



Problèmes affectifs*	5,2	1,1	6,3	17,5
<b>Autre</b>	7,1	0,9	8,0	11,3

---

\* Recodage de l'item " autre "

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Plus d'un tiers de l'échantillon a été confronté à des problèmes d'endettement. Plus d'une personne sur quatre a été condamnée par la justice, une sur cinq a été en prison. Près de 60 % ont été marquées par le décès d'un proche. Les problèmes de souffrance subie par un tiers concernent 55,5 % des personnes interrogées. 34,3 % disent avoir été victimes de violences. Enfin, notons que 21 % environ ont été soignées en hôpital psychiatrique, 27 % disent avoir ou avoir eu des problèmes liés à l'alcoolisme et 23 % ont fait une tentative de suicide. Ces chiffres révèlent en eux-mêmes l'intensité des problèmes rencontrés par les personnes de l'échantillon. Ils permettent également de souligner le caractère multiple des interventions dont elles ont pu faire l'objet : la justice, la prison, le social, la santé, la psychiatrie, autant de secteurs qui définissent l'étendue de l'environnement institutionnel de cette prise en charge.

Parmi les difficultés qui se surmontent relativement facilement – pour lesquelles selon les critères retenus le ratio “ Surmonté/Rencontré ” est supérieur à 50 –, nous trouvons la condamnation par la justice, avoir un enfant non désiré, le séjour en hôpital psychiatrique et, ce qui peut sembler a priori surprenant, les problèmes d'alcool et de drogue (respectivement ratios de 62,7 et de 54,4). Pour ces dernières difficultés, sachant qu'il peut paraître difficile de les déclarer à un enquêteur en face à face, on peut penser que les personnes concernées ont cherché à les minimiser en les évoquant au passé, ce qui est aussi une façon de donner une bonne image de soi. Avoir surmonté un problème d'alcool et de drogue peut en effet apparaître comme un signe de courage et surtout respectabilité pour des personnes qui se savent souvent désignées comme des fainéants ou des irrécupérables.

Parmi les difficultés qui, au contraire, semblent moins surmontables et, par conséquent, plus profondes (ratio inférieur à 30), nous trouvons le placement des enfants, les cas de violences subies et de souffrances occasionnées par un tiers, les problèmes de santé et les problèmes affectifs. Ce sont, mis à part les problèmes de santé, des difficultés qui relèvent encore une fois de ruptures des liens sociaux, soit du lien de filiation (placement des enfants), soit du lien d'intégration (violences, problèmes affectifs...).

Les difficultés à l'âge adulte varient fortement selon le sexe. Les différences sont effet significatives pour la plupart d'entre elles. Seules celles qui sont liées à l'endettement, au décès d'un proche ou à un problème de santé, ne le sont pas. Comme on pouvait s'y attendre, les hommes sont plus souvent concernés par des problèmes d'intervention judiciaire (condamnation par la justice, prison), des problèmes liés à l'alcool et à la drogue et à l'hospitalisation en psychiatrie. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à être touchées par un environnement familial perturbé (enfant non désiré, placement des enfants), des problèmes relationnels (violences et souffrances par un tiers) et affectifs. On confirme également encore une fois qu'elles font davantage de tentatives de suicide que les hommes.

Dans les différences selon le sexe, il existe une continuité frappante entre les difficultés dans la jeunesse et les difficultés à l'âge adulte. Tout se passe comme si les problèmes de socialisation particuliers des hommes et des femmes avant 18 ans se traduisaient par des problèmes de nature semblable à l'âge adulte. Les hommes sont toujours plus concernés que les femmes par des problèmes de justice et de prison liés à des comportements délinquants ou déviants, les femmes sont plus atteintes par des problèmes familiaux et affectifs et à des problèmes liés à la violence. On ne peut comprendre ces différences que si l'on prend en compte les modes de socialisation et d'intégration qui restent encore aujourd'hui fortement contrastés selon le sexe.

**Tableau I.27 : Les difficultés à l'âge adulte selon le sexe**

	Oui, j'en suis toujours marqué		Oui, mais je l'ai surmonté		Oui (total)		En % Khi- deux
	H	F	H	F	H	F	
	<b>Précarité des conditions de vie</b>						
Endettement	22,0	20,1	13,7	10,4	35,7	30,5	ns
<b>Intervention judiciaire</b>							
Condamnation justice	13,3	3,9	20,5	3,0	33,8	6,9	0,000
Prison	15,1	3,0	14,8	1,5	29,9	4,5	0,000
<b>Environnement familial perturbé</b>							
Enfant non désiré	3,6	4,8	3,1	6,1	6,7	10,9	0,027
Placement des enfants	4,2	8,8	1,8	1,3	6,0	10,1	0,007
Décès d'un proche	41,8	40,4	19,0	16,1	60,8	56,5	ns
<b>Problèmes relationnels</b>							
Victime de violences	18,8	35,3	9,2	8,3	28,0	43,6	0,000
Souffrance par un tiers	34,7	53,2	13,4	13,3	48,1	66,5	0,000
Mauvaise fréquentation	13,4	17,0	14,5	8,0	27,9	25,0	0,002
<b>Problèmes personnels</b>							
Problème santé	24,9	22,3	10,1	8,2	35,0	30,5	ns
Hôpital psychiatrique	11,2	8,7	13,2	6,5	24,4	15,2	0,000
Tentatives suicide	9,9	16,2	10,8	10,6	20,7	26,8	0,006
Problèmes d'alcool	13,8	4,6	21,1	10,8	34,9	15,4	0,000
Problèmes de drogue	10,5	3,7	11,7	5,9	22,2	9,6	0,000
Problèmes affectifs*	3,5	7,5	1,0	1,3	4,5	8,8	0,008
<b>Autre</b>	7,2	7,0	1,2	0,4	8,4	7,4	ns

\* Recodage de l'item " autre "

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

D'une façon plus générale, il faut retenir que les personnes interrogées dans l'enquête OSC-Fnars sont nombreuses à avoir connu de lourdes difficultés depuis l'enfance, lesquelles peuvent se maintenir durablement, voire s'aggraver à l'âge adulte. Ces difficultés renvoient en réalité souvent à des ruptures des liens sociaux. Cela ne veut pas dire que la population de notre échantillon est homogène. Il apparaît en effet que les problèmes ne se posent pas de façon identique selon les hommes et les femmes, selon l'âge, la nationalité, l'origine sociale. Tant la situation familiale, la situation par rapport à l'emploi et la situation par rapport au logement sont contrastées si bien qu'il s'avère impossible de dresser un profil type des personnes s'adressant aux services d'accueil, d'hébergement et d'insertion.

Depuis l'enquête réalisée par Michel Houillon en 1989, on peut déjà dire que l'hétérogénéité s'est maintenue, voire renforcée. Il faut y voir au moins deux raisons. Premièrement, même si la situation de l'emploi améliorée dans la deuxième moitié des années 1990, la pauvreté n'a pas reculé et les situations de précarité professionnelle se sont diversifiées. Le risque de

précarité touche des franges plus nombreuses de la population et en particulier des personnes issues de milieux sociaux “ stables ” et dont on ne peut pas dire qu’elles ont connu des problèmes affectifs depuis l’enfance.

Deuxièmement, si les ruptures sociales sont plus fréquentes parmi les personnes fragilisées dans leur milieu social depuis leur enfance, les liens sociaux sont instables pour une grande partie de la population française. On sait que les solidarités familiales, par exemple, sont surtout efficaces dans le court terme. Elles s’épuisent avec le temps, si bien qu’elles ne parviennent pas à contenir le processus de précarisation lorsque celui-ci se prolonge plusieurs mois<sup>14</sup>. C’est pourquoi des personnes nouvellement touchées par des difficultés diverses viennent frapper à la porte des services sociaux et que ces derniers doivent répondre à des besoins variés en cherchant à apporter des aides adaptées.

Pour approfondir la connaissance de cette population hétérogène, nous pouvons poursuivre l’analyse des cumuls des difficultés depuis l’enfance et à l’âge adulte et essayer d’en mesurer les principaux effets.

---

<sup>14</sup> Cf. Serge Paugam et Jean-Paul Zoyem, “ Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité ”, *Économie et Statistique*, n°308-309-310, 1997, 8/9/10, pp. 187-120.

## Chapitre 2

### Difficultés dans la jeunesse et à l'âge adulte : analyse des cumuls

D'après les enquêtes récentes réalisées en France, en particulier les enquêtes multidimensionnelles de l'INSEE sur les conditions de vie des ménages que l'on appelle " Situations défavorisées ", on sait que la précarité de la vie professionnelle est corrélée aux problèmes de la vie conjugale et familiale. L'instabilité de l'emploi et le chômage sont des facteurs qui retardent la formation du couple ainsi que la fécondité. Les ruptures conjugales augmentent également de façon régulière en fonction du degré de la précarité par rapport à l'emploi. Ces résultats conduisent à souligner que l'instabilité de la famille est aujourd'hui renforcée par les difficultés de l'intégration professionnelle que connaissent des franges croissantes de la population. Par ailleurs, on a pu vérifier que les chômeurs ont souvent des relations plus distantes avec les membres de leur famille vivant à l'extérieur de leur ménage. La proportion de personnes n'ayant aucune relation avec leur famille augmente fortement en fonction de la précarité sur le marché de l'emploi. Les hommes sont plus affectés que les femmes par ce processus qui peut conduire au repli sur soi. Ce processus touche aussi davantage les personnes qui ont entre 35 et 50 ans. L'épreuve de la précarité professionnelle est, en effet, plus douloureuse lorsqu'elle frappe les individus au cœur de leur vie active. Les possibilités d'être aidé par l'entourage et la participation à la vie associative diminuent également en fonction de l'importance de la précarité professionnelle□.

On peut en conclure que le risque d'affaiblissement des liens sociaux est proportionnel aux difficultés sur le marché de l'emploi. Le risque de perdre son logement ou de quitter sa famille en situation de rupture s'est également accru au cours des dernières années.

Les deux enquêtes récentes Fnars-CSA□ auprès d'un échantillon de sans domicile fixe ont permis aussi d'analyser l'effet de l'ancienneté de l'absence de logement sur leurs expériences vécues et leurs attitudes. La probabilité de rupture des liens sociaux est beaucoup plus élevée

---

<sup>15</sup> La participation à la vie associative est deux fois plus élevée parmi les personnes ayant un emploi stable que parmi les chômeurs. Cf. Serge Paugam, Jean-Paul Zoyem, J.-M. Charbonnel, *Précarité et risque d'exclusion en France, op.cit.* en particulier le chapitre V " Sociabilité " dont les résultats confirment les analyses de Paul Lazarsfeld et de son équipe sur les effets du chômage au début des années 30 dans une petite ville d'Autriche (*Les chômeurs de Mariantal*, Paris, Éditions de Minuit, 1981, 1<sup>ère</sup> édition en allemand, 1931).

<sup>16</sup> Enquêtes menées par l'Institut CSA en 1995 et 1997, chacune auprès d'un échantillon de 500 personnes sans domicile fixe environ. Les résultats de la deuxième enquête ont été présentés dans les cahiers de la Fnars (mai 1997).

lorsque l'individu perd son logement. Elle augmente également en fonction de la durée de ce type de privation. Plusieurs questions posées aux sans domicile fixe ont permis de le vérifier. En 1994, la proportion des sans domicile fixe qui font confiance à leur famille passe de 50 % pour ceux qui sont depuis trois mois sans logement à 27 % pour ceux qui le sont depuis plus de trois ans. L'écart est plus réduit en 1997, mais le processus est similaire.

L'analyse des corrélations entre la situation sur le marché de l'emploi, la situation par rapport au logement et d'autres indicateurs sociaux apporte des éléments d'appréciation sur les facteurs généraux d'explication du processus de disqualification sociale et sur les évolutions globales de notre société.

Dans l'analyse des cumuls de difficultés, les recherches ont toutefois peu porté sur les problèmes depuis l'enfance. L'un des objectifs de ce chapitre est d'y remédier. Nous étudierons notamment les effets des difficultés survenues dans la jeunesse et à l'âge adulte telles que nous les avons examinées à la fin du chapitre précédent sur plusieurs aspects de l'existence des personnes en situation de détresse : 1) sur la santé psychologique ; 2) sur le lien familial ; 3) sur la vie sociale. Pour introduire cette analyse, nous présentons tout d'abord des résultats sur les principales variations observées à partir d'un indicateur simple de cumul de difficultés.

## I. Le cumul des difficultés dans la jeunesse et à l'âge adulte : principales variations

L'indicateur de cumul que nous avons construit résulte d'une simple catégorisation du nombre de difficultés rencontrées d'une part dans la jeunesse et d'autre part à l'âge adulte. Nous avons retenu cinq catégories : aucune, 1 à 2, 3 à 4, 5 à 8 et 9 et plus. La répartition entre ces catégories est assez équilibrée, tant dans la jeunesse qu'à l'âge adulte. Notons que 10 % environ des personnes de notre échantillon n'ont connu aucune difficulté avant 18 ans, et 23 % une à deux seulement, alors que près de 29 % en ont connu cinq à huit et 18 % neuf et plus (cf. tableau II.1). Ce résultat prouve en lui-même l'hétérogénéité de la population. Un constat similaire peut être fait en ce qui concerne les difficultés à l'âge adulte. Un tiers environ des personnes interrogées n'a pas connu plus de deux difficultés à l'âge adulte, tandis que près de 40 % en ont connu cinq ou plus.

Il est frappant tout d'abord de constater que, s'il n'existe aucun écart significatif entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le cumul des difficultés dans l'enfance, les hommes cumulent globalement plus de difficultés à l'âge adulte que les femmes (cf. tableau II.1) et l'écart entre les deux sexes est alors statistiquement significatif.

**Tableau II.1 : Cumul des difficultés dans la jeunesse et à l'âge adulte selon le sexe**

	En %		
	Hommes	Femmes	Ensemble
<i>Dans la jeunesse</i>			
Aucune	11,3	9,5	10,5
1 à 2	21,6	24,3	22,7
3 à 4	18,7	22,6	20,3
5 à 8	29,5	27,7	28,8
9 et plus	18,9	15,9	17,7
<i>À l'âge adulte</i>			
Aucune	6,0	6,5	6,2
1 à 2	24,6	31,5	27,4
3 à 4	25,9	29,7	27,4
5 à 8	33,8	27,5	31,3
9 et plus	9,8	4,8	7,8

Khi-deux (jeunesse) : ns

Khi-deux (adulte) : 0,001

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

En ce qui concerne les variations selon l'âge, il faut souligner des écarts très importants. Les personnes les plus âgées sont moins nombreuses à avoir connu beaucoup de difficultés dans la jeunesse. Les plus jeunes, et en particulier les moins de 25 ans, déclarent en revanche un nombre important de difficultés. 36 % d'entre eux ont eu cinq à huit difficultés et 28 % neuf ou plus. On peut se demander à ce stade s'il s'agit d'un effet de génération ou d'un simple effet de mémoire. Les moins de 25 ans se rappellent davantage les événements de leur jeunesse (ceux survenus avant 18 ans dans notre enquête) puisque ces derniers sont pour eux très proches. On ne peut toutefois pas écarter complètement l'hypothèse d'un effet de génération. Les jeunes interrogés dans l'enquête ont en effet une plus forte probabilité d'avoir eu des parents au chômage et fortement touchés par des problèmes économiques que les personnes plus âgées de notre échantillon.

**Tableau II.2 : Cumul des difficultés dans la jeunesse et à l'âge adulte selon l'âge**

	En %				
	< 25ans	25-34 ans	35-49 ans	> 50 ans	Ensemble
<i>Dans la jeunesse</i>					
Aucune	2,7	10,0	12,4	25,2	10,5
1 à 2	15,5	19,5	27,4	33,9	22,7
3 à 4	18,2	20,1	22,6	19,1	20,3
5 à 8	35,7	30,9	25,0	18,3	28,8
9 et plus	27,8	19,5	12,6	3,5	17,7
<i>À l'âge adulte</i>					
Aucune	12,2	5,2	3,8	1,7	6,2

1 à 2	37,8	24,3	22,0	28,4	27,4
3 à 4	23,8	29,2	25,5	36,2	27,4
5 à 8	23,1	32,5	37,8	27,6	31,3
9 et plus	3,1	8,7	11,0	6,0	7,8

Khi-deux (jeunesse) : 0,000

Khi-deux (adulte) : 0,000

Enquête OSC-Fnars, “ Personnes en détresse ”, 2000-2001.

Il n'est pas surprenant en revanche de constater que les personnes les plus âgées ont connu plus de difficultés à l'âge adulte que les plus jeunes. Il s'agit ici d'un simple effet mécanique. Plus la durée de vie est longue, plus le risque de connaître des difficultés augmente, à commencer par les difficultés liées à la santé.

Il existe aussi de profondes différences selon la nationalité (cf. tableau II.3). Le cumul des difficultés dans la jeunesse est dans l'ensemble nettement plus élevé pour les Français que pour les immigrés : 20,7 % des Français ont connu au moins 9 difficultés, contre 5,3 % pour les personnes d'Afrique du Nord et 8,0 pour les personnes d'Afrique noire. On peut sans doute expliquer ce phénomène par le fait que les populations qui ont pris la décision de l'immigration vers la France ne sont les plus les plus défavorisées de leur pays. Les spécialistes de l'immigration ont souvent vérifié que, mis à part les cas extrêmes, un projet migratoire implique à la fois l'existence d'un réseau familial, des moyens financiers et des capacités personnelles.

**Tableau II.3 : Cumul des difficultés dans la jeunesse et à l'âge adulte selon la nationalité**  
En %

	France	Europe	Afrique du Nord	Afrique noire	Autre	Ensemble
<b>Dans la jeunesse</b>						
Aucune	7,6	34,1	21,7	14,7	22,2	10,5
1 à 2	20,5	24,4	38,7	26,7	22,2	22,7
3 à 4	19,4	19,5	20,8	29,3	22,2	20,3
5 à 8	31,7	14,6	13,2	21,3	33,3	28,8
9 et plus	20,7	7,3	5,7	8,0	-	17,7
<b>À l'âge adulte</b>						
Aucune	5,9	9,5	10,4	4,0	-	6,2
1 à 2	25,0	47,6	32,1	32,0	44,4	27,4
3 à 4	26,9	14,3	32,1	32,0	44,4	27,4
5 à 8	33,3	23,8	21,7	29,3	11,1	31,3
9 et plus	9,0	4,8	3,8	2,7	-	7,8

Khi-deux (jeunesse) : 0,000

Khi-deux (adulte) : 0,000

Enquête OSC-Fnars, “ Personnes en détresse ”, 2000-2001.



Les différences selon la nationalité se maintiennent lorsque l'on prend en compte les difficultés à l'âge adulte. Les Français encore une fois cumulent davantage de difficultés que les ressortissants des autres pays : 9 % des Français ont connu au moins 9 difficultés à l'âge adulte contre 4,8 % pour les immigrés dans autres pays européens, 3,8 % pour les personnes issues d'Afrique du Nord et 2,7 % pour celles d'Afrique noire.

Il n'est pas inintéressant non plus d'examiner les variations selon la situation matrimoniale puisque nous avons montré dans le chapitre précédent que la proportion de célibataires, mais aussi de séparés ou divorcés est beaucoup plus forte dans notre échantillon qu'en population générale (cf. tableau II.4). On vérifie ici que les célibataires sont ceux qui ont connu globalement le plus de difficultés dans leur jeunesse et les mariés le moins : 34 % des célibataires ont connu 5 à 8 difficultés dans leur jeunesse et 20 % au moins 9 contre, respectivement 18 % et 11 % pour les mariés. Notons aussi que 53,2 % des mariés n'ont pas connu plus de deux difficultés dans la jeunesse contre 26,4 % des célibataires. Ces résultats confirment que les difficultés dans la jeunesse constituent un handicap dans la constitution d'une famille et du lien familial par le mariage. Les spécialistes de la famille insistent sur le fait que le mariage engage, non seulement le couple, mais aussi les familles respectives des deux époux dont la réputation ou l'honneur social est en jeu à cette occasion. L'inégalité des capitaux (économiques et culturels) entre les familles est, on le sait, un obstacle au mariage. Les personnes les moins favorisées qui ont connu des problèmes familiaux dans leur jeunesse ont donc logiquement moins de chances de se marier.

**Tableau II.4 : Cumul des difficultés dans la jeunesse et à l'âge adulte selon le statut matrimonial**

						En %
	célibataire	marié	veuf	séparé, divorcé	vie maritale	Ensemble
<b>Dans la jeunesse</b>						
Aucune	6,5	24,4	35,3	11,5	7,2	10,5
1 à 2	19,9	28,8	23,5	26,5	20,7	22,7
3 à 4	19,9	18,1	23,5	23,1	17,1	20,3
5 à 8	33,7	18,1	5,9	25,0	30,6	28,8
9 et plus	20,0	10,6	11,8	13,8	24,3	17,7
<b>À l'âge adulte</b>						
Aucune	7,6	6,8	-	1,2	10,6	6,2
1 à 2	26,2	42,2	35,3	18,1	31,0	27,4
3 à 4	28,1	23,0	35,3	31,2	21,2	27,4
5 à 8	29,7	23,6	23,5	40,4	31,0	31,3
9 et plus	8,4	4,3	5,9	9,2	6,2	7,8

Khi-deux (jeunesse) : 0,000

Khi-deux (adulte) : 0,000

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Le cumul des difficultés à l'âge adulte varie aussi fortement selon le statut matrimonial. Comme on pouvait s'y attendre, les séparés ou divorcés ont connu, dans l'ensemble, plus de difficultés à l'âge adulte que les autres personnes : environ 50 % d'entre eux ont connu au moins 5 difficultés contre 40 % environ pour l'ensemble de l'échantillon. Ce constat s'explique bien sûr par l'engrenage des difficultés qui affecte les personnes confrontées à une rupture conjugale : diminution des ressources, problèmes d'emploi, difficultés de logement, isolement détresse psychologique, etc. On examinera dans le chapitre suivant les enchaînements de difficultés après une rupture du couple.

Pas de surprise en ce qui concerne le tableau suivant (tableau II.5) qui confirme que la situation familiale pour laquelle le cumul des difficultés est le plus faible, tant dans la jeunesse qu'à l'âge adulte, est celle de couple avec enfants. Ce n'est pas cette situation familiale en tant que telle qui offrirait une résistance particulière aux difficultés, un peu comme on peut le voir dans les pays les plus pauvres où les solidarités familiales constituent un rempart contre l'extrême pauvreté. Il faut y voir plutôt un effet inverse : c'est parce que les personnes ont peu de difficultés qu'elles peuvent envisager de vivre en couple et avoir des enfants.

**Tableau II.5 : Cumul des difficultés dans la jeunesse et à l'âge adulte selon la situation familiale**

	En %						
	Couple sans enfant	Couple avec enfant	Femme sans enfant	Femme avec enfant	Homme sans enfant	Homme avec enfant	Ensemble
Dans la jeunesse							
Aucune	12,7	17,1	5,5	9,4	7,7	13,2	10,5
1 à 2	16,4	30,4	18,2	26,1	19,6	23,5	22,7
3 à 4	14,5	19,0	27,3	22,4	17,9	20,6	20,3
5 à 8	34,5	17,7	30,0	27,8	35,2	25,0	28,8
9 et plus	21,8	15,8	19,1	14,3	19,6	17,6	17,7
À l'âge adulte							
Aucune	12,5	8,8	11,1	2,4	7,4	2,5	6,2
1 à 2	35,7	41,3	36,1	23,7	26,0	14,7	27,4
3 à 4	17,9	20,6	27,8	33,5	28,9	27,0	27,4
5 à 8	30,4	24,4	24,1	33,1	28,6	43,1	31,3
9 et plus	3,6	5,0	0,9	7,3	9,1	12,7	7,8

Khi-deux (jeunesse) : 0,001

Khi-deux (adulte) : 0,000

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Enfin, on se rend compte que trois services en particulier, en l'occurrence celui de l'accueil de jour, celui de l'aide en matière de justice, et celui de l'accès aux droits sociaux prennent proportionnellement davantage en charge des personnes qui cumulent un nombre élevé de difficultés aussi bien dans la jeunesse qu'à l'âge adulte (cf. tableaux II.6).

**Tableau II.6 : Cumul des difficultés dans la jeunesse et à l'âge adulte selon le type de service**

	En %							
	accueil	hébergement long	hébergement d'urgence	accès logement	travail	justice	droits sociaux	ensemble
Dans la jeunesse								
Aucune	4,5	11,7	11,9	9,4	13,5	6,1	19,4	10,5
1 à 2	22,9	20,6	25,0	25,5	28,0	18,2	12,9	22,7
3 à 4	14,9	22,5	19,0	24,5	19,2	15,2	19,4	20,3
5 à 8	34,8	27,7	23,8	29,2	26,9	36,4	22,6	28,8
9 et plus	22,9	17,6	20,2	11,3	12,4	24,2	25,8	17,7
À l'âge adulte								
Aucune	6,5	5,8	4,7	9,3	7,8	-	-	6,2

1 à 2	18,1	27,5	32,9	20,6	41,5	9,1	23,3	27,4
3 à 4	23,6	29,1	29,4	32,7	21,2	36,4	30,0	27,4
5 à 8	36,7	31,5	24,7	30,8	27,5	45,5	20,0	31,3
9 et plus	15,1	6,0	8,2	6,5	2,1	9,1	26,7	7,8

Khi-deux (jeunesse): 0,026

Khi-deux (adulte) : 0,000

Enquête OSC-Fnars, “ Personnes en détresse ”, 2000-2001.

Il s’agit souvent de personnes affaiblies physiquement et souvent éloignées des circuits administratifs et notamment des institutions d’action sociale. Dans les services où ils s’adressent, le premier travail des professionnels du social est de leur permettre, non seulement de trouver des solutions d’urgence, mais aussi, si possible, de régulariser leur situation d’un point de vue administratif (couverture sociale, papier d’identité, titre de séjour pour les étrangers, etc.).

Il n’est pas surprenant non plus de constater que l’aide apportée dans le domaine du travail et de l’insertion professionnelle concerne proportionnellement davantage des personnes ayant connues moins de difficultés à la fois dans la jeunesse et à l’âge adulte. Parmi ceux qui bénéficient de ce type d’aide 50 % n’ont pas connu plus de deux difficultés à l’âge adulte, alors que 2 % seulement en ont connu neuf ou plus. Ce constat permet de souligner que les dispositifs d’insertion professionnelle s’adressant aux publics défavorisés sont proposés en réalité, le plus souvent à la suite d’un tri, aux personnes dont les agents qui en ont la charge jugent les plus aptes à travailler. Il faut reconnaître également que la plupart de ces dispositifs sont catégoriels et comportent des conditions d’accès particulières qui écartent de fait les plus défavorisés.

Ainsi, on peut dire que non seulement la population qui s’adresse aux services d’accueil, d’hébergement et d’insertion est hétérogène du point de vue des difficultés qu’elle rencontre depuis la jeunesse et à l’âge adulte, mais que cette hétérogénéité est renforcée par le mécanisme institutionnel de la réponse à la demande. En offrant une diversité toujours plus grande de services, les structures segmentent inévitablement la population et contribuent à la répartir en autant de catégories administratives qu’il y a de besoins recensés et pris en charge.

## II. Les effets des difficultés sur la santé psychologique

Si plusieurs recherches ont porté ces dernières années sur le lien entre le chômage et la détresse psychologique, il faut reconnaître que les chercheurs ont accordé peu d’attention aux liens plus généraux entre le cumul des difficultés, en particulier depuis l’enfance, et la santé psychologique. Or, on peut faire l’hypothèse que si le chômage se traduit par une remise en question de la personnalité et des troubles psychologiques, d’autres difficultés peuvent avoir des effets similaires.

Nous ne prétendons pas ici apporter des réponses complètes à ces questions. Nous nous limiterons à l’analyse des corrélations significatives sans ignorer, bien entendu, qu’une forte corrélation ne signifie pas causalité. D’autres analyses statistiques seront nécessaires dans le

prolongement des résultats présentés ci-dessous. Il nous a semblé que ces résultats étaient déjà intéressants en eux-mêmes parce qu'ils offraient une perspective générale des liens entre des difficultés multiples et des problèmes de santé psychologique et permettaient une première analyse.

On peut classer les problèmes de santé psychologique en trois grandes catégories : le manque d'estime de soi, l'angoisse et les troubles psychosomatiques et l'incapacité à faire face. Pour chacune de ces catégories, nous avons élaboré des indicateurs. Bien entendu, en étudiant les liens entre les difficultés dans la jeunesse et à l'âge adulte et ces indicateurs, on fait l'hypothèse que les individus restent profondément affectés par les épreuves qu'ils traversent et qu'il peut en résulter une détérioration de leur santé mentale.

### ***1. Le manque d'estime de soi***

Le manque d'estime de soi peut être examiné à partir de trois indicateurs dont chacun touche une frange non négligeable de la population : le sentiment de ne pas être utile (20,4 %), le sentiment de ne pas bien se sentir dans sa peau (30 %) et le sentiment d'être rejeté ou dévalorisé (32 %). On peut estimer que si un problème de santé est corrélé à un indicateur sur les trois, son effet sur le manque d'estime de soi est assez fort, s'il est corrélé à deux indicateurs sur les trois son effet est fort, et enfin, s'il est corrélé aux trois indicateurs, son effet est très fort. Selon ce principe d'analyse, deux problèmes dans la jeunesse ont un effet très fort sur le manque d'estime de soi : les mauvais traitements et les tentatives de suicide (cf. tableau II.7).

**Tableau II.7 : Le manque d'estime de soi selon les difficultés dans la jeunesse**

	je n'ai pas le sentiment d'être utile		je ne me sens pas bien dans ma peau		je me sens rejeté dévalorisé	
	%	(2	%	(2	%	(2
Précarité des conditions de vie						
Problèmes de santé parents	21,2	ns	34,0	0,043	35,3	ns
Problèmes de logement	21,7	ns	29,1	ns	39,3	ns
Problèmes d'argent	24,5	0,016	33,2	ns	36,6	0,023
Chômage prolongé parents	22,9	ns	32,3	ns	31,1	ns
Intervention éducative et judiciaire						
Suivi par éducateur	25,6	0,010	30,8	ns	32,6	ns
Problèmes avec police	25,9	0,003	32,0	ns	31,2	ns
Suivi par juge enfants	25,1	ns	30,4	ns	30,2	ns
Prison	28,8	ns	29,3	ns	35,0	ns
Environnement familial perturbé						
Décès parents	17,2	ns	27,8	ns	27,9	ns
Décès frères ou sœurs	11,6	0,009	30,5	ns	40,5	0,028
Graves disputes parents	21,2	ns	38,6	0,000	40,9	0,000
Divorce parents	20,5	ns	31,8	ns	32,6	ns

Alcoolisme parents	20,5	ns	40,6	0,000	38,2	0,006
Prison parents	24,5	ns	38,4	ns	38,0	ns
Prison frères ou sœurs	29,6	0,047	35,7	ns	35,2	ns
Tentatives suicide parents	20,8	ns	36,1	ns	30,6	ns
Mauvais traitements	25,5	0,009	42,0	0,000	44,0	0,000
Mauvais traitements mère	22,0	ns	41,6	0,000	42,3	0,000
Abus sexuels	20,3	ns	43,9	0,000	48,4	0,000
<b>Problèmes personnels</b>						
Problèmes de santé	21,1	ns	37,3	0,002	41,7	0,000
Fugues	26,4	0,001	36,0	0,004	31,3	ns
Tentatives suicide	27,5	0,010	53,4	0,000	42,8	0,001
Sentiment mal aimé, abandonné*	24,6	ns	42,6	0,027	35,0	ns
<i>Autre</i>	26,4	ns	40,5	0,041	35,1	ns
Ensemble de l'échantillon	20,4	-	30,0	-	32,0	-

\*Recodage de l'item " autre "

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Note de lecture : parmi les personnes qui ont eu des problèmes de santé dans la jeunesse, 21,1 % n'ont pas sentiment d'être utile.

Sept autres problèmes dans la jeunesse ont un effet fort sur le manque d'estime de soi : les problèmes de santé, les problèmes d'argent, le décès de frères et de sœurs, les graves disputes des parents, l'alcoolisme des parents, les mauvais traitements infligés à la mère et les abus sexuels. Ces résultats confirment que les problèmes de la jeunesse ont de fortes répercussions à l'âge adulte sur l'image de soi. En réalité, par le principe de la socialisation, l'enfant apprend le plus souvent par les personnes qui l'entourent à se respecter et avoir confiance en lui-même. Or, si cet apprentissage n'a pas été réussi ou s'il a été perturbé par un climat particulier et des événements familiaux graves, il ne peut pas toujours être facilement rattrapé car cette lacune entraîne rapidement d'autres, si bien que la manque d'estime se maintient durablement.

**Tableau II.8 : Le manque d'estime de soi selon les difficultés à l'âge adulte**

	je n'ai pas le sentiment d'être utile		je ne me sens pas bien dans ma peau		je me sens rejeté dévalorisé	
	%	(2)	%	(2)	%	(2)
Précarité des conditions de vie						
Endettement	26,2	0,001	36,1	0,001	33,5	ns
Intervention judiciaire						
Condamnation justice	24,1	ns	35,6	0,019	37,5	0,022
Prison	21,7	ns	33,3	ns	37,0	ns
Environnement familial perturbé						
Enfant non désiré	18,3	ns	33,3	ns	32,3	ns
Placement des enfants	17,6	ns	36,0	ns	37,6	ns

Décès d'un proche	17,6	0,006	29,9	ns	33,8	ns
Problèmes relationnels						
Victime de violences	22,3	ns	40,6	0,000	43,2	0,000
Souffrance par un tiers	20,5	ns	36,2	0,000	38,4	0,000
Mauvaise fréquentation	23,1	ns	37,7	0,001	38,5	0,006
Problèmes personnels						
Problème santé	23,8	0,044	38,0	0,000	37,5	0,006
Hôpital psychiatrique	32,3	0,000	44,4	0,000	45,1	0,000
Tentatives suicide	30,4	0,000	53,3	0,000	46,6	0,000
Problèmes d'alcool	27,3	0,000	37,4	0,001	35,6	ns
Problèmes de drogue	29,2	0,001	42,0	0,000	38,5	0,035
Problèmes affectifs*	23,6	ns	43,7	0,010	54,2	0,000
<i>Autre</i>	21,3	ns	30,3	ns	33,7	ns
Ensemble de l'échantillon	20,4	-	30,0	-	32,0	-

\* Recodage de l'item " autre "

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Les difficultés à l'âge adulte ont également de nombreuses répercussions sur le manque d'estime de soi, mais il est ici plus difficile d'affirmer qu'il s'agit d'un rapport de causalité directe que dans le cas des difficultés dans la jeunesse. Ces dernières sont en effet antérieures aux problèmes du manque d'estime de soi que l'on évalue au moment de l'enquête, si bien que la causalité, mesurée à partir d'un fait inscrit dans une trajectoire, apparaît plus directe (cf. tableau II.8). Ce n'est pas le cas des difficultés à l'âge adulte dont on ne sait pas à partir de l'enquête à quel moment elles se sont produites dans la trajectoire de l'individu interrogé. Beaucoup de ces difficultés sont concomitantes avec le manque d'estime de soi, si bien qu'il est difficile, sinon impossible, d'établir un rapport de causalité.

Quatre difficultés sont corrélées à chacun des trois indicateurs : les problèmes de santé, l'hospitalisation en milieu psychiatrique, les tentatives de suicide et les problèmes de drogue. Sept difficultés sont corrélées à deux indicateurs : la condamnation en justice, l'endettement, les problèmes d'alcool, les violences subies, les souffrances provoquées par un tiers, les mauvaises fréquentations et les problèmes affectifs. On pourrait parler ici de causalités circulaires : par exemple les problèmes de drogue peuvent accentuer le manque d'estime de soi lequel peut aussi être à l'origine des problèmes de drogue. Notons toutefois que les corrélations sont plus fortes et plus nombreuses avec le manque d'estime de soi lorsqu'il s'agit de problèmes, soit relationnels, liés en particulier à la violence subie, soit personnels, liés notamment à des comportements d'addiction ou à des carences affectives. Ainsi, on peut ici souligner que l'estime de soi dépend en grande partie de l'appréciation de l'individu par son entourage et du sentiment qu'il éprouve d'être aimé et valorisé dans son environnement social.

## ***2. L'angoisse et les troubles psychosomatiques***

Trois indicateurs établis à partir des données collectées dans l'enquête renseignent sur l'angoisse et les troubles psychosomatiques : l'incapacité à se concentrer, la préoccupation au point de perdre le sommeil et le sentiment d'être constamment sous pression. Si le premier

indicateur touche moins de 8 % de l'échantillon, les deux suivants plus de 45 % (cf. tableaux II.9 et II.10).

Ces trois indicateurs ont été étudiés dans les recherches sur l'intégration professionnelle. On a pu démontrer notamment que les difficultés d'adaptation au travail dans les entreprises, ainsi que l'insécurité de l'emploi pouvaient se traduire par ces types d'angoisse et de troubles psychosomatiques<sup>17</sup>. Dans ce cas, on peut parler d'un effet du cadre de vie immédiat et en particulier du milieu professionnel sur l'équilibre psychologique. En recherchant l'effet des difficultés survenues dans la jeunesse sur la santé psychologique à l'âge adulte, on fait l'hypothèse que ces dernières sont durables et qu'elles peuvent correspondre à une blessure profonde et traumatisante.

Les résultats du tableau II.9 tendent à confirmer cette hypothèse. On constate en effet que plusieurs événements liés à l'environnement familial ont des effets importants sur les troubles psychosomatiques. Parmi les personnes qui ont subi de mauvais traitements durant la jeunesse, 58 % environ se sentent préoccupés au point de perdre le sommeil et 60 % constamment sous pression, contre respectivement 45,7 et 45,8 % dans l'ensemble de l'échantillon. Notons aussi que les graves disputes des parents, les mauvais traitements infligés à la mère et les abus sexuels ont également des effets significatifs sur ces deux indicateurs. Ces indicateurs sont pour le moins des formes défavorables de socialisation familiale et peuvent se traduire par des ruptures du lien de filiation.

Ainsi, même si nous ne pouvons pas prouver une relation de causalité directe entre l'environnement familial perturbé et certains troubles psychosomatiques, la force des corrélations constatées nous incitent à considérer les conditions de la socialisation familiale et les ruptures du lien de filiation comme des facteurs déterminants de l'équilibre psychologique sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir dans cette recherche.

---

<sup>17</sup> Cf. Serge Paugam, *Le salarié de la précarité*, op. cit., chapitre 3 en particulier.



**Tableau II.9 : L'angoisse et les troubles psychosomatiques selon les difficultés dans la jeunesse**

	je ne suis pas capable de me concentrer		je suis préoccupé au point de perdre le sommeil		je me sens constamment sous pression	
	%	(2	%	(2	%	(2
<i>Précarité des conditions de vie</i>						
Problèmes de santé parents	8,0	ns	45,7	ns	49,5	ns
Problèmes de logement	7,6	ns	55,9	0,009	50,3	ns
Problèmes d'argent	8,0	ns	48,5	ns	48,4	ns
Chômage prolongé parents	6,6	ns	48,2	ns	49,4	ns
Intervention éducative et judiciaire						
Suivi par éducateur	9,6	ns	42,1	ns	51,5	0,023
Problèmes avec police	7,7	ns	45,2	ns	50,1	ns
Suivi par juge enfants	7,5	ns	41,4	ns	49,3	ns
Prison	9,8	ns	50,8	ns	42,6	ns
Environnement familial perturbé						
Décès parents	5,3	ns	45,9	ns	44,3	ns
Décès frères ou sœurs	8,3	ns	48,9	ns	56,1	0,012
Chômage prolongé parents	6,6	ns	48,2	ns	49,4	ns
Graves disputes parents	9,5	ns	51,2	0,005	54,5	0,000
Divorce parents	5,2	0,029	46,7	ns	48,9	ns
Alcoolisme parents	9,3	ns	50,0	ns	52,5	0,005
Prison parents	5,0	ns	53,0	ns	55,0	ns
Prison frères ou sœurs	8,5	ns	43,7	ns	42,3	ns
Tentatives suicide parents	9,3	ns	52,8	ns	57,4	0,011
Mauvais traitements	10,3	0,046	57,9	0,000	59,9	0,000
Mauvais traitements mère	8,6	ns	54,1	0,002	56,8	0,000
Abus sexuels	8,9	ns	57,3	0,006	55,6	0,020
<b>Problèmes personnels</b>						
Problèmes de santé	10,0	ns	50,7	ns	53,0	0,005
Fugues	10,7	0,012	49,6	ns	50,1	ns
Tentatives suicide	8,8	ns	56,1	0,002	63,9	0,000
Sentiment mal aimé, abandonné*	6,6	ns	47,5	ns	50,0	ns
<i>Autre</i>						
Ensemble de l'échantillon	7,7	-	45,7	-	45,8	-

\* Recodage de l'item " autre "

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Certaines difficultés à l'âge adulte sont également corrélées avec l'angoisse et les troubles psychosomatiques. C'est le cas notamment des problèmes relationnels et des problèmes

personnels. Près de 60 % des personnes ayant été victimes de violence à l'âge adulte sont préoccupées au point de perdre le sommeil et se sentent constamment sous pression (cf. tableau II.10). La corrélation est également très significative dans le cas de souffrance subie par un tiers et de mauvaises fréquentations. Parmi les problèmes personnels, ceux qui ont trait à la santé à l'hospitalisation et aux tentatives de suicide sont tous corrélés de façon significative avec chacun des trois indicateurs de troubles psychosomatiques. En revanche, on n'observe aucune corrélation significative entre ces troubles et la précarité des conditions de vie, les problèmes liés à l'intervention judiciaire ou les problèmes d'environnement familial.

**Tableau II.10 : L'angoisse et les troubles psychosomatiques selon les difficultés à l'âge adulte**

	je ne suis pas capable de me concentrer		je suis préoccupé au point de perdre le sommeil		je me sens constamment sous pression	
	%	(2	%	(2	%	(2
Précarité des conditions de vie						
Endettement	9,4	ns	47,3	ns	47,8	ns
Intervention judiciaire						
Condamnation justice	9,0	ns	45,1	ns	48,6	ns
Prison	9,9	ns	43,0	ns	46,6	ns
Environnement familial perturbé						
Enfant non désiré	11,7	ns	51,6	ns	48,4	ns
Placement des enfants	8,2	ns	51,2	ns	50,0	ns
Décès d'un proche	7,6	ns	47,2	ns	48,2	ns
Problèmes relationnels						
Victime de violences	9,9	ns	59,5	0,000	58,2	0,000
Souffrance par un tiers	9,4	0,016	55,2	0,000	52,9	0,000
Mauvaise fréquentation	9,6	ns	53,6	0,001	57,5	0,000
Problèmes affectifs*	5,6	ns	58,3	0,026	56,3	ns
Problèmes personnels						
Problème santé	13,0	0,000	55,6	0,000	53,3	0,000
Hôpital psychiatrique	14,1	0,000	55,1	0,001	56,0	0,000
Tentatives suicide	11,7	0,005	59,5	0,000	62,7	0,000
Problèmes d'alcool	10,1	ns	50,5	ns	50,0	ns
Problèmes de drogue	11,9	0,018	48,5	ns	54,1	0,011
Problèmes affectifs*	5,6	ns	58,3	0,026	56,3	ns
<i>Autre</i>	6,6	ns	47,3	ns	41,1	ns
Ensemble de l'échantillon	7,7	-	45,7	-	45,8	-

\* Recodage de l'item " autre "

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

D'une façon plus générale, on peut retenir que l'angoisse et les troubles psychosomatiques sont plus fréquents lorsque les personnes ont vécu des événements troublants au cours de leur jeunesse ayant pu affecter durablement leur personnalité dans les premiers stades de leur socialisation, en particulier familiale. Ces troubles apparaissent aussi davantage lorsque les personnes sont confrontées à l'âge adulte à un environnement social menaçant pour elles-mêmes ou lorsqu'elles ont connu des problèmes de santé spécifiques.

### ***3. L'incapacité à faire face***

Enfin, la dernière catégorie relevant des problèmes de santé psychologique est l'incapacité à faire face. Trois indicateurs relèvent de cette catégorie : l'incapacité à surmonter les difficultés, l'impossibilité de prendre les choses du bon côté et la perte de confiance en soi. La

premier problème touche un peu plus de 10 % de l'échantillon, le second 16 % et le troisième, beaucoup plus répandu, plus de 40 % (cf. tableau II.11).

**Tableau II.11 : L'incapacité à faire face selon les difficultés dans la jeunesse**

	je ne me sens pas capable de surmonter les difficultés		je ne prends pas les choses du bon côté		je perds souvent confiance en moi	
	%	(2	%	(2	%	(2
Précarité des conditions de vie						
Problèmes de santé parents	12,9	ns	17,4	ns	44,9	ns
Problèmes de logement	12,1	ns	16,8	ns	49,7	0,033
Problèmes d'argent	11,4	ns	19,4	0,031	49,3	0,000
Chômage prolongé parents	13,2	ns	18,0	ns	43,8	ns
Intervention éducative et judiciaire						
Suivi par éducateur	15,5	0,012	17,3	ns	49,1	0,002
Problèmes avec police	12,5	ns	16,5	ns	44,9	ns
Suivi par juge enfants	11,9	ns	15,0	ns	46,3	ns
Prison	18,0	ns	14,8	ns	41,0	ns
Environnement familial perturbé						
Décès parents	7,4	0,032	14,6	ns	40,4	ns
Décès frères ou sœurs	8,6	ns	14,6	ns	47,7	ns
Graves disputes parents	12,9	ns	21,0	0,000	52,2	0,000
Divorce parents	10,7	ns	16,9	ns	44,5	ns
Alcoolisme parents	15,3	0,010	23,0	0,000	50,9	0,000
Prison parents	12,2	ns	17,2	ns	0,042	ns
Prison frères ou sœurs	15,5	ns	12,9	ns	43,7	ns
Tentatives suicide parents	10,2	ns	17,6	ns	50,5	0,046
Mauvais traitements	16,5	0,001	23,3	0,000	54,0	0,000
Mauvais traitements mère	12,0	ns	21,7	0,004	52,3	0,000
Abus sexuels	19,5	0,003	19,5	ns	58,9	0,000
<i>Problèmes personnels</i>						
Fugues	12,8	ns	17,8	ns	50,3	0,000
Tentatives suicide	19,6	0,000	27,9	0,000	65,9	0,000
Décès parents	7,4	0,032	14,6	ns	40,4	ns
Sentiment mal aimé, abandonné*	9,8	ns	24,6	ns	54,1	0,039
Autre	18,7	0,042	19,5	ns	50,0	ns
Ensemble de l'échantillon	11,4	-	16,0	-	41,4	-

\* Recodage de l'item " autre "

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Parmi l'ensemble des difficultés survenues dans la jeunesse, trois d'entre elles sont corrélées systématiquement avec chaque indicateur retenu d'incapacité à faire face : l'alcoolisme des parents, les mauvais traitements et les tentatives de suicide. Quatre autres difficultés sont

corrélées avec deux indicateurs sur trois : les problèmes d'argent, le suivi par un éducateur, les graves disputes entre parents et les mauvais traitements infligés à la mère. En réalité, ces résultats montrent que l'incapacité à faire face ne relève pas d'un seul facteur. Chacune des grandes catégories de difficultés dans la jeunesse peut affecter les personnes à l'âge adulte dans leur capacité à faire face aux différentes situations auxquelles elles sont confrontées. Notons toutefois que la catégorie qui relève de l'environnement familial perturbé dans la jeunesse semble avoir des conséquences plus lourdes que les autres. On touche par là-même encore une fois au problème de la socialisation familiale et de ses conséquences sur le lien de filiation.

**Tableau II.12 : L'incapacité à faire face selon les difficultés à l'âge adulte**

	je ne me sens pas capable de surmonter les difficultés		je ne prends pas les choses du bon côté		je perds souvent confiance en moi	
	%	(2	%	(2	%	(2
Précarité des conditions de vie						
Endettement	12,1	ns	17,6	ns	48,2	0,001
Intervention judiciaire						
Condamnation justice	14,6	ns	16,0	ns	39,7	ns
Prison	11,2	ns	13,9	ns	37,2	ns
Environnement familial perturbé						
Enfant non désiré	10,5	ns	12,6	ns	44,7	ns
Placement des enfants	10,5	ns	19,8	ns	38,4	ns
Décès d'un proche	11,1	ns	14,6	ns	40,4	ns
Problèmes relationnels						
Victime de violences	14,7	0,015	18,3	ns	50,5	0,000
Souffrance par un tiers	12,2	ns	17,5	ns	46,3	0,000
Mauvaise fréquentation	12,7	ns	21,1	0,005	52,3	0,000
Problèmes personnels						
Problème santé	14,3	0,032	17,5	ns	46,5	0,014
Hôpital psychiatrique	18,8	0,000	22,6	0,002	53,2	0,000
Tentatives suicide	20,5	0,000	26,5	0,000	60,3	0,000
Problèmes d'alcool	15,0	0,021	18,6	ns	48,0	0,006
Problèmes de drogue	15,5	ns	21,4	ns	50,3	0,006
Problèmes affectifs*	17,1	ns	21,1	ns	51,4	ns
Autre	6,6	ns	47,3	ns	41,1	ns
Ensemble de l'échantillon	11,4	-	16,0	-	41,4	-

\* Recodage de l'item " autre "

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Parmi les difficultés à l'âge adulte, celles qui sont les plus souvent corrélées avec les indicateurs d'incapacité à faire face relèvent davantage des problèmes relationnels et des problèmes personnels que des autres problèmes comme la précarité des conditions de vie, l'intervention judiciaire ou l'environnement familial perturbé. Par exemple, plus de 50 % des personnels victimes de violences perdent souvent confiance en elles-mêmes, contre 41 % dans l'ensemble de l'échantillon. Parmi les problèmes personnels, ceux qui concernent l'hospitalisation en psychiatrie et les tentatives de suicide sont systématiquement corrélées avec les indicateurs d'incapacité à faire face. Les problèmes de santé, et notamment d'alcool, sont corrélés avec deux indicateurs d'incapacité sur trois et peuvent également être considérés comme des facteurs importants.

### III. Les effets des difficultés sur le lien familial

Parmi les difficultés durant la jeunesse et à l'âge adulte, plusieurs relèvent, on l'a vu, de l'environnement familial, lequel peut avoir été ou être encore perturbé. On étudiera dans cette section les effets de l'ensemble de ces difficultés sur le lien familial à partir d'indicateurs comme la qualité des relations parentales et les problèmes de couple (instabilité, violence...).

#### 1. Les relations parentales

Pour apprécier la qualité des relations parentales, on peut se fonder sur l'évaluation subjective des enquêtés. Dans le questionnaire, on a demandé aux personnes interrogées de dire comment étaient leurs relations, d'une part avec leur père et, d'autre part, avec leur mère, à la fois au cours de leur enfance et au moment de l'enquête. Nous avons regroupé dans les tableaux suivants les deux items "assez mauvaises" et "très mauvaises". Les mauvaises relations avec le père dans l'enfance concernent près de 30 % de l'échantillon et avec la mère environ 18 % (cf. tableau II.13).

**Tableau II.13 : La qualité des relations parentales dans la jeunesse selon les difficultés dans la jeunesse**

	Mauvaises relations avec le père dans l'enfance		Mauvaises relations avec la mère dans l'enfance	
	%	(2	%	(2
Précarité des conditions de vie				
Problèmes de santé parents	33,8	0,017	22,1	0,011
Problèmes de logement	45,7	0,000	21,3	ns
Problèmes d'argent	39,9	0,000	21,1	ns
Chômage prolongé parents	39,4	0,000	23,3	0,011
Intervention éducative et judiciaire				
Suivi par éducateur	49,1	0,000	33,2	0,000
Problèmes avec police	41,3	0,000	24,6	0,000
Suivi par juge enfants	48,3	0,000	34,8	0,000
Prison	52,9	0,000	25,9	ns
Environnement familial perturbé				
Décès parents	23,2	ns	17,1	ns
Décès frères ou sœurs	25,7	ns	12,8	ns
Graves disputes parents	49,6	0,000	30,8	0,000
Divorce parents	43,3	0,000	28,3	0,000
Alcoolisme parents	46,9	0,000	28,2	0,000
Prison parents	43,4	0,004	22,2	ns
Prison frères ou sœurs	40,4	ns	27,3	0,038
Tentatives suicide parents	47,2	0,000	34,3	0,000
Mauvais traitements	60,8	0,000	40,9	0,000
Mauvais traitements mère	60,7	0,000	26,0	0,000



Abus sexuels	64,8	0,000	33,6	0,000
<i>Problèmes personnels</i>				
Problèmes de santé	39,5	0,000	24,3	0,001
Fugues	48,9	0,000	31,6	0,000
Tentatives suicide	52,6	0,000	38,0	0,000
Sentiment mal aimé, abandonné*	45,7	0,010	30,0	0,021
<i>Autre</i>	41,2	0,021	15,9	ns
Ensemble de l'échantillon	28,9	-	17,8	-

\* Recodage de l'item " autre "

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Ces mauvaises relations parentales sont fortement corrélées aux difficultés survenues dans la jeunesse. Pour la plupart des difficultés mentionnées, la corrélation est en effet significative. Les mauvaises relations avec le père et avec la mère sont liées la fois à la précarité des conditions de vie, à l'intervention éducative et judiciaire, à la perturbation de l'environnement familial et aux problèmes personnels. Certaines corrélations ne sont pas surprenantes. Il est, par exemple, aisé de comprendre que 65 % des personnes qui ont été victimes d'abus sexuels estiment avoir eu de mauvaises relations avec leur père à cette époque de leur vie. Le contraire aurait été incompréhensible.

D'autres corrélations sont plus inattendues et méritent de ce fait notre attention, celles qui concernent la précarité des conditions de vie notamment. On constate, par exemple, que la mauvaise qualité des relations avec le père est corrélée à des problèmes d'argent dans le ménage et à des problèmes de logement. Tout se passe comme si le père était remis davantage en question que la mère en cas d'instabilité économique. Ceci conduit en tout cas à souligner que le revenu du ménage est un facteur de l'équilibre des relations dans le ménage.

**Tableau II.14 : La qualité des relations parentales au moment de l'enquête selon les difficultés dans la jeunesse**

	Mauvaises relations avec père au moment de l'enquête		Mauvaises relations avec mère au moment de l'enquête	
	%	(2	%	(2
Précarité des conditions de vie				
Problèmes de santé parents	40,6	ns	26,0	ns
Problèmes de logement	45,1	0,046	32,4	0,016
Problèmes d'argent	36,9	ns	22,7	ns
Chômage prolongé parents	47,6	0,000	29,0	0,025
Intervention éducative et judiciaire				
Suivi par éducateur	48,9	0,000	35,4	0,000
Problèmes avec police	44,8	0,001	31,3	0,000
Suivi par juge enfants	45,6	0,006	37,8	0,000
Prison	55,6	0,019	40,0	0,005
Environnement familial perturbé				
Décès parents	41,0	ns	27,4	ns

Décès frères ou sœurs	28,4	ns	20,5	ns
Graves disputes parents	45,9	0,000	33,3	0,000
Divorce parents	47,4	0,000	31,0	0,000
Alcoolisme parents	48,7	0,000	34,9	0,000
Prison parents	40,0	ns	23,3	ns
Prison frères ou sœurs	51,4	0,026	33,3	ns
Tentatives suicide parents	50,0	0,006	38,9	0,001
Mauvais traitements	57,5	0,000	39,5	0,000
Mauvais traitements mère	50,0	0,000	30,3	0,005
Abus sexuels	50,0	0,008	33,3	ns
<i>Problèmes personnels</i>				
Problèmes de santé	37,3	ns	26,8	ns
Fugues	53,3	0,000	37,1	0,000
Tentatives suicide	51,6	0,000	43,0	0,000
Sentiment mal aimé, abandonné*	58,1	0,005	33,3	0,017
<b>Autre</b>	48,8	ns	25,0	ns
Ensemble de l'échantillon	34,5	-	23,0	-

\* Recodage de l'item " autre "

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Si l'on examine maintenant la qualité des relations parentales au moment de l'enquête selon les difficultés dans la jeunesse (tableau II.14), il est frappant de constater que les corrélations se maintiennent. À nouveau, en effet, les difficultés relevant de la précarité des conditions de vie, de l'intervention éducative et judiciaire, de l'environnement familial perturbé et des problèmes personnels apparaissent fortement liées aux mauvaises relations avec le père et avec la mère. La similitude entre les tableaux II.13 et II.14 est frappante : les différents types de difficultés dans la jeunesse sont des facteurs explicatifs de la mauvaise qualité des relations parentales aussi bien dans l'enfance qu'au moment de l'enquête. Ainsi, lorsque les relations parentales sont mauvaises dans l'enfance, elles ont de fortes chances de perdurer à l'âge adulte. Ce résultat va dans le sens de la thèse qui postule que les premières années de la vie familiale, au cours de laquelle se réalise la socialisation primaire et se noue le lien de filiation, sont décisives pour le développement de la personnalité et des relations avec autrui.

## ***2. Les relations de couple***

Les difficultés dans la jeunesse et à l'âge adulte peuvent aussi avoir des effets sur la vie conjugale. On examinera successivement les effets des difficultés sur l'absence de vie de couple, les ruptures conjugales et la violence dans le couple.

Le premier problème est de ne pas pouvoir mener une vie de couple. Parmi les personnes enquêtées qui ne vivent pas en couple, les deux tiers environ ne sont pas satisfaites de cette situation et aimeraient vivre avec un conjoint. Plus de la moitié des personnes sans conjoint au moment de l'enquête ne croient plus en leurs chances de mener une vie de couple. Ces chiffres traduisent en eux-mêmes la souffrance affective de nombreuses personnes seules. Il existe des facteurs explicatifs de cette solitude. Des recherches ont montré que les personnes dont la situation sur le marché de l'emploi est précaire éprouvent plus de difficultés à vivre en couple. C'est le cas en particulier des hommes lorsqu'ils sont au chômage ou employés dans des petits boulots peu rémunérés<sup>18</sup>. Dans l'échantillon, 28,4 % des enquêtés n'ont jamais mené de vie conjugale (cf. tableau II.15). Les difficultés dans la jeunesse ne semblent pas jouer un rôle déterminant. Mises à part les difficultés liées au chômage prolongé des parents, au fait d'avoir été suivi par un éducateur ou d'avoir été en prison pour lesquelles on observe une corrélation positive, les autres difficultés liées à l'environnement familial ou à des problèmes personnels ne sont pas significatives. On peut donc penser que c'est moins les problèmes du passé que les problèmes du moment qui expliquent le mieux la difficulté de mener une vie de couple.

Les corrélations sont plus nombreuses en ce qui concerne l'instabilité du couple. Près de 90 % des personnes de l'échantillon estiment avoir connu une ou plusieurs ruptures de couple. Ce chiffre peut paraître élevé, mais il faut l'interpréter comme l'ensemble des ruptures de couple, que le couple soit marié ou non et qu'il vive ou non dans le même ménage. Trois indicateurs sur quatre liés à la précarité des conditions de vie dans la jeunesse sont corrélés avec l'instabilité du couple ainsi que trois indicateurs sur quatre liés à l'intervention éducative et judiciaire. Notons aussi, parmi les indicateurs d'environnement familial, que les graves disputes des parents, l'alcoolisme des parents et les mauvais traitements sont corrélés avec l'instabilité du couple. Il semble donc que le caractère dégradé des relations au sein de la famille durant la jeunesse peut se reproduire à l'âge adulte ou tout du moins se traduire par un risque plus fort d'instabilité du couple.

---

<sup>18</sup> Cf. *Précarité et risque d'exclusion en France, op. cit.*

**Tableau II.15 : L'absence et l'instabilité de vie de couple selon les difficultés dans la jeunesse**

	Pas de vie en couple**		Instabilité du couple***	
	%	(2	%	(2
<i>Précarité des conditions de vie</i>				
Problèmes de santé parents	32,0	ns	95,1	0,001
Problèmes de logement	29,5	ns	96,9	0,011
Problèmes d'argent	31,2	ns	93,3	0,020
Chômage prolongé parents	34,1	0,022	89,5	ns
<b><i>Intervention éducative et judiciaire</i></b>				
Suivi par éducateur	35,1	0,004	95,3	0,003
Problèmes avec police	28,5	ns	96,2	0,000
Suivi par juge enfants	31,4	ns	94,7	0,021
Prison	12,5	0,004	96,0	ns
<i>Environnement familial perturbé</i>				
Décès parents	24,8	ns	89,7	ns
Décès frères ou sœurs	28,6	ns	89,8	ns
Graves disputes parents	26,7	ns	93,1	0,014
Divorce parents	30,4	ns	91,6	ns
Alcoolisme parents	26,9	ns	93,2	0,033
Prison parents	23,8	ns	87,5	ns
Prison frères ou sœurs	27,8	ns	94,0	ns
Tentatives suicide parents	20,9	ns	94,0	ns
Mauvais traitements	31,2	ns	96,3	0,000
Mauvais traitements mère	26,2	ns	91,4	ns
Abus sexuels	27,0	ns	95,3	ns
<b><i>Problèmes personnels</i></b>				
Problèmes de santé	28,9	ns	93,3	ns
Fugues	28,4	ns	95,0	0,001
Tentatives suicide	26,8	ns	93,8	ns
Sentiment mal aimé, abandonné*	25,8	ns	90,7	ns
<i>Autre</i>	34,6	ns	86,8	ns
Ensemble de l'échantillon	28,4	-	89,6	-

\* Recodage de l'item " autre "

\*\*Indicateur qui se réfère à la fois à la situation présente qu'à la situation passée.

\*\*\*Indicateur qui correspond à la question : avez-vous connu une ou plusieurs ruptures (de couple) ?  
Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Les problèmes de la vie conjugale atteignent leur paroxysme lorsqu'ils renvoient à la violence. Cette forme extrême de la relation au sein du couple est loin d'être négligeable dans notre échantillon puisque plus de 30 % des personnes vivant ou ayant vécu en couple affirment avoir subi des violences physiques de la personne avec qui elles vivaient ou vivent encore aujourd'hui. De même, près de 20 % avouent avoir eu un comportement violent à l'égard de la personne avec qui elles vivaient ou vivent aujourd'hui (cf. tableau II.16). Ces

chiffres reflètent l'importance du problème des femmes battues souvent contraintes de quitter leur conjoint et de se réfugier dans un foyer spécialisé pour se protéger.

Parmi les difficultés dans la jeunesse qui sont corrélées de façon positive à la violence subie dans le couple, il est frappant de constater que plusieurs d'entre eux relèvent de l'environnement familial perturbé : les graves disputes des parents, l'alcoolisme des parents les mauvais traitements à l'égard de la mère et les abus sexuels. Les mêmes difficultés sont également corrélées à la violence pratiquée avec en plus dans ce cas le divorce des parents et les mauvais traitements.

**Tableau II.16 : La violence dans le couple selon les difficultés dans la jeunesse**

	Violence subie**		Violence pratiquée***	
	%	(2	%	(2
Précarité des conditions de vie				
Problèmes de santé parents	37,6	0,007	22,5	ns
Problèmes de logement	31,1	ns	25,7	ns
Problèmes d'argent	36,6	0,024	21,9	ns
Chômage prolongé parents	32,0	ns	23,3	ns
<i>Intervention éducative et judiciaire</i>				
Suivi par éducateur	31,3	ns	25,6	0,007
Problèmes avec police	24,8	0,009	25,2	0,003
Suivi par juge enfants	29,4	ns	26,3	0,009
Prison	17,9	0,025	25,0	ns
Environnement familial perturbé				
Décès parents	35,0	ns	16,4	ns
Décès frères ou sœurs	23,5	ns	16,3	ns
Graves disputes parents	36,8	0,007	25,1	0,000
Divorce parents	33,6	ns	23,9	0,015
Alcoolisme parents	37,1	0,022	25,8	0,001
Prison parents	34,2	ns	19,0	ns
Prison frères ou sœurs	34,0	ns	24,5	ns
Tentatives suicide parents	36,8	ns	21,8	ns
Mauvais traitements	35,5	ns	23,7	0,037
Mauvais traitements mère	38,2	0,014	26,0	0,003
Abus sexuels	43,0	0,010	26,9	0,040
Problèmes personnels				
Problèmes de santé	34,1	ns	21,6	ns
Fugues	34,3	ns	25,7	0,001
Tentatives suicide	37,5	ns	25,0	ns
Sentiment mal aimé, abandonné*	39,1	ns	28,3	ns
<i>Autre</i>	25,0	ns	27,5	ns
Ensemble de l'échantillon	31,3	-	19,0	-

\* Recodage de l'item " autre "

\*\* Violence physique de la personne avec qui vous vivez (ou viviez) à votre égard.

\*\*\*Comportement violent de votre part à l'égard de la personne avec qui vous vivez ou viviez.

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Ces résultats conduisent, bien entendu, à poser la question de la reproduction. Comment expliquer qu'une femme ayant subi des abus sexuels dans son enfance ait plus une probabilité plus forte de subir la violence physique dans son couple à l'âge adulte ? Comment expliquer qu'un homme ayant été mal traité dans son enfance a également une probabilité plus forte d'avoir des comportements violents à l'égard de la personne avec qui il vit à l'âge adulte. ? Comment expliquer enfin que les graves disputes entre les parents au moment de la jeunesse

constituent un risque plus grand de subir la violence ou d'agir de façon violente dans le couple ? Ces questions peuvent, au moins partiellement, être éclairées par la théorie de l'habitus que Pierre Bourdieu notamment a forgé pour expliquer la reproduction des comportements culturels. En soulignant que tout individu intériorise et incorpore au cours de son histoire un système de dispositions à agir, percevoir, sentir et penser d'une certaine façon qui lui permet de s'orienter sans recours à la réflexion consciente dans l'espace social selon la position qu'il y occupe, cette théorie met l'accent à la fois sur les conditions de la socialisation et sur les dispositions acquises fonctionnant comme des automatismes. En suivant cette théorie, on pourrait dire que les mauvais traitements subis dans l'enfance sont incorporés comme le reste des dispositions acquises et peuvent se reproduire à l'âge adulte, soit par l'acceptation fataliste de la violence et par l'identification automatique à la position dominée – dans le cas des femmes victimes d'abus sexuels par exemple –, soit, au contraire, par le refus obsessionnel de la violence subie et par le retournement de la position dominée en position dominante, dans le cas notamment des hommes mal traités dans l'enfance qui agissent, à leur tour, de façon violente en s'identifiant ainsi à leur ancien bourreau.

On pourrait dire également qu'en enfant vivant dans un environnement familial marqué par des disputes graves entre ses parents risque de chercher à se protéger de l'hystérie parentale en la dédramatisant, en acceptant de façon tacite de tels comportements et en les incorporant comme une disposition à agir aujourd'hui ou ultérieurement.

### ***3. Les effets des difficultés sur l'isolement social***

Pour étudier l'isolement social, nous disposons de plusieurs indicateurs : 1) l'impossibilité de se confier dans l'entourage qui concerne 24,2 % des personnes de l'échantillon ; 2) l'impossibilité d'être aidé par l'entourage en cas de besoin qui touche 38,3 % de l'échantillon ; 3) Le sentiment d'être souvent seul(e) qui est éprouvé par 18 % des enquêtés. Ces trois indicateurs renvoient à l'absence de sociabilité, mais aussi à la faiblesse des liens sociaux. Ne pas pouvoir se confier ou être aidé dans son entourage signifie non seulement être pauvre en termes de relations sociales, mais implique aussi le plus souvent une rupture dans le cycle d'échanges qui caractérise la vie sociale. Les personnes qui sont dans cette situation sont privées de toute possibilité de s'allier ou de s'opposer et ne peuvent donc pas parvenir à construire leur réseau d'appartenance et d'attachement à autrui.

Si les difficultés dans la jeunesse sont fortement corrélées aux ruptures familiales, elles ne semblent pas en revanche jouer un rôle aussi important dans le domaine de l'isolement social (cf. tableau II.17). L'impossibilité de se confier est seulement corrélée avec le divorce des parents et le sentiment de solitude est plus intense lorsque les personnes ont été confrontées au décès de frères ou sœurs dans la jeunesse ou lorsqu'elles ont dû affronter de graves disputes entre leurs parents dans la jeunesse. En réalité, les seules difficultés qui apparaissent significatives de l'isolement social sont liées à des ruptures familiales

**Tableau II.17 : L'isolement social selon les difficultés dans la jeunesse**

	Impossibilité de se confier		Impossibilité d'être aidé		Sentiment de solitude	
	%	(2	%	(2	%	(2
Précarité des conditions de vie						
Problèmes de santé parents	25,7	ns	40,3	ns	21,7	ns
Problèmes de logement	24,6	ns	39,1	ns	23,9	ns
Problèmes d'argent	25,3	ns	40,2	ns	19,1	ns
Chômage prolongé parents	24,5	ns	36,7	ns	21,1	ns
Intervention éducative et judiciaire						
Suivi par éducateur	25,7	ns	37,6	ns	17,1	ns
Problèmes avec police	27,5	ns	39,6	ns	18,8	ns
Suivi par juge enfants	27,0	ns	41,6	ns	15,5	ns
Prison	33,3	ns	34,5	ns	27,9	ns
Environnement familial perturbé						
Décès parents	24,1	ns	42,3	ns	18,6	ns
Décès frères ou sœurs	25,8	ns	40,0	ns	29,8	0,018
Graves disputes parents	25,1	ns	38,0	ns	24,0	0,007
Divorce parents	28,5	0,021	39,1	ns	17,4	ns
Alcoolisme parents	26,3	ns	38,6	ns	21,5	ns
Prison parents	23,5	ns	38,3	ns	16,3	ns
Prison frères ou sœurs	26,1	ns	37,3	ns	28,6	ns
Tentatives suicide parents	25,9	ns	40,0	ns	23,1	ns
Mauvais traitements	24,4	ns	39,0	ns	22,9	ns
Mauvais traitements mère	27,7	ns	34,1	ns	24,2	ns
Abus sexuels	22,1	ns	38,6	ns	23,0	ns
Problèmes personnels						
Problèmes de santé	24,0	ns	37,4	ns	22,9	ns
Fugues	27,2	ns	37,6	ns	18,7	ns
Tentatives suicide	28,8	ns	39,2	ns	22,5	ns
Sentiment mal aimé, abandonné*	30,5	ns	39,0	ns	18,3	ns
<b>Autre</b>	25,6	ns	51,1	0,018	23,7	ns
Ensemble de l'échantillon	24,2	-	38,3	-	18,0	-

\* Recodage de l'item " autre "

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

L'isolement social s'explique davantage par des difficultés survenues à l'âge adulte (cf. tableau II.18). L'impossibilité de se confier est plus grande lorsque les personnes ont été condamnées par la justice ou ont connu la prison à l'âge adulte. On peut voir dans ce résultat soit l'effet du repli sur soi des personnes ayant été condamnées par une intervention judiciaire, soit l'effet du rejet, voire de la stigmatisation, dont elles peuvent faire l'objet dans la vie sociale. Notons aussi que les personnes ayant été hospitalisées en psychiatrie ou ayant



des problèmes d'alcool sont aussi proportionnellement plus nombreuses à indiquer ne pas pouvoir se confier.

Une seule difficulté à l'âge adulte est corrélée à l'impossibilité d'être aidé par l'entourage. Il s'agit du placement des enfants. On peut toutefois se demander si cette difficulté n'est pas plutôt une conséquence qu'une cause. En effet, si les parents concernés avaient pu être aidés par leur entourage en cas de besoin, ils auraient peut-être pu éviter le placement de leurs enfants.

**Tableau II.18 : L'isolement social selon les difficultés à l'âge adulte**

	Impossibilité de se confier		Impossibilité d'être aidé		Sentiment de solitude	
	%	(2	%	(2	%	(2
Précarité des conditions de vie						
Endettement	26,3	ns	41,3	ns	20,1	ns
Intervention judiciaire						
Condamnation justice	33,8	0,000	37,8	ns	23,6	ns
Prison	35,9	0,000	39,2	ns	25,9	ns
Environnement familial perturbé						
Enfant non désiré	30,4	ns	30,8	ns	26,9	ns
Placement des enfants	32,5	ns	53,1	0,004	24,7	ns
Décès d'un proche	24,1	ns	38,6	ns	20,6	ns
Problèmes relationnels						
Victime de violences	24,1	ns	37,7	ns	24,1	0,002
Souffrance par un tiers	23,6	ns	36,6	ns	20,6	ns
Mauvaise fréquentation	25,2	ns	39,3	ns	20,3	ns
Problèmes personnels						
Problème santé	25,4	ns	39,5	ns	23,8	0,038
Hôpital psychiatrique	29,6	0,035	43,4	ns	24,8	0,025
Tentatives suicide	26,7	ns	42,1	ns	25,2	0,009
Problèmes d'alcool	30,6	0,003	39,0	ns	22,9	0,031
Problèmes de drogue	29,5	ns	37,5	ns	25,3	ns
Problèmes affectifs*	24,3	ns	33,8	ns	32,4	ns
<i>Autre</i>	23,3	ns	34,5	ns	24,4	ns
Ensemble de l'échantillon	24,2	-	38,3	-	18,0	-

\* Recodage de l'item " autre "

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Enfin le sentiment de solitude est plus fort lorsque les personnes ont été victimes de violences à l'âge adulte. On peut penser qu'il s'agit alors d'une solitude de protection. Dans les entretiens que nous avons réalisés, nous avons pu constater que de nombreuses femmes battues, une fois séparées de leur conjoint, se réfugient par la force des choses dans un foyer ou un appartement où elles se coupent plus ou moins vis-à-vis de l'extérieur. Les autres difficultés pour lesquelles on enregistre également une corrélation significative avec les sentiments de solitude sont liées à des problèmes personnels : problèmes de santé, hospitalisation en psychiatrie, tentatives de suicide et problèmes d'alcool.

En résumé, on retiendra de ce chapitre que les difficultés dans la jeunesse et à l'âge adulte sont souvent cumulatives et qu'elles concernent une part importante des personnes enquêtées. Il faut cependant insister sur le fait qu'il existe, on l'a montré, des variations importantes selon le sexe, l'âge, la nationalité, la situation familiale et le type de service.

On retiendra également que les difficultés durant la jeunesse sont fortement corrélées avec les problèmes de détresse psychologique à l'âge adulte. Sans tomber dans une interprétation déterministe ou dans un sociologisme étroit, il faut souligner l'importance des événements survenus dans le cadre de la socialisation familiale. Certaines difficultés relèvent en effet de ruptures profondes dans le lien de filiation et de traumatismes affectifs sinon indélébiles du moins durablement marquants. De même, nous retiendrons que parmi les difficultés survenues à l'âge adulte, celles qui relèvent d'atteintes graves à la personnalité à la suite notamment de violences et de souffrances subies laissent des traces profondes. Or, parmi la population de notre échantillon, nous avons pu constater que ces difficultés, qu'elles soient liées à la jeunesse ou non, sont loin d'être statistiquement négligeables.

Nous devons rappeler les résultats importants que nous avons dégagés sur le lien familial. Nous avons effet souligné le risque élevé de reproduction à l'âge adulte des difficultés conjugales et parentales que les personnes ont connu dans leur jeunesse. Ces résultats autorisent pour le moins à compter les conditions de la socialisation familiale au cours de la jeunesse et les formes de ruptures du lien de filiation comme des facteurs explicatifs de la violence subie ou agie dans le couple à l'âge adulte, mais aussi de l'isolement social sous ses formes diverses.

## **Chapitre 3**

### **L'engrenage des ruptures : trajectoires et expériences vécues**

Les enquêtes réalisées au cours des années 1980 et 1990 auprès des populations en situation de précarité économique et sociale conduisent à souligner que la pauvreté correspond, aujourd'hui, moins à un état qu'à un processus. Toute définition statique de la pauvreté contribue à figer dans le même ensemble des populations dont la situation est hétérogène et à occulter la question essentielle du processus d'accumulation progressive des difficultés des individus ou des ménages, de son origine à ses effets à plus ou moins long terme.

Se référer à ce cadre d'analyse conduit les chercheurs à mettre l'accent sur les spécificités actuelles des inégalités. Tout en se reproduisant, ces dernières, ainsi que les formes diverses de ségrégation, deviennent plus complexes et nécessitent, par conséquent, d'autres instruments d'analyse. Les situations d'instabilité, qu'elles soient d'ordre professionnel (précarité du statut de l'emploi, chômage), familial (rupture conjugale, recomposition des familles) ou social (difficultés d'accès au logement ...), se sont diffusées. Il n'est pas faux de dire que de plus en plus de personnes sont devenues fragiles alors qu'elles étaient – ou auraient été – à l'abri de ce risque au cours de la période des “ Trente glorieuses ”. La difficulté consiste alors à analyser les inégalités, non plus de façon statique, c'est-à-dire en identifiant les groupes défavorisés et en recherchant pourquoi leur condition sociale n'évolue pas, mais, au contraire, à repérer dans des trajectoires diverses, les processus qui conduisent certains individus à un cumul de handicaps et d'autres à un cumul d'avantages.

L'objectif de ce chapitre est double. Il est tout d'abord d'analyser à partir de données précises plusieurs dimensions de la trajectoire des personnes enquêtées en insistant notamment sur la trajectoire par rapport au logement et la trajectoire professionnelle. Il est aussi de prendre en compte la dimension subjective de l'expérience vécue de l'engrenage des difficultés et des ruptures.

## I. La trajectoire par rapport au logement

Il est logique que le statut d'occupation du logement des personnes qui s'adressent aux services d'accueil, d'hébergement et d'insertion varie fortement dans le temps puisque une des fonctions de ces services est de répondre à la demande de ces personnes en matière de logement. Les trajectoires par rapport au logement reflètent donc à la fois le besoin des personnes qui ont perdu à un moment donné leur logement pour diverses raisons et les réponses institutionnelles à ce type de problèmes.

Dans le questionnaire utilisé, nous avons demandé à chaque personne d'indiquer le statut d'occupation du logement de chaque lieu habité depuis deux ans. Le croisement du statut actuel d'occupation du logement selon le statut antérieur (cf. tableau III.1) constitue une matrice qui informe sur les trajectoires les plus fréquentes.

Dans notre échantillon, le statut le plus répandu est celui d'hébergé par une association. Il regroupe plus de la moitié des personnes interrogées. Les formules d'hébergement sont variables d'une structure à l'autre, selon notamment la durée du séjour, mais ce statut présente comme particularités communes pour les hébergés de dépendre d'un règlement collectif plus ou moins contraignant du point de vue des libertés individuelles et surtout de vivre dans l'attente d'une autre solution. Autrement dit, les hébergés dans un foyer ou une structure de type CHRS sont par définition dans une situation transitoire et bénéficient de ce fait, au moins en théorie, d'une aide à leur insertion.

On peut distinguer au moins quatre grands types d'arrivée en hébergement associatif : la perte d'un logement autonome, la décohabitation familiale ou amicale, la sortie d'institutions particulières (hôpital, prison) et la sortie de situations reflétant une grande marginalisation (la rue, squat...). La perte d'un logement autonome concerne environ 15 % des hébergés en association. Ce sont, soit des anciens propriétaires (1,7 %), soit des locataires (12,8 %) ou des sous-locataires privés (0,3 %). Les raisons de la perte d'un logement sont diverses. Elles peuvent être d'ordre économique – impayés de loyers, expulsion, fin de bail sans possibilité de relogement... –, mais elles peuvent être aussi liées à une rupture familiale – divorce, séparation. La décohabitation familiale ou amicale concerne au total 27 % des hébergés en association. Ce sont surtout des jeunes. Cette décohabitation caractérise souvent une rupture à la suite d'une mésentente durable ou d'un conflit violent. Les jeunes quittent le domicile de leurs parents parce que ces derniers ne les supportent plus ou parce qu'eux-mêmes ne s'y sentent plus acceptés comme ils le souhaiteraient. Les personnes qui viennent de structures comme la prison ou l'hôpital sont environ 8 % des hébergés en association. Enfin, 6 % vivaient à la rue et 1,4 % en squat avant d'arriver dans un centre d'hébergement collectif. Au total, il apparaît bien que les personnes ainsi hébergées ont connu des expériences antérieures très variées.

Ce type de structures apporte une aide qui correspond soit à une solution compensatoire dans un processus de précarisation, soit à une solution de promotion par l'amélioration sensible des conditions de vie par rapport à la vie antérieure. Dans le premier cas, il s'agit en quelque sorte d'un déclassement dont le coût symbolique pour ceux qui en font l'expérience peut être élevé, dans le second, il s'agit plutôt d'un reclassement, au sens de l'accès à un statut plus stable ouvrant à des droits, même s'il reste encore très incertain et parfois dévalorisant.



**Tableau III.1 : Le statut actuel d'occupation du logement selon le statut antérieur (t-1)**

Statut t-1	Statut actuel	En %								
		propriétaire accédant	locataire HLM	locataire non HLM	sous-locataire association	hébergé association	hébergé famille	hébergé amis	à la rue, squat	sous-locataire privé, hôtel
propriétaire		55,0	4,1	3,2	2,3	1,7	–	5,9	1,7	–
locataire		20,0	56,1	53,8	20,9	12,8	9,5	8,8	11,9	14,3
sous-locataire privé		–	–	1,1	1,6	0,3	–	–	–	7,1
hébergé famille		10,0	11,4	9,7	19,4	14,5	71,4	14,7	8,5	10,7
hébergé amis		–	0,8	6,5	7,8	9,2	4,8	38,2	6,8	7,1
sous-locataire association		–	8,1	1,1	14,0	10,1	–	2,9	1,7	10,7
squat		–	–	–	0,8	1,4	–	–	10,2	7,1
hôtel		–	–	2,2	0,8	4,4	–	2,9	5,1	14,3
hébergement collectif		–	14,6	9,7	19,4	22,7	–	11,8	8,5	3,6
foyer		–	1,6	3,2	3,9	5,1	2,4	5,9	–	7,1
hôpital		–	0,8	2,2	3,9	2,6	–	5,9	–	–
prison		–	–	2,2	–	5,3	9,5	–	1,7	3,6
caravane		10,0	–	–	1,6	–	–	–	1,7	–
rue		–	0,8	4,3	2,3	6,0	2,4	2,9	40,7	14,3
autre		5,0	1,6	1,1	1,6	3,8	–	–	1,7	–
	<i>N=1113</i>	20	123	93	129	585	42	34	59	28

Khi-deux : 0,000

Enquête OSC-Fnars, “ Personnes en détresse ”, 2000-2001.

Note de lecture : parmi les locataires HLM actuels, 56,1 % étaient déjà locataires avant d'accéder à ce type de statut d'occupation du logement et 14,6 % étaient hébergés dans une structure collective.



Le statut de sous-locataire d'une association est un statut jugé plus valorisant par rapport au statut d'hébergé par une association. Il s'agit en réalité d'un palier supplémentaire dans la trajectoire d'insertion par le logement. Pour y accéder, il faut en effet, d'une part, qu'une place dans ce type de logement se libère et, d'autre part, avoir été reconnu apte par une association et des travailleurs sociaux à vivre en logement individuel. Il est clair qu'il existe un tri parmi les populations sans logement pour l'accès à ce statut qui implique le plus souvent un accompagnement social spécifique. C'est la raison pour laquelle très peu de personnes vivant à la rue ou en squat y accèdent directement. Parmi les sous-locataires d'une association, on trouve surtout d'anciens locataires ayant perdu leur logement (20,9 %), des personnes ayant quitté le domicile de leurs parents (19,4 %). On trouve également des personnes qui étaient hébergées en structure collective ou en foyer (23,3 % au total) et pour lesquelles on peut dire qu'il s'agit d'une réelle amélioration de leur situation.

Parmi les locataires HLM qui représentent environ 11 % de la population de notre échantillon, 56,1 % bénéficiaient déjà de ce statut antérieurement et 4,1 % étaient propriétaires. Pour les autres, c'est-à-dire environ 40 % des locataires HLM, on peut dire que leur statut actuel correspond à une réelle promotion. Plus de 16 % proviennent d'un hébergement collectif ou d'un foyer, 8 % étaient sous-locataires d'une association et 11 % étaient hébergés dans leur famille.

Enfin, la trajectoire des personnes à la rue ou en squat au moment de l'enquête (6 % de l'échantillon), on peut être frappé par le fait que plus de la moitié était déjà dans ce type de situation antérieurement (41 % à la rue et 10 % en squat). Environ 15 % de ces personnes étaient hébergées dans la famille ou chez des amis avant de connaître cette situation extrême.

D'une façon générale, la trajectoire par rapport au logement correspond en quelque sorte à un système d'escalier que certains prennent en descendant, après une rupture familiale, la dégradation de leurs ressources et la perte de leur logement, et que d'autres, au contraire, prennent en montant, en passant par divers paliers dont celui de l'hébergement d'urgence, celui de l'hébergement de longue durée, celui du logement en location par une association et enfin celui du logement vraiment autonome, de type HLM ou autres. Ce système d'escalier où se croisent des populations hétérogènes est aussi un système de tri par lequel les services associatifs sélectionnent les profils correspondant le mieux à la cible pour laquelle ils se sont spécialisés. Il arrive également très souvent, comme nous avons pu le constater dans l'enquête sur le terrain, que ces structures associatives, lorsqu'elles se connaissent, s'échangent des populations pour mieux répondre à leurs besoins et faciliter ainsi la rotation nécessaire à leur insertion.

Il est clair cependant que le manque de logements sociaux dans certaines villes contribue à faire patienter plus longtemps que prévu les populations qui en sont privées dans des structures d'urgence, quitte à passer successivement de l'une à l'autre sans espoir d'un réel changement. S'il n'est pas possible d'accéder à un logement HLM, la solution est de rechercher un logement dans le parc privé ou, si cela n'est pas non plus possible, de rester en foyer ou en CHRS.

Puisqu'elle détermine l'autonomie financière, la trajectoire professionnelle est également une dimension de l'insertion qu'il faut prendre en compte.

## II. La trajectoire scolaire et professionnelle

La trajectoire professionnelle dépend en grande partie de l'apprentissage et des résultats scolaires. Dans notre échantillon, le niveau de qualification est, on l'a vu, globalement bas. D'autres indicateurs reflètent les difficultés de l'intégration scolaire. Près de 23 % des personnes interrogées indiquent qu'elles ont eu des difficultés à apprendre à lire, près de 33 % avouent avoir eu de mauvais résultats à l'école et plus de 40 % n'ont décroché aucun diplôme (tableau III.2).

Le lien entre le milieu social et l'apprentissage scolaire a fait l'objet de nombreux travaux. Nous pouvons confirmer ici que les difficultés dans la jeunesse influent sur cet apprentissage. Les personnes qui ont connu des problèmes de logement et d'argent ont eu également davantage de difficultés à apprendre à lire. C'est le cas aussi des personnes dont l'environnement familial était perturbé, lorsqu'elles ont été victimes de mauvais traitements ou d'abus sexuels.

**Tableau III.2 : L'apprentissage scolaire selon les difficultés dans la jeunesse**

	Difficulté à apprendre à lire		Mauvais résultats scolaires		Aucun diplôme	
	%	(2	%	(2	%	(2
Précarité des conditions de vie						
Problèmes de santé parents	24,8	ns	37,7	0,012	43,1	ns
Problèmes de logement	34,5	0,000	35,7	ns	40,1	ns
Problèmes d'argent	27,3	0,009	37,7	0,012	43,2	0,001
Chômage prolongé parents	19,8	ns	36,2	ns	42,7	ns
Intervention éducative et judiciaire						
Suivi par éducateur	27,0	0,041	42,2	0,000	50,3	0,000
Problèmes avec police	20,6	ns	43,6	0,000	47,0	0,000
Suivi par juge enfants	24,5	ns	46,9	0,000	49,3	0,000
Prison	20,6	ns	47,6	0,009	48,4	ns
Environnement familial perturbé						
Décès parents	27,4	ns	28,6	ns	40,0	ns
Décès frères ou sœurs	24,8	ns	37,5	ns	45,8	ns
Graves disputes parents	23,7	ns	38,3	0,002	41,7	0,022
Divorce parents	20,8	ns	35,7	ns	44,1	0,009
Alcoolisme parents	23,2	ns	40,3	0,001	46,6	0,000
Prison parents	26,7	ns	35,4	ns	46,5	ns
Prison frères ou sœurs	25,0	ns	45,8	0,014	46,5	ns
Tentatives suicide parents	29,6	ns	45,4	0,003	49,1	ns
Mauvais traitements	27,6	0,013	39,8	0,002	43,8	ns
Mauvais traitements mère	24,5	ns	40,5	0,002	42,9	ns

Abus sexuels	37,1	0,000	40,3	ns	51,2	ns
Problèmes personnels						
Problèmes de santé	28,4	0,007	41,4	0,000	46,2	ns
Fugues	21,3	ns	41,3	0,000	43,1	0,002
Tentatives suicide	25,7	ns	42,3	0,002	47,0	ns
Sentiment mal aimé, abandonné*	24,6	ns	25,4	ns	30,0	ns
Autre	23,1	ns	34,7	ns	40,0	ns
Ensemble de l'échantillon	22,6		32,6		40,3	

---

\* Recodage de l'item " autre "  
Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Les mauvais résultats scolaires sont corrélés à de nombreuses difficultés dans la jeunesse relevant de chacune des grandes catégories que nous avons constituées. Parmi les indicateurs de précarité des conditions de vie, les problèmes de santé des parents et les problèmes d'argent dans le ménage constituent pour les personnes qui en ont fait l'expérience un facteur de risque. Les indicateurs qui relèvent de l'intervention éducative et judiciaire sont tous corrélés aux mauvais résultats scolaires, mais ces corrélations peuvent être interprétées comme une conséquence au moins autant qu'une cause. Les éducateurs ainsi que les juges pour enfants interviennent, par exemple, souvent en raison d'une mauvaise adaptation à l'école.

En revanche, les problèmes qui relèvent de l'environnement familial perturbé peuvent être plus facilement considérés comme des causes puisqu'ils touchent à la socialisation familiale, laquelle précède la socialisation scolaire. Parmi ces problèmes, plusieurs sont corrélés aux mauvais résultats scolaires : les graves disputes des parents, l'alcoolisme des parents, l'incarcération des frères ou sœurs, les tentatives de suicide des parents, les mauvais traitements envers la personne interrogée et les mauvais traitements envers sa mère. Ce mauvais climat familial n'est pas propice à l'épanouissement individuel des enfants et à leur santé psychologique et l'on peut comprendre leurs difficultés à suivre une scolarité normale. Notons enfin que les personnes qui ont eu des problèmes de santé, qui ont fait des fugues ou des tentatives de suicide sont également proportionnellement plus nombreuses à avoir eu de mauvais résultats à l'école.

Enfin, le fait de sortir du système scolaire sans diplôme est plus fréquent pour les personnes ayant connu des difficultés dans la jeunesse. Les personnes qui ont connu des problèmes d'argent, celles qui ont fait l'expérience d'un suivi par un éducateur ou un juge pour enfants ou qui ont des problèmes avec la justice, celles dont les parents avaient de graves disputes ou ont divorcé ou dont les parents étaient confrontés à l'alcoolisme, celles aussi qui ont fait des fugues sont proportionnellement plus nombreuses que les autres à n'avoir pas pu décrocher un diplôme.

Ces résultats confirment que les difficultés dans la jeunesse peuvent expliquer au moins partiellement la trajectoire scolaire. Il faut y voir encore une fois l'effet de la socialisation familiale. Lorsque le lien de filiation est rompu ou fragilisé, le lien d'intégration risque de l'être également.

Si l'on se réfère maintenant aux trajectoires professionnelles, on peut en distinguer quatre types : 1) la trajectoire qui repose sur un emploi stable et continu représente 15 % des personnes de notre échantillon ; 2) la trajectoire fondée sur l'alternance d'emplois et de chômage correspond à 30 % ; 3) la trajectoire des personnes qui ont eu un emploi et qui l'ont perdu en étant confrontés à une situation de plus en plus précaire concerne 20 % ; 4) la trajectoire de ceux qui n'ont jamais eu accès à un emploi stable correspond à la part la plus importante de l'échantillon, puisqu'elle concerne 35 % des personnes interrogées.

On a pu vérifier que ces trajectoires sont également très corrélées aux difficultés dans la jeunesse. Le risque de ne jamais accéder à un emploi stable est en effet nettement plus élevé lorsque les personnes ont connu dans leur jeunesse des conditions de vie précaire, lorsqu'elles ont été confrontées à des problèmes éducatifs et judiciaires, à un environnement familial perturbé et des difficultés personnelles.

Ces quatre types de trajectoires se retrouvent lorsque l'on examine attentivement, comme nous l'avons fait pour la situation par rapport au logement, la table de passage entre la situation actuelle par rapport à l'emploi et la situation antérieure (tableau III.3). Nous retrouvons, en effet, les deux situations extrêmes : la stabilité dans l'emploi et l'absence continue d'emploi stable. 53,3 % des personnes ayant un emploi stable avaient déjà un emploi stable avant de changer de situation professionnelle. À l'opposé, les inactifs, en attente de statut étaient déjà dans une situation comparable antérieurement. Parmi cette population écartée durablement de l'emploi, nous trouvons notamment des réfugiés politiques qui changent de lieu d'habitation en fonction des places disponibles dans les centres d'hébergement, mais dont la situation par rapport à l'emploi reste identique puisqu'il leur est interdit de travailler tant que leur situation administrative ne sera pas régularisée.

**Tableau III.3 : Situation actuelle par rapport à l'emploi selon la situation antérieure (t-1)**

Situation actuelle	emploi stable	emploi précaire	emploi aidé, stage	chômage indemnisé	chômage non indemnisé	En % inactif, en attente de statut
Situation t-1						
à son compte	–	–	0,4	1,1	1,1	2,5
emploi stable	53,3	16,1	4,9	14,7	9,8	8,0
emploi précaire	16,7	45,2	12,9	18,9	14,5	7,5
emploi aidé	3,3	4,8	34,7	9,5	3,9	2,5
stage	5,6	1,6	13,3	3,2	5,9	2,5
chômage	17,8	24,2	21,1	45,3	39,1	11,0
inactif	3,3	8,1	10,7	7,4	25,7	66,0
<i>N=1030</i>	90	62	225	95	358	200

Khi-deux : 0,000

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

En dehors de ces deux situations opposées, il existe plusieurs formes de mobilité entre l'emploi stable, l'emploi précaire, l'emploi aidé et le chômage. L'alternance d'emplois et de chômage correspond à une forme plus ou moins durable d'instabilité. Parmi les personnes en emploi précaire, par exemple, 45,2 % l'étaient déjà antérieurement et 24,2 % étaient au chômage. Pour ces derniers, la sortie du chômage ne correspond pas à une intégration professionnelle assurée puisque la précarité de leur emploi peut les conduire à nouveau au chômage à l'issue de leur contrat. Notons que certains salariés convaincus de ne pas pouvoir accéder à un emploi stable acceptent comme un pis-aller un emploi précaire, ne fût-ce que pour reconstituer des droits à l'indemnisation au chômage.

On pourrait en dire presque autant pour les bénéficiaires d'emplois aidés ou de stages puisque 34,7 % étaient déjà en emploi aidé antérieurement et 13,3 % en stage. On peut souligner également que si, parmi eux, 21,1 % sont sortis du chômage, 12,9 % avaient un emploi précaire. Il existe donc un risque important de maintien durable dans ce type de situation intermédiaire entre l'emploi stable et le chômage. Ces dispositifs d'insertion professionnelle peuvent même être considérés, dans certains cas, comme un forme de maintien dans la précarité. On constate que parmi les personnes ayant un emploi stable, 3,3 % seulement ont bénéficié auparavant d'un emploi aidé. En revanche, près de 10 % des chômeurs indemnisés étaient antérieurement bénéficiaires d'un emploi aidé. En réalité, en dépit de leur vocation

annoncée, la fonction de nombreux dispositifs dits d'insertion professionnelle est de maintenir les personnes occupées et de leur permettre ainsi de pallier l'isolement social.

Parmi les chômeurs indemnisés, 45,3 % l'étaient déjà antérieurement, mais 15 % environ avaient un emploi stable, 19 % un emploi précaire et 13 % un emploi aidé ou un stage. Ainsi les services d'accueil, d'hébergement et d'insertion doivent à la fois gérer le stock des personnes sans emploi qui gravitent, de façon prolongée, autour de toutes ces situations intermédiaires entre le chômage et l'emploi stable et gérer le flux permanent des personnes nouvellement frappées par des difficultés d'emploi qui recherchent activement une solution d'insertion professionnelle pour conjurer leur déclassement réel ou latent.

**Tableau III.4 : Situation par rapport à l'emploi en t-1 selon la situation antérieure (t-2)**

	Situation t-1	à son compte	emploi stable	emploi précaire	emploi aidé	stage	chômage	En % inactif
Situation t-2								
à son compte		50,0	1,4	0,8	–	–	1,3	3,1
emploi stable		50,0	18,6	12,2	5,3	1,7	17,2	32,3
emploi précaire		–	28,6	28,5	5,3	15,5	42,7	34,4
emploi aidé		–	7,1	4,9	9,5	5,2	12,7	5,2
stage		–	10,0	7,3	10,5	20,7	12,7	1,0
chômage		–	15,7	29,3	53,7	39,7	1,3	12,5
inactif		–	18,6	17,1	15,8	17,2	12,1	11,5
<i>N=601</i>		2	70	123	95	58	157	96

Khi-deux : 0,000

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Si l'on examine maintenant la situation par rapport à l'emploi en t-2 selon la situation antérieure (t-2), des enseignements complémentaires peuvent en être tirés (cf. tableau III.4). Il est frappant de constater que parmi les chômeurs en t-1, près de 43 % étaient en emploi précaire antérieurement. Ce chiffre particulièrement élevé montre toute l'importance de ce redoutable mouvement de la précarité professionnelle vers le chômage. Les salariés concernés ont souvent le sentiment d'être des travailleurs de seconde zone, juste bons à boucher les trous, sans aucune reconnaissance, ni possibilité de promotion. On notera aussi que près de 30 % des personnes en emploi précaire en t-1 étaient chômeurs en t-2 et que 15 % seulement des personnes en emploi stable en t-1 étaient chômeurs en t-2. La sortie du chômage passe donc plus couramment par un emploi précaire que par un emploi stable.

En définitive, on retiendra surtout, qu'en dépit des efforts déployés dans le domaine de l'insertion professionnelle, il existe toujours un risque que les actions menées en direction des populations fortement défavorisées – parfois, on l'a vu, depuis l'enfance –, débouchent davantage sur l'emploi précaire, d'autres formes d'emploi aidé, ou éventuellement le chômage plutôt que sur l'emploi stable. Autrement dit, le risque pour certains est de se maintenir durablement dans une précarité professionnelle plus ou moins institutionnellement organisée et dans un statut, en réalité, souvent proche de celui d'assisté.

### III. L'engrenage vécu des ruptures

Pour étudier l'engrenage des ruptures, nous avons demandé à la personne interrogée, après avoir abordé avec elle plusieurs sortes de difficultés, de dire dans quel ordre elle les a personnellement rencontrées ? Cet ordre correspond par conséquent au processus de précarisation tel qu'il a été vécu par les personnes de l'échantillon.

Parmi les difficultés les plus souvent rencontrées, nous trouvons, par ordre décroissant, la chute des ressources (62 % de l'échantillon), la perte du logement (54,8 %), la perte de l'emploi (52,6 %) et la rupture du couple (52,5 %). L'ordre est différent selon les hommes et les femmes. Si la chute des ressources est pour les deux sexes la difficulté la plus rencontrée, les femmes sont plus nombreuses à citer la rupture du couple que les hommes (58,7 % contre 48,3 %). Les hommes, en revanche, sont plus nombreux à citer la perte de l'emploi (59,6 % contre 42,2 %) (cf. tableau III.5).

**Tableau III.5 : Difficultés rencontrées selon le sexe**

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	n	%	n	%	n	%
chute des ressources	440	63,5	283	60,6	723	62,3
perte du logement	386	55,7	250	53,5	636	54,8
perte de l'emploi	413	59,6	197	42,2	610	52,6
rupture du couple	335	48,3	274	58,7	609	52,5
ennuis de santé	269	38,8	193	41,3	462	39,8
sentiment d'être dévalorisé, rejeté	206	29,7	186	39,8	392	33,8
perte de la confiance en soi	222	32,0	170	36,4	392	33,8
condamnation justice, prison	226	32,6	28	6,0	254	21,9
problèmes d'alcoolisme	191	27,6	59	12,6	250	21,6
perte de la motivation au travail	162	23,4	65	13,9	227	19,6
problèmes de drogue	131	18,9	35	7,5	166	14,3
difficultés dans l'enfance*	66	9,5	71	15,2	137	11,8
problèmes de papiers (étrangers)	85	12,3	52	11,1	137	11,8
perte de la garde des enfants	92	13,3	44	9,4	136	11,7
problèmes liés au pays d'origine*	67	9,7	27	5,8	94	8,1
problèmes affectifs à l'âge adulte*	8	1,2	55	11,8	63	5,4
décès d'un proche	37	5,3	16	3,4	53	4,6
autre	21	3,0	21	4,5	42	3,6

\* Recodage de l'item " autre "

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

L'ordre selon lequel les personnes ont classé les difficultés qu'elles ont rencontrées au cours de leur trajectoire remet en question la représentation habituelle que les travailleurs sociaux et les acteurs de l'insertion se font de l'engrenage de la pauvreté. Ces derniers ont tendance en effet à inscrire comme facteur premier des difficultés des personnes dont ils s'occupent celui qui correspond au domaine d'action qui est le leur. Ainsi, les spécialistes de l'emploi disent souvent que les difficultés commencent avec l'entrée au chômage, tandis que les spécialistes

du logement affirment au contraire que les personnes en difficulté le sont réellement à partir du moment où elles perdent leur logement. Parmi les difficultés classées en premier, la perte de l'emploi n'apparaît pourtant qu'en troisième position (10 % seulement des difficultés citées en 1), derrière la rupture du couple (19,3 %) et les difficultés dans l'enfance (10,5 %). La perte du logement arrive en cinquième position (5,6 %) (cf. tableau III.6).

Même si la rupture du couple reste également la difficulté la plus souvent rencontrée par les hommes au début du processus de précarisation, les femmes la citent plus souvent (23 % contre 15,3 %). L'alcoolisme, la drogue, mais aussi la prison sont des difficultés que les hommes citent, en revanche, beaucoup plus souvent que les femmes.

**Tableau III.6 : Répartition des difficultés classées en 1 (par ordre décroissant**

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	n	%	n	%	n	%
rupture couple	106	15,3	108	23,0	214	19,3
difficultés enfance*	59	8,5	58	12,4	117	10,5
perte emploi	70	10,1	41	8,7	111	10,0
ennuis de santé	65	9,4	41	8,7	106	9,5
décès proche*	51	7,4	20	4,3	71	6,4
perte logement	38	5,5	24	5,1	62	5,6
alcoolisme	54	7,8	8	1,7	62	5,6
justice, prison	51	7,4	1	0,2	52	4,7
rejeté, dévalorisé	12	1,7	35	7,5	47	4,2
drogue	40	5,8	6	1,3	46	4,1
problèmes affectifs adulte*	4	0,6	36	7,7	40	3,6
problèmes pays*	27	3,9	13	2,8	40	3,6
chute ressources	27	3,9	11	2,3	38	3,4
perte confiance en soi	18	2,6	10	2,1	28	2,5
papiers (étranger)	13	1,9	14	3,0	27	2,4
autre	11	1,6	12	2,6	23	2,1
perte motivation travail	12	1,7	2	0,4	14	1,3
perte garde enfants	6	0,9	6	1,3	12	1,1
<i>total</i>	<i>664</i>	<i>100,0</i>	<i>446</i>	<i>100,0</i>	<i>1110</i>	<i>100,0</i>

\* Recodage de l'item " autre "

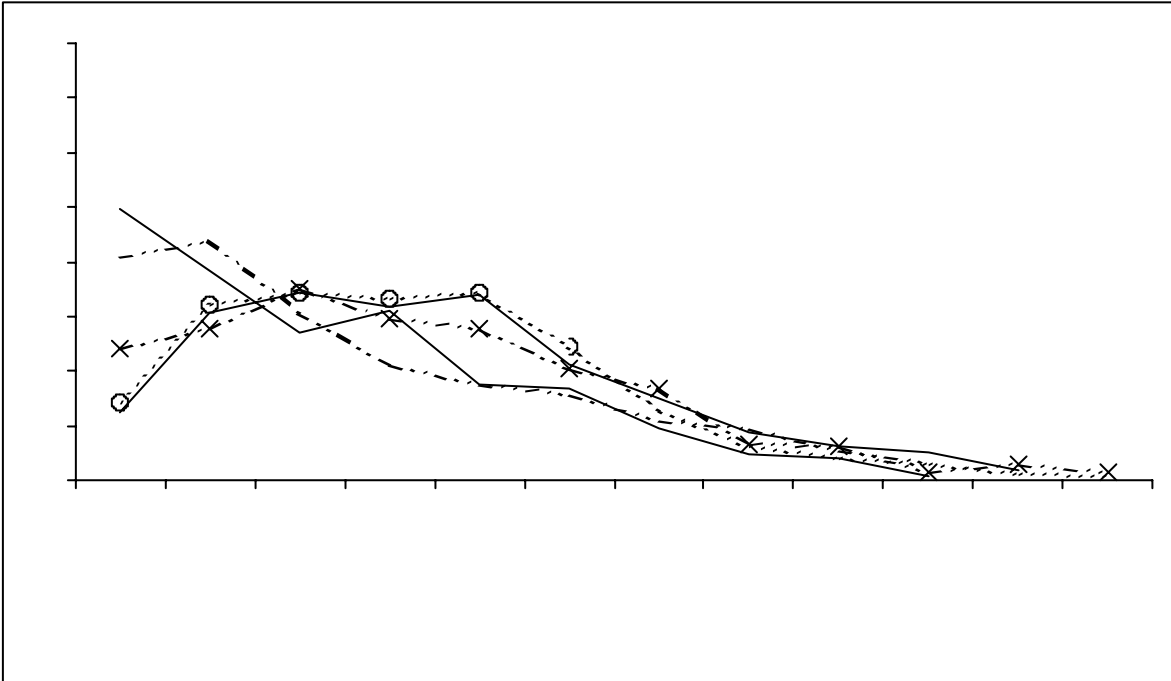
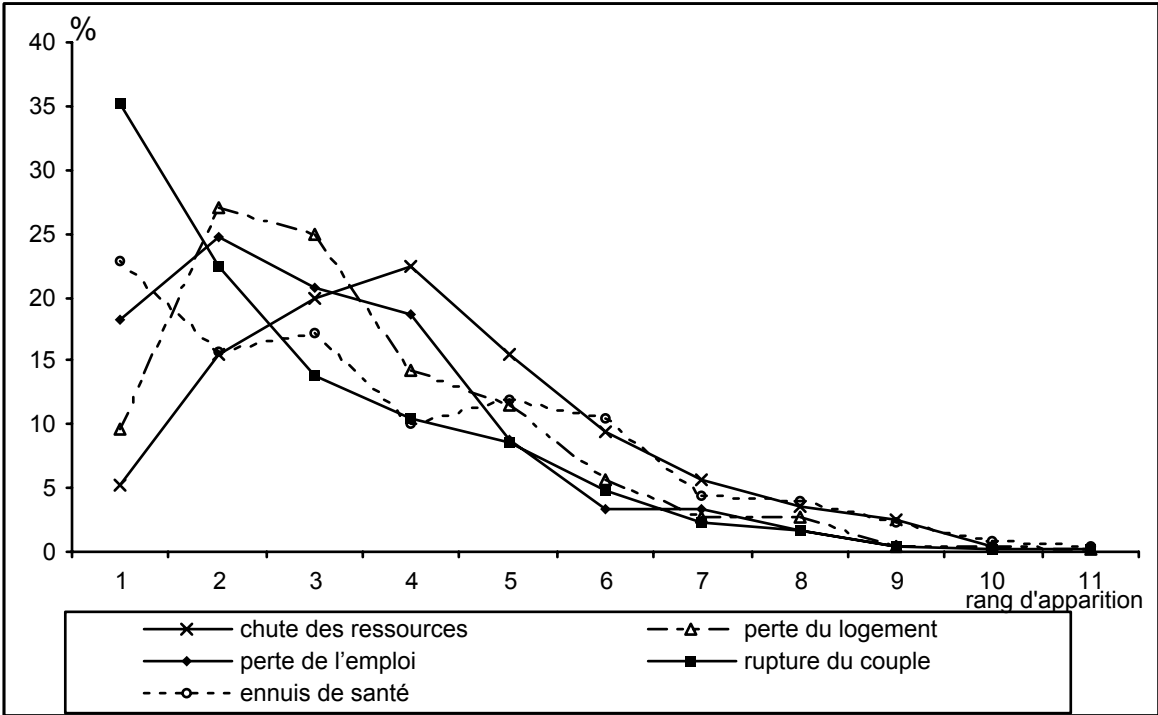
Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

En examinant les difficultés les unes après les autres selon leur rang d'apparition dans le processus de précarisation, on peut distinguer celles qui apparaissent en début de processus et celles qui apparaissent au contraire plus tardivement (cf. graphique 1). Les premières peuvent être davantage considérées comme des causes, les secondes comme des conséquences. On peut constater que la rupture du couple, les ennuis de santé, les problèmes d'alcoolisme sont plus cités au début du processus et suivent ensuite une courbe décroissante. La perte de l'emploi, la perte du logement et les problèmes de condamnation par la justice et la prison atteignent leur taux maximum de citations au deuxième rang et déclinent ensuite régulièrement. La perte de motivation au travail et le sentiment d'être dévalorisé et rejeté sont des difficultés qui atteignent leur maximum au troisième rang. On peut les considérer comme des conséquences aggravantes correspondant à une détérioration de la santé psychologique. Enfin, la chute des ressources arrive à son maximum en quatrième rang. Elle peut être considérée comme une conséquence tardive dans le processus de précarisation qui peut



toutefois conduire à une accélération des problèmes de toutes sortes jusqu'à l'extrême pauvreté.

**Graphique 1 : Proportion de personnes concernées par les différents types de difficultés selon le rang d'apparition dans le processus de précarisation (pour les dix difficultés les plus souvent rencontrées)**



Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Enfin, lorsqu'on demande aux personnes interrogées de dire, parmi toutes les difficultés qu'elles ont rencontrées, celle qui les a fait basculer, la rupture du couple est une nouvelle fois la plus citée (14,4 %). La perte du logement, la perte de l'emploi, les difficultés dans l'enfance, les ennuis de santé et la chute des ressources arrivent ensuite par ordre décroissant comme les difficultés les plus souvent citées (cf. tableau III.7).

**Tableau III.7 : Difficulté qui a fait basculer selon le sexe**

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	n	%	n	%	n	%
rupture du couple	82	11,8	72	15,4	154	14,4
perte du logement	66	9,5	51	10,9	117	10,9
perte de l'emploi	67	9,7	27	5,8	94	8,8
difficultés dans l'enfance*	35	5,1	50	10,7	85	7,9
ennuis de santé	51	7,4	29	6,2	80	7,5
chute des ressources	35	5,1	32	6,9	67	6,2
problèmes liés au pays d'origine*	44	6,3	19	4,1	63	5,9
problèmes d'alcoolisme	44	6,3	10	2,1	54	5,0
problèmes de drogue	40	5,8	11	2,4	51	4,8
problèmes affectifs à l'âge adulte*	8	1,2	41	8,8	49	4,6
condamnation justice, prison	44	6,3	4	0,9	48	4,5
problèmes de papiers (étrangers)	28	4,0	14	3,0	42	3,9
perte de la garde des enfants	19	2,7	21	4,5	40	3,7
sentiment d'être dévalorisé, rejeté	13	1,9	23	4,9	36	3,4
perte de la confiance en soi	21	3,0	8	1,7	29	2,7
décès d'un proche	11	1,8	8	1,7	19	1,8
perte de la motivation au travail	7	1,0	3	0,6	10	0,9
autre	25	3,6	10	2,1	35	3,3

\* Recodage de l'item " autre "

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Notons ici encore une différence non négligeable entre les hommes et les femmes. Si la rupture du couple est la difficulté qui a fait basculer la plus souvent citée à la fois par les hommes et les femmes, la perte de l'emploi occupe le deuxième rang dans le nombre de citations pour les hommes, alors qu'elle n'occupe que le septième rang pour les femmes. Après la rupture du couple, les femmes citent par ordre décroissant la perte du logement, les difficultés dans l'enfance, les problèmes affectifs à l'âge adulte, la chute des ressources, les ennuis de santé et seulement à ce stade la perte de l'emploi. Cette différence n'est pas entièrement explicable par le fait vérifié que les femmes sont dans notre échantillon un peu plus souvent inactives que les hommes. Nous avons vu dans le chapitre 1 que la variation selon le sexe de la situation par rapport à l'emploi était statistiquement non significative. Si les femmes de notre échantillon citent moins souvent la perte de l'emploi comme la difficulté qui les a fait basculer, c'est parce qu'elles attachent globalement moins d'importance que les hommes au statut de l'emploi comme mode d'affirmation de soi et de valorisation sociale. On peut donc faire l'hypothèse que la perte de l'emploi les déstabilise moins que les hommes. En revanche, elles sont plus sensibles aux difficultés qu'elles ont connues dans leur enfance et à leurs problèmes affectifs survenus à l'âge adulte.

L'analyse des difficultés qui ont fait basculer peut être aussi réalisée en tenant compte de l'importance des difficultés rencontrées. Le ratio calculé dans le tableau III.8 permet d'arriver

à un classement par ordre décroissant sensiblement différent. Si l'on calcule le ratio "difficultés qui a fait basculer/difficultés rencontrées" pour les dix difficultés les plus souvent citées, la rupture du couple apparaît toujours en tête, mais les problèmes d'alcoolisme et les condamnations en justice et la prison arrivent ensuite avant la perte du logement.

**Tableau III.8 : Ratio des difficultés qui ont fait basculer sur les difficultés rencontrées pour les 10 difficultés les plus souvent citées**

	Hommes	Femmes	Ensemble
rupture du couple	24,5	26,3	25,3
problèmes d'alcoolisme	23,0	16,9	21,6
condamnation justice, prison	19,5	14,3	18,9
perte du logement	17,1	20,4	18,4
ennuis de santé	19,0	15,0	17,3
perte de l'emploi	16,2	13,7	15,4
chute des ressources	8,0	11,3	9,3
sentiment d'être dévalorisé, rejeté	6,3	12,4	9,2
perte de la confiance en soi	9,5	4,7	7,4
perte de la motivation au travail	4,3	4,6	4,4

Enquête OSC-Fnars, "Personnes en détresse", 2000-2001.

Si le ratio est plus élevé pour les hommes que les femmes en ce qui concerne l'alcoolisme, il faut toutefois souligner qu'il reste également élevé pour les femmes puisqu'il arrive en troisième position pour ces dernières. Les problèmes d'alcoolisme s'avèrent donc en proportion des personnes qui en sont touchées une difficulté qui fait très souvent basculer. Dans l'enquête plus qualitative, plusieurs personnes nous ont avoué qu'elles s'étaient mises à boire beaucoup plus couramment que d'habitude à la suite d'une épreuve liée à une rupture affective et que l'engrenage de la précarité s'était pour elles considérablement accéléré à partir de ce moment-là.

Ces résultats permettent de mieux comprendre le processus dans sa globalité. S'il est impossible de déterminer une trajectoire type en raison de la singularité des histoires individuelles, il est néanmoins important de souligner que la rupture du couple est à la fois la difficulté la plus souvent classée en premier dans le rang d'apparition et la difficulté la plus souvent considérée comme celle qui a fait basculer. Dans les entretiens approfondis que nous avons réalisés en complément de l'enquête par questionnaires, la rupture du couple apparaît également comme une variable déterminante : "ma nana m'a quitté et j'ai plongé", "mon mari me battait et je suis parti", tels sont les propos que nous avons souvent recueillis. Bien entendu, la rupture du couple peut aussi avoir pour origine des fragilités dont les personnes interrogées n'ont pas toujours conscience, mais le fait qu'elles indiquent ce problème comme celui qui, pour elles, a le plus d'importance est révélateur en soi de la logique de la précarisation. La rupture du couple est, on le sait, une rupture affective qui peut remettre en question l'équilibre psychologique de l'individu. Il se traduit par la destruction du lien le plus intime et donc souvent le plus profond. La sphère familiale dans sa totalité peut s'en trouver bouleversée à tel point que d'autres ruptures peuvent apparaître rapidement. On notera également que les difficultés dans l'enfance, celles qui renvoient souvent à la rupture du lien de filiation, constitue également une variable déterminante alors même qu'elle ne figurait pas initialement dans la question posée et qu'elle est issue du codage de la variable "autre difficulté".

## Chapitre 4

### Le recours aux institutions

Les différents services qui interviennent dans le domaine de l'action sociale s'adressent en réalité à des publics variés. On peut parler ainsi d'un partage institutionnel de la pauvreté. Même dans le secteur de l'hébergement, les services offerts dans une ville se distinguent souvent les uns des autres par le type de prise en charge et par conséquent le type de " clientèle ". Nos résultats indiquent que trois services en particulier, en l'occurrence celui de l'accueil de jour, celui de l'aide en matière de justice, et celui de l'accès aux droits sociaux prennent proportionnellement davantage en charge des personnes qui cumulent un nombre élevé de difficultés aussi bien dans la jeunesse qu'à l'âge adulte. Il s'agit souvent de personnes affaiblies physiquement et souvent éloignées des circuits administratifs et notamment des institutions d'action sociale. Dans les services où ils s'adressent, le premier travail des professionnels du social est de leur permettre, non seulement de trouver des solutions d'urgence, mais aussi, si possible, de régulariser leur situation d'un point de vue administratif (couverture sociale, papier d'identité, titre de séjour pour les étrangers, etc.).

Il n'est pas surprenant non plus de constater que l'aide apportée dans le domaine du travail et de l'insertion professionnelle concerne proportionnellement davantage des personnes ayant connues moins de difficultés à la fois dans la jeunesse et à l'âge adulte. Parmi ceux qui bénéficient de ce type d'aide 50 % n'ont pas connu plus de deux difficultés à l'âge adulte, alors que 2 % seulement en ont connu neuf ou plus. Ce constat permet de souligner que les dispositifs d'insertion professionnelle s'adressant aux publics défavorisés sont proposés en réalité, le plus souvent à la suite d'un tri, aux personnes dont les agents qui en ont la charge jugent les plus aptes à travailler. Il faut reconnaître également que la plupart de ces dispositifs sont catégoriels et comportent des conditions d'accès particulières qui écartent de fait les plus défavorisés.

Ainsi, on peut dire que non seulement la population qui s'adresse aux services d'accueil, d'hébergement et d'insertion est hétérogène du point de vue des difficultés qu'elle rencontre depuis la jeunesse et à l'âge adulte, mais que cette hétérogénéité est renforcée par le mécanisme institutionnel de la réponse à la demande. En offrant une diversité toujours plus grande de services, les structures segmentent inévitablement la population et contribuent à la répartir en autant de catégories administratives qu'il y a de besoins recensés et pris en charge.

On étudiera dans ce chapitre comment les usagers des services d'accueil, d'hébergement et d'insertion jugent l'accueil qu'ils y reçoivent, les aides dont ils peuvent bénéficier. On analysera aussi le rapport qu'ils entretiennent plus généralement avec les institutions.

## I. Le jugement sur l'accueil dans les services

Dans l'ensemble, les personnes interrogées considèrent être bien accueillies dans les différents services et organismes qu'elles fréquentent. Le score le plus élevé est obtenu par les médecins et pharmaciens, ce qui peut s'expliquer par la nature de l'échange entre ces professions et les patients. Fondée sur le médical et non le social, la relation avec le médecin et le pharmacien peut paraître moins stigmatisante qu'une relation avec un service d'aide ou d'assistance où les pauvres sont parfois conduits à faire la démonstration de leur pauvreté pour pouvoir être aidés<sup>19</sup>. Arrivent ensuite par ordre décroissant les foyers et centres d'hébergement, les hôpitaux, la sécurité sociale. Il faut toutefois noter deux exceptions : la police et la justice. 52 % des personnes seulement estiment être bien accueillies par la police et 48 % par la justice (cf. tableau IV.1). Lorsque les personnes fréquentent ces services, c'est souvent après ou au moment d'une condamnation liée à une infraction, une expulsion, des dettes, le placement des enfants, un divorce, autant d'exemples qui peuvent affecter profondément les expériences individuelles et se traduire par de réelles épreuves.

**Tableau IV.1 : Appréciation de l'accueil dans différents organismes (pour ceux qui les ont fréquentés)**

	n	En %	
		plutôt bien	plutôt mal
Médecins, pharmaciens (hors hôpital)	1059	94,3	5,7
Foyers, centres d'hébergement	891	89,7	10,3
Hôpitaux	977	85,6	14,4
Sécurité sociale	953	85,2	14,8
Caisse d'allocations familiales	781	77,7	22,3
ANPE, missions locales, PAIO, points jeunes	910	76,8	23,2
Entreprises	840	76,7	23,3
Services municipaux	862	76,3	23,7
Banques	974	74,9	25,1
Police	796	52,1	47,9
Justice	614	48,0	52,0

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Il existe aussi plusieurs variations selon les caractéristiques des personnes enquêtées. Les femmes sont proportionnellement plus satisfaites de l'accueil que les hommes. On observe en effet un écart significatif pour les services comme les foyers et centres d'hébergement, les services municipaux, la police, la justice et les entreprises (cf. tableau IV.2). Ce résultat confirme le constat de l'INSEE, à partir de son enquête auprès des sans-domicile, que les femmes et leurs familles sont mieux prises en charge dans le dispositif d'hébergement<sup>20</sup>. Il n'est pas non très surprenant car traditionnellement les femmes, en particulier lorsqu'elles ont

<sup>19</sup> Dans une enquête récente auprès de personnes en difficulté face aux prestations et aux administrations réalisée à la demande de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 70 % des personnes interrogées déclaraient être mieux accueillies qu'elles ne le pensaient. Les meilleurs scores sur la qualité de l'accueil étaient obtenus par les mairies, les CCAS et les CAF. Cf. *Les travaux de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2000*, Paris, La Documentation française, 2000, voir en particulier pp. 259-288.

<sup>20</sup> Cf. Cécile Brousse, Bernadette de la Rochère et Emmanuel Massé, " Hébergement et distribution de repas chauds : qui sont les sans domicile usagers de ces services ? " *Insee Première*, n° 824, janvier 2002.

des enfants à charge, font l'objet d'une plus grande attention de la part des services d'action sociale et de prévention qui interviennent au titre de la protection de l'enfance.

**Tableau IV.2 : Appréciation de l'accueil selon le sexe**

Plutôt bien accueilli par	Hommes	Femmes	Ensemble	En % $\chi^2$
Foyers, centres d'hébergement	87,2	93,6	89,7	0,003
Entreprises	74,2	81,1	76,7	0,022
Services municipaux	73,4	80,5	76,3	0,015
Police	46,2	62,6	52,1	0,000
Justice	43,3	57,0	48,0	0,001

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

NB : ne sont indiqués que les différences statistiquement significatives

Les jeunes de moins de 25 ans sont souvent nettement moins satisfaits de l'accueil qu'ils reçoivent dans les services de santé (médecins, pharmaciens), les hôpitaux, les CAF, la police et la justice (cf. tableau IV.3). En revanche, ils sont plus nombreux à apprécier l'ANPE, les missions locales, les PAIO, les points jeunes que les catégories plus âgées. Les jeunes sont souvent dans une situation instable et il leur est parfois assez difficile d'accéder à certaines aides pour cette raison. Il leur manque parfois des papiers de justification de leur situation. Soulignons aussi que beaucoup d'entre eux recherchent avant tout un emploi et se tiennent à distance des services sociaux, soit parce qu'ils ne s'y sentent pas à l'aise, soit parce qu'ils ont conscience du risque de devenir dépendants de ces systèmes d'assistance, soit pour les deux raisons à la fois.

**Tableau IV.3 : Appréciation de l'accueil selon l'âge**

Plutôt bien accueilli par	< 25 ans	25-34 ans	35-49 ans	50 et +	Ensemble	En % $\chi^2$
Médecins, pharmaciens (hors hôpital)	90,4	94,5	95,9	98,0	94,3	0,009
Hôpitaux	81,4	83,3	89,1	91,4	85,6	0,015
Caisse d'allocations familiales	70,3	73,4	84,2	84,2	77,7	0,001
ANPE, missions locales, PAIO, points jeunes	82,9	73,8	74,2	79,5	76,8	0,044
Police	46,3	46,1	60,5	58,9	52,1	0,002
Justice	35,3	47,9	52,9	64,7	48,0	0,001

Enquête OSC-Fnars " Personnes en détresse ", 2000-2001.

NB : ne sont indiqués que les différences statistiquement significatives

Comme on pouvait s'y attendre, les personnes sans logement, mais aussi celles qui cumulent le plus de difficultés dans la jeunesse et à l'âge adulte sont également les moins satisfaites de l'accueil, conformément à la tendance générale observable ci-dessous (cf. tableaux IV.4, IV.5, IV.6).

**Tableau IV.4 : Appréciation de l'accueil selon le statut du logement**

Plutôt bien accueilli par	sans logement	hébergé	propriétaire locataire	Ensemble	En % $\chi^2$
Médecins, pharmaciens (hors hôpital)	85,4	94,1	97,5	94,3	0,002
Foyers, centres d'hébergement	74,5	91,4	88,1	89,7	0,000
Services municipaux	67,6	74,8	83,4	76,3	0,015
Banques	56,1	73,8	81,8	74,9	0,001
Police	35,4	51,5	60,8	52,1	0,004
Justice	28,2	47,9	54,6	48,0	0,014

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

NB : ne sont indiqués que les différences statistiquement significatives

**Tableau IV.5 : Appréciation de l'accueil selon le nombre de difficultés dans la jeunesse**

Plutôt bien accueilli par	aucune	1 à 2	3 à 4	5 à 8	9 et +	Ens.	En % $\chi^2$
Médecins, pharmaciens (hors hôpital)	98,1	97,9	94,5	92,8	90,3	94,3	0,003
Foyers, centres d'hébergement	96,5	90,9	93,4	87,5	83,9	89,7	0,005
Hôpitaux	98,9	90,2	88,9	81,7	76,8	85,6	0,000
Sécurité sociale	92,9	85,7	90,7	82,1	80,2	85,2	0,006
Caisse d'allocations familiales	91,1	82,5	84,8	69,8	68,8	77,7	0,000
ANPE, missions locales, PAIO, points jeunes	88,0	79,8	81,3	71,5	71,9	76,8	0,004
Entreprises	86,4	85,4	78,9	69,2	71,6	76,7	0,000
Services municipaux	88,2	81,9	79,5	73,1	63,8	76,3	0,000
Banques	84,7	79,1	82,0	68,6	66,5	74,9	0,000
Police	72,6	56,9	58,5	50,2	36,6	52,1	0,000
Justice	70,8	50,9	58,9	47,2	30,8	48,0	0,000

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

**Tableau IV.6 : Appréciation de l'accueil le nombre de difficultés à l'âge adulte**

Plutôt bien accueilli par	aucune	1 à 2	3 à 4	5 à 8	9 et +	Ens.	En % $\chi^2$
Médecins, pharmaciens (hors hôpital)	93,8	94,3	95,9	94,9	86,4	94,3	0,026
Foyers, centres d'hébergement	100,0	92,1	87,7	89,1	83,8	89,7	0,029
Hôpitaux	91,8	87,6	88,2	84,4	72,8	85,6	0,005
Sécurité sociale	88,2	88,4	85,6	80,5	89,2	85,2	ns
Caisse d'allocations familiales	77,8	80,4	82,0	73,2	75,0	77,7	ns
ANPE, missions locales, PAIO, points jeunes	79,4	83,8	78,4	71,5	69,7	76,8	0,002
Entreprises	81,6	84,7	77,7	70,8	67,6	76,7	0,002
Services municipaux	78,4	81,8	77,7	71,5	69,7	76,3	ns
Banques	86,2	81,0	76,5	71,2	56,3	74,9	0,000
Police	60,6	60,7	58,7	48,8	23,1	52,1	0,000
Justice	62,5	52,4	54,7	46,4	30,4	48,0	0,005

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.



Ainsi, au-delà du taux globalement assez élevé de personnes qui estiment être plutôt bien accueillies dans les services, il apparaît clairement que les franges de la population les plus défavorisées sont nettement moins satisfaites. Il s'agit d'un paradoxe pour les services d'accueil, d'hébergement et d'insertion puisque la vocation première de ces derniers est de mettre en œuvre les actions les plus ciblées et les plus adaptées pour éviter cet écueil. Or, la réalité semble différente. On a pu constater sur le terrain, dans l'enquête qualitative, que les populations les plus marginalisées, en particulier les hommes seuls confrontés à des problèmes d'alcool et parfois de santé psychologique, sont plus facilement acceptés dans les centres d'hébergement d'urgence où les conditions d'accueil et d'hébergement sont les plus médiocres (exiguïté, impossibilité d'avoir un espace privé, etc.) et les plus contraignantes pour les usagers. Il faut reconnaître aussi que face à l'urgence, de nombreuses structures ont été mises en place sans que toutes les conditions de confort soient réunies. On pourrait même parler d'un cercle vicieux car la volonté de répondre aux formes extrêmes de détresse conduit à maintenir en service des dortoirs où se regroupent les plus grands marginaux dans de conditions de vie très rudimentaires. On peut comprendre ensuite l'attitude souvent hostile des personnes les plus désocialisées à l'égard de ces structures qui ne peuvent leur proposer des solutions plus satisfaisantes.

## II. La satisfaction par rapport aux aides reçues

La plupart des enquêtés estiment également être bien reçus par les services sociaux auxquels ils s'adressent. Ils sont 73,8 % à penser que le personnel ne manifeste pas de comportements désobligeants à leur égard et cette opinion ne dépend ni du sexe, ni de l'âge, ni de la nationalité. Le taux de satisfaction concernant les aides apportées par les services sociaux est également élevé puisque le plus faible approche 61 %. Notons tout de même que 38 % des personnes interrogées ne sont pas satisfaites des aides dans le domaine de l'accès au logement et 39 % dans le domaine de l'accès à l'emploi et à la formation (cf. tableau IV.7). Les services les plus sollicités (alimentation et soins médicaux) sont ceux qui recueillent les taux de satisfaction les plus élevés (89,3 % et 80,5 %).

**Tableau IV.7 : Satisfaction par rapport aux aides apportées par les services sociaux (pour ceux qui y ont eu recours)**

	n	oui	En % non
Soins médicaux	829	89,3	10,7
Alimentation	826	80,5	19,5
Hébergement de moyenne durée	706	77,9	22,1
Vêtements	516	74,8	25,2
Hébergement de courte durée	601	73,5	26,5
Aide psychologique	580	67,8	32,2
Accès au logement	780	61,8	38,2
Accès à l'emploi, à une formation	764	60,9	39,1

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Le taux de satisfaction selon le sexe n'est pas significatif sauf en ce qui concerne l'aide psychologique où l'on constate que la proportion des femmes à être satisfaites est plus importante que celle des hommes (74 % contre 63,5 %). L'âge augmente le taux de

satisfaction : ce sont les moins de 25 ans qui sont les moins satisfaits de l'accès au logement, de l'aide psychologique et des vêtements.

Le taux de satisfaction concernant l'accès à la formation, l'emploi et au logement est inversement proportionnel au diplôme (cf. tableau IV.8). Les plus diplômés ont probablement un niveau d'exigence plus élevé à l'égard de ces services et ne s'y sentent pas pour cette raison suffisamment soutenus.

**Tableau IV.8 : Satisfaction par rapport aux aides selon le diplôme**

	Aucun	BEPC	CAP BEP	Bac	BTS bac+2	Sup	Ens	En % $\chi^2$
Accès au logement	63,7	65,8	57,9	71,2	62,1	39,5	61,8	0,023
Accès à l'emploi, à une formation	64,2	64,1	61,8	52,5	46,4	35,5	60,9	0,012

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

NB : ne sont indiqués que les différences statistiquement significatives

On peut noter aussi que trois personnes sans logement sur quatre sont insatisfaites des aides qui leur sont offertes dans le domaine de l'accès au logement.

### III. Connaissance et utilisation du 115

Parmi l'ensemble des services mis à la disposition des personnes en situation de détresse, le 115 occupe une place à part puisqu'il s'agit d'un numéro téléphonique gratuit censé ouvrir ou faciliter l'accès aux structures d'aides. Il s'agit en quelque sorte d'une aide pour être aidé. Dans notre échantillon, 52 % en ont entendu parler et 54 % l'ont utilisé pour eux-mêmes. Parmi ces derniers, 21,6 % en ont été satisfaits en partie et 46,6 % tout à fait. Au total, près de 70 % sont donc au moins partiellement satisfaits de ce service, ce qui prouve son utilité.

Ceux qui ont entendu parler du 115 sont plus fréquemment des hommes et des moins de 35 ans. Le facteur de la nationalité n'intervient pas. Ceux qui ont utilisé le 115 sont plus souvent des hommes, mais cette utilisation ne dépend ni de l'âge, ni de la nationalité. Parmi ceux qui l'ont utilisé, aucune de ces variables n'est significativement liée au fait d'envisager de l'utiliser encore à l'avenir.

La connaissance du 115 et son utilisation sont fortement liées au statut d'occupation du logement. Ce sont les personnes dont la situation est la plus incertaine qui connaissent le plus ce numéro : 85,5 % des personnes à la rue ou en squat, 69 % des personnes hébergées chez des amis, 68 % des sous-locataires privés ou à l'hôtel, contre moins de 5 % des propriétaires et accédants et 27 % des locataires HLM (cf. tableau IV.9). On observe une tendance similaire en ce qui concerne l'utilisation du 115. Ce sont dans l'ensemble les personnes qui sont les plus susceptibles de l'utiliser qui l'utilisent réellement. Néanmoins, il est frappant de constater que si 85,5 % des personnes à la rue ou en squat connaissent ce numéro, elles ne sont en réalité que 68,9 % à l'avoir déjà utilisé.

**Tableau IV.9 : Connaissance, utilisation et probabilité d'utiliser le 115 dans l'avenir selon la situation par rapport au logement**

	Connaissance du 115 (entendu parler)	Utilisation du 115	En % Probabilité d'utiliser le 115 dans l'avenir
Propriétaire, accédant	4,8	-	35,0
Locataire HLM	26,7	25,8	23,7
Locataire non HLM	41,1	37,5	37,7
Sous-locataire association	44,1	40,0	43,9
Hébergé association	59,5	66,9	43,6
Hébergé famille	28,9	30,8	40,6
Hébergé amis	68,8	54,5	63,6
À la rue, squat	85,5	68,9	57,1
Sous-locataire privé, hôtel	67,9	63,2	33,3
Ensemble	52,0	54,0	40,3
Khi deux	0,000	0,000	0,043

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

Parmi ceux qui ne connaissaient pas le 115, on n'observe pas de différence significative entre ceux qui disent être vraisemblablement ou peut-être amenés à l'utiliser et ceux qui répondent non (certainement pas ou sans doute pas) en ce qui concerne les variables suivantes : sexe, âge, nationalité, statut matrimonial, situation de vie familiale, statut de l'emploi, problèmes de santé, service fréquenté. Le seul lien établi concerne le statut du logement : les personnes hébergées par des amis ou à la rue pensent proportionnellement plus que les autres qu'ils risquent d'appeler le 115.

#### IV. La confiance dans les institutions

La confiance dans les institutions est une question plus générale bien connue des spécialistes des sondages politiques. Dans le sondage CSA de 1994 sur les sans domicile fixe, cette question sur la confiance dans les institutions avait déjà été posée. Les résultats avaient alors permis de conclure que les SDF, en général, font confiance aux associations qui les aident (75 %), aux travailleurs sociaux (66 %). En revanche, ils ne sont que 44 % à faire confiance à leur famille. Ils sont aussi plus méfiants vis-à-vis des hommes politiques (86 %), des syndicats (64 %), des gens en général (64 %), de la police (65 %), etc. On pouvait également souligner qu'ils établissent comme une frontière entre leur monde à eux dans lequel ils intègrent les services sans lesquels ils ne pourraient survivre et le reste de la société.

Ils considèrent que les gens sont méfiants à leur égard (54 %) ou indifférents (53 %), ce qui les conduit à rechercher des protections dans leur univers familial. Ils considèrent d'ailleurs être bien reçus dans les foyers, les services sociaux, dans les hôpitaux, alors qu'ils estiment l'être beaucoup moins dans les banques, les entreprises, la police.

On observait des variations selon l'ancienneté de leur situation. Ceux qui sont sans domicile fixe depuis trois ans ou plus font nettement moins confiance aux travailleurs sociaux qu'aux associations d'aide aux SDF. Certains d'entre eux ont probablement plus de difficultés à se

faire comprendre dans les services administratifs d'action sociale et à obtenir les aides qu'ils demandent. Leur attitude parfois provocante ou agressive à l'égard du personnel de ces services se traduit, dans certains cas extrêmes, par des conflits pouvant entraîner la mise à la porte et le refus de secours. Soulignons également qu'ils ont, pour la grande majorité d'entre eux, rompu tous les liens avec leur famille. 27 % seulement font confiance à leur famille.

Le taux de confiance est majoritairement positif lorsqu'il s'agit de personnes proches dans la vie quotidienne (associations, famille, travailleurs sociaux) ; il est plus mitigé pourtant en ce qui concerne les gens dans la même situation. Il décroît assez fortement pour les institutions comme l'ANPE, la police. Ce sont les hommes politiques qui inspirent le moins fréquemment confiance.

Les femmes font plus confiance dans la proximité (associations, travailleurs sociaux, personnes comme elles) et les hommes font un peu plus confiance aux gens en général et aux hommes politiques.

Les résultats de notre enquête ne remettent pas en question les tendances observées en 1994. Dans notre échantillon, 66,5 % font confiance aux associations d'aide aux personnes en difficulté, 64 % à la famille et 63 % aux travailleurs sociaux. Le score pour l'ANPE est plus faible puisque moins de 40 % des personnes interrogées lui font confiance. Enfin, on notera que 29 % seulement font confiance aux syndicats et 15,3 % aux hommes politiques (cf. tableau IV.10). On peut donc conclure que globalement la population enquêtée semble avoir très faiblement convaincue de la possibilité d'améliorer leur situation par l'intermédiaire des acteurs traditionnels, syndicaux et politiques, des luttes sociales. On peut parler d'un processus de désillusion politique.

**Tableau IV.10 : Sentiment de confiance dans les institutions selon le sexe**

	Hommes	Femmes	Ensemble	En % $\chi^2$
associations d'aide	63,8	70,5	66,5	0,020
famille	64,4	63,5	64,0	ns
travailleurs sociaux	59,2	68,4	63,0	0,002
personnes dans la même situation	39,2	47,7	42,6	0,005
ANPE	40,3	38,9	39,7	ns
Églises	37,8	40,1	38,7	ns
chefs d'entreprise	39,2	36,4	38,1	ns
police	33,0	44,2	37,5	0,000
les gens en général	39,3	25,5	33,7	0,000
journaux, radio, télévision	34,4	32,3	33,6	ns
président de la République	30,4	30,7	30,5	ns
syndicats	29,0	30,1	29,4	ns
journaux SDF, de rue	27,3	25,8	26,7	ns
les hommes politiques	17,7	11,7	15,3	0,006

Enquête OSC-Fnars, " Personnes en détresse ", 2000-2001.

On vérifie également que les femmes font plus souvent confiance que les hommes aux associations, aux travailleurs sociaux, aux personnes dans la même situation, à la police et aux gens en général.

Il est frappant de constater que la confiance dans les institutions décroît fortement et de façon significative en fonction du nombre de difficultés rencontrées dans la jeunesse (cf. tableau V.11). Ce constat vaut pour toutes institutions sauf pour les journaux de rue.

**Tableau IV.11 : Sentiment de confiance dans les institutions selon le nombre de difficultés dans la jeunesse**

	Aucune	1 à 2	3 à 4	5 à 8	9 et +	Ens.	$\chi^2$
associations d'aide	76,9	73,0	69,5	62,8	54,2	66,5	0,000
famille	82,5	78,0	69,0	53,1	46,4	64,0	0,000
travailleurs sociaux	73,7	70,9	67,1	57,2	54,1	63,0	0,000
Personnes dans la même situation	49,1	50,4	43,3	38,6	34,2	42,6	0,003
ANPE	52,2	42,3	45,4	33,8	32,8	39,7	0,001
Églises	49,1	43,5	35,7	36,6	32,3	38,7	0,014
chefs d'entreprise	42,0	47,5	38,2	35,8	26,7	38,1	0,000
police	55,2	46,1	43,9	32,1	17,5	37,5	0,000
les gens en général	43,2	33,9	36,8	31,2	27,7	33,7	0,045
journaux, radio, télévision	44,9	39,0	34,8	31,9	21,1	33,6	0,000
président de la République	40,4	41,4	33,6	27,5	11,6	30,5	0,000
syndicats	38,0	35,5	30,9	26,1	20,4	29,4	0,002
journaux SDF, de rue	26,7	27,9	22,2	29,6	25,3	26,7	ns
les hommes politiques	23,1	18,1	16,9	14,1	6,8	15,3	0,001

Enquête OSC-Fnars, "Personnes en détresse", 2000-2001.

Il faut donc en conclure que les attitudes à l'égard des institutions dépendent non seulement des problèmes auxquels les populations sont confrontées lorsqu'elles s'adressent à ces institutions, mais aussi des modes de socialisation depuis la jeunesse et des ruptures intervenues dans les apprentissages sociaux. Lorsque le lien de filiation et le lien d'intégration sont rompus ou fragilisés depuis l'enfance, il existe donc une forte probabilité que le lien de citoyenneté fondé sur la participation, au moins élémentaire, aux institutions qui reflètent la vie collective d'une nation, soit également rompu ou à la limite de l'être. Ainsi le processus de disqualification sociale caractérise la rupture progressive de ces trois grands types de lien, mais aussi le découragement, l'apathie et la dégradation de la santé psychologique de ceux qui en font l'expérience.

# Annexe

## Bilan de l'enquête par questionnaires

### I. La représentativité

L'enquête par questionnaires s'est déroulée au cours de l'été 2000 et au cours de l'hiver 2000/2001 de façon à prendre en compte l'effet saisonnier de la fréquentation des services d'accueil, d'hébergement et d'insertion.

1 160 personnes, tirées au hasard, ont accepté de répondre entièrement au questionnaire sur la base du volontariat et de l'anonymat. Les enquêteurs n'ont éliminé personne : psychotiques, alcooliques, drogués actifs ou en substitution, auteurs de violences, personnes s'exprimant mal en français ont été interrogés dès lors qu'ils acceptaient de participer à l'enquête. Vingt-cinq ont arrêté en cours de questionnaire, dont environ la moitié pour des raisons de langue.

Dans la base de tirage de l'enquête, l'annuaire 2000-2001 " Accueil, hébergement, insertion, édité par la Fnars en collaboration avec les Actualités Sociales Hebdomadaires, 6 172 activités proposées aux personnes en détresse sont recensées. Nous avons regroupé ces activités, très diverses, en 7 catégories, correspondant chacune à une logique de réponse à des besoins sociaux :

1. *La logique de réponse immédiate* : il s'agit soit d'une réponse à une demande exprimée d'accueil et d'orientation, d'accueil de jour ou de restauration, soit d'une réponse par des équipes mobiles à des besoins non exprimés, notamment en direction d'usagers potentiels, généralement très défavorisés, qui ne viennent pas demander d'aide ;
2. *La logique d'hébergement et de suivi social dans la durée* ;
3. *La logique d'hébergement et de suivi temporaire* ;
4. *La logique du maintien dans le logement ou de l'accès au logement autonome* ;
5. *La logique de la socialisation par le travail* ;
6. *La logique de l'insertion de personnes sous main de justice* ;
7. *La logique de l'accès aux droits sociaux (santé, minima sociaux...)*.

En appliquant cette typologie aux associations et organismes où l'enquête s'est déroulée, il s'avère qu'ils proposent ensemble 317 activités représentatives de ces sept types. Le poids de chaque type est le suivant :

**Tableau A.1 : Répartition des activités recensées dans l'annuaire FNARS et dans l'enquête selon les sept types d'activités**

	en %						
	1	2	3	4	5	6	7
<b>Annuaire</b>	15,5	21,2	13,0	14,3	13,0	8,7	12,1
<b>Enquête</b>	17,6	27,9	11,9	13,5	12,5	6,9	9,7

Ces quotas sont satisfaisants. Le traitement statistique donne des résultats conformes à la fois aux enquêtes partielles déjà réalisées sur ces populations et aux connaissances intuitives des accueillants et responsables de services. La représentativité de cette enquête est donc assurée.

## II. Les terrains d'enquête

L'enquête a été menée dans 56 villes, réparties sur 17 départements ; ces lieux ont été sélectionnés pour représenter la diversité économique et sociale de la France métropolitaine. Le nombre d'associations ou d'organismes retenus pour effectuer l'enquête est variable selon le département. Dans certains départements comme le Nord, il est supérieur à 25, dans d'autres, comme la Haute-Vienne, il est inférieur à 5 (cf. tableau A.2).

Cette variation importante ne correspond pas à un biais de l'enquête. Elle reflète l'intensité départementale du tissu associatif et institutionnel de chaque département, elle-même en partie liée à la densité démographique et urbaine et à l'importance des problèmes économiques et sociaux de chaque département.

Le nombre d'activités n'est pas équivalent au nombre d'associations ou d'organismes dans le département puisque la plupart des associations exercent plusieurs activités. L'enquête a été réalisée auprès de 120 associations ou organismes ce qui représente au total 317 activités.

En ce qui concerne l'effectif des enquêtés, il faut souligner que deux départements, le Nord et Paris, représentent ensemble plus d'un tiers de l'échantillon total.

**Tableau A.2 : Effectif par département des villes, des associations et des activités concernées par l'enquête et des enquêtés**

<b>Département</b>	<b>Villes</b>	<b>Associations ou organismes</b>	<b>Activités</b>	<b>Enquêtés</b>
Drôme (26)	5	7	34	76
Hérault (34)	1			9
Indre (36)	1	5	16	49
Loire-Atlantique (44)	3	5	9	31
Moselle (57)	7	10	40	77
Nièvre (58)	2	6	22	39
Nord (59)	9	26	35	236
Oise (60)	4	5	29	89
Savoie (73)	5	4	21	78
Paris (75)	1	22	35	202
Seine-et-Marne (77)	5	10	27	71
Yvelines (78)	1	1	1	9
Vendée (85)	1	5	19	53
Haute-Vienne (87)	1	2	13	43
Hauts-de-Seine (92)	1	1	1	10
Seine-St-Denis(93)	8	10	15	98
Val-de-Marne (94)	1	1	1	7
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>120</b>	<b>318</b>	<b>1 162</b>

En complément de ce tableau, on pourra se reporter en annexe au récapitulatif nominatif des villes et des associations où l'enquête a été réalisée.



### III. Les difficultés rencontrées par les enquêteurs

Les difficultés rencontrées sur le terrain ont pu être mentionnées par les enquêteurs eux-mêmes au cours de deux réunions qui se sont tenues à l'issue des deux vagues, l'une en octobre 2000, l'autre en avril 2001. Il est possible de classer ces difficultés en trois catégories : 1) celles qui relèvent de l'organisation elle-même de l'enquête, en particulier dans la phase de prise de contact avec les responsables associatifs ; 2) celles qui relèvent des contacts à prendre avec la population à enquêter ; 3) celles qui relèvent enfin de la passation des questionnaires.

#### *1. Les difficultés liées à l'organisation de l'enquête*

Ce type de difficultés est lié aux choix méthodologiques que nous avons faits. Après le tirage des lieux d'enquête, la FNARS a informé par courrier les responsables des associations ou organismes retenus de la réalisation de l'enquête par l'Observatoire sociologique du changement. À l'issue de cette première information, nous avons demandé aux enquêteurs de prendre eux-mêmes contact avec ces responsables associatifs. Or, ces derniers ont été parfois difficiles à joindre ou se sont peu mobilisés pour faciliter l'enquête.

Les enquêteurs ont mentionné les problèmes suivants :

– certains responsables n'avaient pas reçu la lettre d'information ou n'en gardaient aucun souvenir ;

– il a ensuite parfois été difficile de les convaincre d'accepter que “ leurs ” usagers participent à l'enquête, puis qu'ils acceptent l'idée d'un tirage aléatoire des individus. Plusieurs responsables auraient préféré désigner eux-mêmes les sujets à interroger en fonction de leur propre appréciation des difficultés de cette population. D'autres craignaient que leurs usagers soient perturbés par les questions posées ou par des choses qu'ils ne maîtrisent pas ;

– l'intervention d'un enquêteur a pu également être vécue comme une véritable intrusion dans un univers fragile dont il pouvait sembler préférable de préserver d'un regard extérieur jugé superficiel.

En réalité, la réussite a dépendu beaucoup de l'ouverture du responsable. Celui-ci a en réalité le pouvoir de faciliter ou d'empêcher le travail. Par ailleurs, dans les cas de conflit interne, il a fallu à chaque fois convaincre tous les niveaux de hiérarchie, ce qui, bien entendu, a entraîné une lourdeur dans la réalisation et un retard parfois important par rapport au programme prévisionnel. Les enquêteurs ont pu vérifier aussi que signaler une collaboration avec la Fnars, y compris dans le cas d'une enquête sociologique peut ouvrir ou fermer des portes.

Les enquêteurs ont également évoqué les problèmes de distance, en particulier dans les départements ruraux ou les structures peuvent être dispersées. Dans ce cas, le déplacement réduit le nombre de possibilités de passations de questionnaires.

Enfin, la période de l'enquête correspondant aux congés d'été n'a pas favorisé les démarches : un directeur en congé a refusé que l'enquête se fasse en son absence, des rendez-vous ont été

annulés, certains services se prêtaient mal aux rendez-vous, d'autres fermaient plus tôt en été ou avaient fixé des horaires spécifiques, dans les chantiers notamment.

## *2. Les difficultés liées au contact avec le public de l'enquête*

Après avoir contacté et convaincu le responsable de l'enquête, les enquêteurs ont parfois été confrontés à une autre difficulté, celle qui consiste à choisir les personnes à enquêter. Pour garantir le caractère aléatoire du tirage, nous avons demandé aux enquêteurs de prendre au hasard une personne sur deux dans chaque structure. L'application de cette règle n'a pas posé de problème majeur dans les accueils de jour en raison notamment du nombre souvent important de personnes qui s'y trouvaient au moment de l'enquête. En revanche, dans les foyers ou le nombre de résidents était parfois assez faible et la présence de ces derniers assez irrégulière, il a été beaucoup plus difficile aux enquêteurs de respecter la règle initialement retenue. De même, dans certaines entreprises d'insertion, la règle de un sur deux s'est révélée presque impraticable pour des raisons semblables. Dans certains centres d'hébergement, les enquêteurs ont frappé à toutes les portes sans qu'aucune ne s'ouvre. La seule solution a été alors d'accepter tous les volontaires dès qu'ils se présentaient.

Dans ce tirage aléatoire, les enquêteurs ont signalé aussi qu'il leur a fallu parfois faire preuve de fermeté afin de résister à la pression des travailleurs sociaux désireux de désigner eux-mêmes les personnes à enquêter. Certains enquêteurs ont avoué cependant avoir été contraints quelquefois de faire certaines concessions dans ce sens pour éviter le refus de coopération et des blocages institutionnels, mais cette attitude est restée dans l'ensemble exceptionnelle et ne constitue donc pas un biais.

Les enquêteurs ont souligné également qu'il a fallu parfois passer une soirée pour mettre en confiance les usagers avant de pouvoir commencer l'enquête.

La difficulté du tirage au sort des personnes à interroger s'est posée également dans certains services où les usagers avaient de gros problèmes avec la drogue, l'alcool. Dans un cas, une enquêtrice a même été contrainte de porter une alarme. Soulignons aussi que dans les services de nuit, il a presque été impossible d'enquêter, en particulier lorsque les personnes refusent l'aide du Samu ou sont confrontées à des problèmes d'alcoolisme ou psychiatriques. Certains publics (prostituées, gens du voyage), les des enquêtes journalistiques mal restituées, ne voulaient pas répondre à une nouvelle enquête. Bien entendu, les étrangers parlant mal français peuvent difficilement être interrogés.

Dans les accueils de jour, les enquêteurs se sont efforcés d'éviter d'interroger davantage les habitués que les autres usagers, en particulier ceux qui viennent d'arriver et qui sont généralement plus distants – ceux qui utilisent par exemple un service (repas, douche) mais ne restent pas –, mais il est toujours difficile d'estimer avec précision la qualité de la sélection effectuée par un tirage aléatoire dans des conditions aussi difficiles.

Toutefois, en résumé, il ne semble pas y avoir de biais particulier en dehors du fait que certains groupes sont peu représentés : personnes les plus désocialisées, personnes présentant des troubles psychiatriques sévères, personnes parlant mal français. La diversité des services, périodes, régions a été bien prise en compte.

## *3. Les difficultés liées à la passation du questionnaire*

Le questionnaire que nous avons élaboré est très long puisqu'il comprend environ 300 questions. Certaines questions peuvent également être assez délicates à poser, en particulier celles qui relèvent des ruptures ou des souffrances dans la jeunesse ou encore celles qui touchent aux problèmes affectifs ou relationnels. Les enquêteurs ont été préparés à la passation de ce questionnaire au cours d'une journée de formation, mais tous ont reconnu qu'un apprentissage en direct est nécessaire avant de maîtriser parfaitement ce document et de trouver les attitudes conformes à la relation d'enquête. Une enquêtrice disait que le ton juste ne peut être trouvé qu'à l'issue d'un nombre important de questionnaires remplis. Mais elle soulignait en même temps le risque de tomber dans la routine. Il faut, d'après elle, essayer de maintenir un esprit d'ouverture et une certaine " fraîcheur " afin que la rencontre avec chacun soit propice à la mise en confiance et au dialogue. Chaque entretien est en ce sens une découverte de l'autre.

Se pose alors une autre question. Une fois gagnée la confiance avec l'enquêté, comment s'en tenir à la relation d'enquête ? Au fil des questions abordées, certains enquêtés ont pu devenir très bavards. Ils ont parfois exprimé le besoin de parler d'eux-mêmes et ont été tentés de sortir du cadre du questionnaire, lequel a pu très vite prendre alors la forme d'un entretien approfondi. En réalité, la durée du questionnaire pouvait varier, selon les cas et selon les enquêteurs, d'une demi-heure à 3 heures. Dans le cas le plus fréquent, les enquêteurs ont appliqué strictement les consignes de la passation en réussissant à faire comprendre aux enquêtés la logique de l'enquête, mais dans certains cas, ils n'y sont pas vraiment parvenus et la passation a été plus longue et parfois plus laborieuse.

Tous les enquêteurs ont reconnu toutefois la nécessité de fixer les règles au départ et de rendre le rapport enquêteur-enquêté le plus équitable possible. Cela demande beaucoup d'énergie puisqu'il faut faire preuve d'autorité et ne rien laisser transparaître. Le vouvoiement semble avoir été de règle sauf cas particuliers.

Plusieurs enquêteurs ont souligné que la meilleure manière d'instaurer la confiance entre eux et les enquêtés était de faire preuve d'ouverture, de courtoisie, d'attention aux attitudes des uns et des autres et d'utiliser le rire chaque fois que cela semblait possible. Certaines questions amenaient naturellement les gens à se confier, mais dans certains cas les enquêteurs ont eu des difficultés à se contenir face aux souffrances exprimées, notamment lorsque les enquêtés pleuraient.

Certains enquêteurs ont parfois eu du mal à trouver le ton juste, soit parce qu'ils étaient eux-mêmes trop sensibles à la détresse des personnes à enquêter pour être parfaitement en harmonie avec elles, soit parce que les enquêtés restaient relativement méfiants ou peu coopératifs. Pour certains enquêteurs, le contact régulier avec la misère et la souffrance d'autrui a été à l'origine d'un malaise personnel ou d'une déprime passagère, en particulier le soir quand ils se retrouvaient seuls à l'hôtel sur leur lieu d'enquête.

Certaines questions ont parfois été difficiles à poser. Les questions sur le positionnement politique, par exemple, ont été celles sur lesquelles les enquêtés ont le plus buté, soit parce qu'ils n'osaient pas exprimer leur opinion (dire qu'ils votaient Le Pen face à une enquêtrice qu'ils pensaient d'origine étrangère), soit parce qu'ils n'en avaient pas.

À la question 86 sur les problèmes durant la jeunesse, certains enquêtés ont eu des difficultés à distinguer le cas où ils en étaient encore marqués et le cas où ils les avaient surmontés.

Certains, en effet, considéraient avoir pu surmonter des difficultés personnelles tout en étant toujours plus ou moins marqués.

Les échelles placées à plusieurs endroits du questionnaire ont nécessité des clarifications de la part des enquêteurs. Certains enquêtés semblaient éprouver des difficultés de compréhension du principe de la notation, d'autres semblaient éprouver des difficultés à évaluer de cette manière leur situation personnelle.

Bien entendu, il faut souligner que la passation des questionnaires a pu être extrêmement difficile avec des étrangers, soit en raison des obstacles de langue, soit en raison des problèmes de compréhension culturelle. En règle générale, la passation était d'autant plus difficile que le niveau scolaire était faible ou que les problèmes psychiatriques étaient élevés.

Malgré les difficultés, les enquêteurs ont jugé l'expérience bénéfique et surtout humainement valorisante. Ils ont souvent été remerciés par les enquêtés de les avoir écoutés : “ ça fait du bien de parler ”, “ je me sens si seul ”, “ ça soulage ”, “ ça aide ”, “ ça défoule ”. Des personnes ont même avoué avoir confié à l'enquêteur des choses jamais dites auparavant.

#### IV. Les premières impressions et questions des enquêteurs

Il est toujours intéressant de recueillir les impressions et les questions des enquêteurs une fois l'enquête terminée. Cela permet de faire du regard spontané issu d'une expérience singulière une source de compréhension supplémentaire de la réalité à étudier et donc de l'objet de recherche lui-même.

À la question “ Y-a-t-il quelque chose qui vous a frappé ? ”, les enquêteurs ont fait des observations intéressantes.

Pour certains “ le grand nombre de français ” concernés par la détresse sociale reste une surprise. Le cumul de handicaps n'est pas un problème qui concerne prioritairement des personnes issues de l'immigration sans ressources et sans papiers, mais aussi très souvent des personnes françaises privées de droit ou fortement marginalisées.

D'autres enquêteurs ont été frappés par la dépendance “ totale ” de certains enquêtés à l'égard des services sociaux. Dans plusieurs lieux de l'enquête, les mêmes personnes fréquentent tous les services. Ils peuvent alors vivre, ou plutôt survivre, sans payer. Dans les centres sociaux, les enquêteurs ont constaté aussi que les gens sont étiquetés, et que sous couvert de les aider, on les surprotège, on les fait vivre en autarcie. Certains enquêteurs ont utilisé l'image du château fort, à la fois protection et prison.

Ils ont été aussi frappés par l'hétérogénéité de la population. Certaines personnes ont seulement quelques difficultés qui semblent presque passagères alors que d'autres en accumulent de plus sévères et plus nombreuses. Dans la question 226 sur le bilan où il était demandé aux enquêtés de classer leurs difficultés selon l'ordre qu'ils les avaient personnellement rencontrées, cela apparaissait toujours assez aisé lorsqu'il y avait 3 ou 4 difficultés recensées, mais beaucoup plus difficile lorsqu'il y en avait une dizaine.

La question de la reproduction de la pauvreté interroge aussi les enquêteurs. Lorsque des personnes ont connu des problèmes identiques, on constate que certaines s'en sortent et d'autres ne s'en sortent pas. Comment peut-on expliquer cette différence ? L'exploitation statistique de l'enquête devrait justement pouvoir apporter des éléments de réponse.

La perte de confiance en soi est un élément diffus dans le questionnaire. Cet aspect est difficile à hiérarchiser dans la question sur le bilan car c'est un sentiment et les autres items sont des événements ; il sert à combler un vide dans l'enchaînement ; la perte de confiance en soi est quelque chose de très intime, presque plus que la violence.

Si la population est hétérogène, il existe cependant des constantes. Pour une très grande majorité de personnes, on peut en effet, d'après les enquêteurs, constater une rupture affective, soit dans l'enfance, soit dans la vie adulte. Plusieurs hommes et femmes sont brisés si affectivement, que l'on peut se demander où ils trouvent la force de continuer à vivre.

À la question, “ si vous deviez exploiter les résultats de l'enquête, qu'aimeriez-vous connaître en priorité ? ”, les enquêteurs ont indiqué les points suivants :

- la reproduction de l'alcoolisme, les effets des cures de désintoxication ;
- les effets de la naissance d'un enfant ;
- les processus, les enchaînements ;
- les différences hommes/femmes, les hommes apparaissent plus résignés et les femmes plus combatives, est-ce vérifié ?
- comment arrive-t-on à surmonter le manque, à continuer à vivre ?
  - le croisement entre les questions ouvertes de la fin du questionnaire et celle du bilan ;
- des exploitations spécifiques pour les invalides, les étrangers selon s'ils sont nouveaux arrivants et selon le type de raison d'arrivée en France, les sortants de prison.

## V. La qualité des réponses

Il est possible d'apprécier la qualité des réponses en reprenant les indications données par l'enquêteur à la fin de chaque questionnaire. On a obtenu les résultats suivants (cf. tableau A.3).

**Tableau A.3 : Questions adressées à l'enquêteur une fois la passation du questionnaire achevée**

	Pourcentage de réponses “ oui ”
– L'enquêté(e) était sourd(e) ou pratiquement	1,0
– L'enquêté(e) comprenait mal le français	9,8
– L'enquêté(e) avait souvent du mal à comprendre les questions posées	22,7
– L'enquêté(e) a été dans l'ensemble intéressé(e) par les sujets abordés	72,7
– L'enquêté(e) a été gêné(e) du caractère personnel des informations demandées	13,9

– L'enquêté(e) a eu de la difficulté à retrouver les informations demandées	16,9
– L'enquêté(e) a fait des omissions volontaires sur sa vie	11,2

Ces résultats apparaissent encourageants pour l'exploitation car, en raison du public enquêté, on aurait pu s'attendre à des difficultés plus importantes. Pour 83,9 % des personnes interrogées, les enquêteurs ont estimé que l'entretien s'est bien déroulé et pour 14,6 % qu'il s'est moyennement passé. Pour seulement 1,6 % de l'échantillon, les enquêteurs ont estimé que l'entretien s'est mal passé. Enfin, les enquêteurs estiment que, compte tenu du déroulement de l'interview et des efforts de recherche, de réflexion et de mémoire de l'enquêté, la qualité des données recueillies est très bonne dans 44,1 % des cas, bonne dans 41 %, acceptable, mais avec des réserves dans 11,7 % et douteuse dans 3,2 %. Ce dernier résultat confirme, d'un point de vue statistique, la fiabilité d'ensemble des données collectées.

**Tableau A.4 : Récapitulatif des lieux d'enquête**

Département	Ville	Association ou organisme
<b>Drôme (26)</b>	Allex Crest Montélimar Romans Valence	Regain (L'escale) Dialogues Entraide protestante ANEF-La trame Le diaconat protestant. L'escale. L'étape. SAO Drôme
<b>Indre (36)</b>	Châteauroux	Association de Lutte et d'Information Sida. Les Ecureuils. Entrin (entreprise d'insertion). Foyer Arago. Solidarité Accueil (insertion sociale et insertion par l'économique)
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	Saint-Nazaire	L'Accueil pour l'urgence et l'insertion sociale; La résidence. Association Solidarité et Créations. Francisco Ferrer. La rose des vents. Service d'insertion du CCAS intercommunal de Saint-Nazaire, La Baule et Pornichet.
<b>Moselle (57)</b>	Ars-sur-Moselle  Fameck  Forbach   Metz Montois la Montagne Peltre Thionville	Foyers Mosellans d'Accueil aux Libérés 2. Association d'Information et d'Entraide Mosellane Emmaüs les compagnons du rempart. Espoir. Udaf, centre d'hébergement éclaté 2 équipes mobiles (AIEM, UVT) Armée du Salut, foyer Eben Ezer Communauté Emmaüs Association Thionilloise pour l'Essor des Nouveaux Espaces Sociaux. Foyers Mosellans d'Accueil aux Libérés 3.
<b>Nièvre (58)</b>	Imphy  Nevers	Association de gestion et d'animation du foyer d'Imphy Association Nivernaise d'Accueil et de Réadaptation.

		CCAS. Nièvre Regain. Le Prado. Les restaus du cœur
--	--	---

Département	Ville	Association ou organisme
Nord (59)	Dunkerque	Pact de la région dunkerquoise (Protection amélioration conversation transformation de l'habitat)
		CAO Flandres (Coordination accueil orientation)
		ACAR (Association chrétienne de réadaptation)
	Lille	AARS (Association accueil et réinsertion sociale)
		Foyer Thiriez
		AARS
		Home des mères
		ARAS Sara (Agir en réseau, agir en solidarité)
		ARAS Sara
		ARS Habiter ensemble (Accueil et réinsertion sociale)
	Capharnaüm	
	Corif formation (Collectif régional pour l'information et la formation des femmes)	
	Famille Accueil Réinsertion Écoute FARE	
	Le cèdre bleu	
	Oslo (Organisme social du logement)	
	Marcq-en-Baroeul	AIR (Accueil insertion rencontre)
	Raismes	La ferme du major
	Roubaix	Le home des Flandres
		ARTIM Agora (Association de l'agglomération Roubaix-Tourcoing pour l'insertion des malades mentaux)
	Sailly-lez-Lannoy	AIR Cada
	Tourcoing	Le Relais soleil



<b>Département</b>	<b>Ville</b>	<b>Association ou organisme</b>
<b>Nord (suite)</b>	Valenciennes	Foyer Blaise Pascal Boutique solidarité La pose Ajar (Auprès des jeunes et adolescents de rue) Croix rouge française ADES centre maternel (Association pour le développement des équipements sociaux) Le cliquenois GRAAL (Groupe de recherche pour l'aide)
	Wormhout	AUPI (Association Intercommunale pour l'insertion)
<b>Oise (60)</b>	Beauvais	Association Baptiste pour l'Entraide et la Jeunesse, Le chemin. Association Départementale d'Accueil et de Réinsertion Sociale. Collectif Associatif Entraide Pauvreté Précarité.
	Compiègne	ABEJ, l'abri, le refuge, le relais, les ateliers, l'entreprise d'insertion.
	Creil	ADARS, centre pour femmes. Les compagnons du Marais.
	Noyon	Accueil et formation des Travailleurs Africains et Malgaches, Cada et CPH.
<b>Savoie (73)</b>	Albertville	La Sasson, Les foyers de l'oiseau bleu, Les ateliers de l'oiseau bleu
	Barberaz	La Sasson, La Galoppaz
	Chambéry	CCAS, Les épinettes, Le savoy. La cantine savoyarde.
	Montmélian	La Sasson, Ouranos.
	Planaise	La Sasson, Les ateliers de l'Oiseau Bleu. La Sasson, Terre solidaire

Département	Ville	Association ou organisme
<b>Paris (75)</b>	Paris	Aide au choix de vie. Arapej (Association Réflexion Action Prison et Justice) Arfog (Accueil et reclassement féminin. Œuvres des gares) Association Charonne Charonne Austerlitz Charonne Beaurepère Charonne La Boutique Aurore Aux captifs la libération Clair logis Emmaüs Emmaüs Flandres Emmaüs Valmy Espace solidarité Fil rouge Foyer Alésia Foyer Louise Labbé L'Estran Œuvres de la mie de pain Le Radeau Les acacias Les toits de Paris Ménage service Mission maternelle Résidence Pixécourt Sar-Apcars (Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale)
<b>Seine-et-Marne (77)</b>	Cesson Fontainebleau Lieuxaint Melun  Verneuil	Réseau Accueil Tsiganes Gens du Voyage AIL Sud 77 Le relais de Sénart Adsea, Centre d'Accueil et Hébergement, FJT, Le pain de l'espoir, Le Rocheton (CPH), Le Sentier. Association AIPI
<b>Yvelines (78)</b>	Mantes-la-Jolie	Déclic
<b>Vendée (85)</b>	La Roche-sur-Yon	Aides Vendée. Emmaüs Communauté des Essarts. L'Etoile. Graine d'idée. La Halte.
<b>Haute-Vienne (87)</b>	Limoges	Association de Réinsertion Sociale du Limousin. Groupe d'Aide au Travail, au Reclassement, à l'Education et à la Migration, Cada et Cph.

Département	Ville	Association ou organisme
<b>Hauts-de-Seine (92)</b>	Gennevilliers	Boutique solidarité
<b>Seine-Saint-Denis (93)</b>	Aubervilliers	Accueil convention
	Aulnay-sous-Bois	Arapej (Association Réflexion Action Prison et Justice)
	Gagny	Aprae (Association pour la recherche d'alternatives à l'exclusion)
	Montreuil	Boutique Solidarité Emmaüs Alternatives Les Sureaux
	Neuilly Plaisance Noisy-le-Grand Pré-Saint-Gervais Saint-Denis	Centre Georges Harter Hôtel Familial Emmaüs ALJM (Accueil Logement Jeunes Mères)
<b>Val-de-Marne (94)</b>	Fontenay-sous-bois	Boutique Solidarité

*N. B.*

En plus de ces lieux, l'enquête a été réalisée auprès de six équipes de rue : Chambéry (La Galoppaz), Forbach (Emmaüs), Metz (AIEM, UVT), Montpellier (L'avitarelle), Nevers (Le Prado).

Aucun entretien avec les utilisateurs de l'équipe mobile de Limoges n'a finalement pu être réalisé, du fait de problèmes d'organisation liés à la période estivale.

Dans toutes les villes, les enquêteurs signalent retrouver les mêmes personnes dans la rue la nuit, et dans les services d'urgence (restaurant et accueil de jour, notamment) le jour, à l'exception de personnes coupées de tout contact qui refusent systématiquement l'entretien. Pour des raisons pratiques, les entretiens ont en général été réalisés dans un local le jour, et dans la rue la nuit.

Total : 5 villes, 20 entretiens (qui ne sont pas codés "équipe mobile" lorsqu'ils ont été réalisés dans un service d'urgence) .